RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE DES DÉLIBÉRATIONS
2017

NUMÉRO D'ORDRE	DATE	INTITULÉ
1	01/03/2017	Rapport d'orientations budgétaires
2	01/03/2017	Tarifs médiathèque
3	01/03/2017	Tarif implantation trampoline élastique
4	01/03/2017	Demande de subvention exceptionnelle du Cercle Nautique de Honfleur pour le projet de mini-transat de Simon BENAICHOUCHE
5	01/03/2017	Réalisation de l'éco-quartier du plateau – concession avec la SHEMA
6	01/03/2017	Projet d'étude sur la création d'un nouveau musée international de l'impressionnisme
7	01/03/2017	Projet d'implantation d'un casino à Honfleur
8	01/03/2017	Mise en place d'un système de vidéo-protection
9	01/03/2017	Convention entre la ville et le département pour affectation d'une partie du domaine public départemental du port de Honfleur au stationnement
10	01/03/2017	Vente – immeuble 7-9 rue de la ville à Honfleur
11	01/03/2017	Eglise Saint Léonard – entretien de l'orgue
12a	01/03/2017	Convention de servitudes entre la commune de Honfleur et ENEDIS – 34 rue des capucins
12b	01/03/2017	Convention de servitudes entre la commune de Honfleur et ENEDIS- Route Emile Renouf
13	01/03/2017	Syndicat mixte du Parc d'Activités Calvados-Honfleur – protocole d'accord avec les partenaires du syndicat mixte du PACH et la SHEMA
14	01/03/2017	Personnel – mise à jour du tableau des effectifs et régularisation du temps de travail
15	01/03/2017	Dénomination du terrain de rugby – terrain René Le FLOCH
16	01/03/2017	Dons à la ville de Honfleur pour le musée E.BOUDIN – Dessins, huiles et aquarelles
17	01/03/2017	Musée E. BOUDIN – demande aides du FRAM et FRAR
18	01/03/2017	Communications de Monsieur le Maire
19a	29/03/2017	Compte administratif 2016 et affectation de résultats
19b	29/03/2017	Compte de gestion du trésorier 2016
20a	29/03/2017	Budget primitif 2017 – ville et annexes
20b	29/03/2017	Budget primitif 2017 – taux d'imposition
20c	29/03/2017	Budget primitif 2017 – ville et annexes – subvention d'équilibre
21a	29/03/2017	Subventions 2017
21b	29/03/2017	Cotisations 2017
22	29/03/2017	Fonds de solidarité logement – FSL - 2017
23	29/03/2017	Tarifs – complément : exposition d'été dans les greniers à sel et location salle de formation carrefour de l'emploi
24	29/03/2017	Office de tourisme – défense des intérêts de la ville – mandatement de maître Mons
25	29/03/2017	Vente d'un terrain – 114 rue Henri de régnier
26	29/03/2017	Convention de servitudes à passer avec SDEC énergie pour l'installation d'un câble souterrain pour l'alimentation électrique de la côte de Grâce et du Mont-Joli

27	29/03/2017	Personnel : mise à jour du tableau des effectifs, recrutement des agents saisonniers, dérogation aux travaux interdits pour les jeunes en formation âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans, ration d'avancement de grade
28	29/03/2017	Don de Bastia LOUKIA – portrait d'Erik Satie
29a	29/03/2017	Communications du Maire – crowfunding, don tableaux de St-Delis par J .SEYDOUX, don mariage libanais pour restauration vitraux églises
29b	29/03/2017	Communications S.BOISIVON– conseiller municipal
30	03/05/2017	Projet d'extension du port de plaisance de Honfleur
31	27/06/2017	Point d'avancement de l'étude sur le commerce confiée à l'école de management de Normandie, avec l'appui de la Chambre de Commerce Seine-Estuaire
32a	27/06/2017	Décisions modificatives budgétaires – budget principal ville
32b	27/06/2017	Décisions modificatives budgétaires – budget annexe quai sainte Catherine
32c	27/06/2017	Décisions modificatives budgétaires – budget annexe parking bassin du centre
32d	27/06/2017	Décisions modificatives budgétaires – budget annexe cinéma
33	27/06/2017	Renouvellement d'une garantie d'emprunts auprès de PARTELIOS HABITAT
34a	27/06/2017	Point info 14
34b	27/06/2017	Labellisation du Point info 14 en maison des services publics
35	27/06/2017	Convention entre la commune de Honfleur, la communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville et l'EPIC pour le partage du bâtiment communautaire accueillant l'office de tourisme
36	27/06/2017	Dépénalisation du stationnement et création d'une redevance de stationnement
37	27/06/2017	Tarifs de stationnement
38	27/06/2017	Tarifs piscine – année scolaire 2017
39	27/06/2017	Indemnité de gardiennage des églises communales
40	27/06/2017	Adhésion à l'ORMES – cotisation 2017
41	27/06/2017	Association des amis de l'église Saint-Léonard de Honfleur – demande de subvention 2017
42	27/06/2017	CHAN – demande de subvention exceptionnelle pour l'achat d'un bateau
43	27/06/2017	Médiathèque – achat de matériel pour la consultation du fonds ancien – demande de subventions
44	27/06/2017	Convention avec l'association ETRE ET BOULOT pour l'année 2017
45	27/06/2017	Musée Eugène Boudin – résultats de l'opération de crowfunding – reversement à la ville par l'association des Amis du musée Eugène Boudin
46	27/06/2017	Equipement des greniers à sel – demande de subvention auprès de la Région Normandie
47	27/06/2017	Diffusion d'une pièce de théâtre « L'étourdi » de Molière – demande de subvention de l'ODIA
48	27/06/2017	Port départemental de Honfleur – campagne de dragage 2017
49	27/06/2017	Convention de mise à disposition de personnel auprès de la communauté de communes du pays de Honfleur-Beuzeville
50a	27/06/2017	Personnel – tableau des effectifs
50b	27/06/2017	Personnel – mise à jour et mise en conformité de la délibération du 14 avril 2014
51	27/06/2017	Clos des varêts – rétrocession des voiries

52	27/06/2017	Eco-quartier Champlain – avenant 3 à la concession d'aménagement
53	27/06/2017	Signature de quatre conventions de servitudes et autorisations de travaux avec la société ENEDIS
54	27/06/2017	Approbation du rapport du délégataire de transport public pour 2016
55	27/06/2017	Approbation de la modification du lotissement des Hauts Bords
56	27/06/2017	Signature d'un avenant avec l'Etat pour le transfert de gestion de terrains dépendant du domaine public maritime
57	27/06/2017	Régularisation foncière gratuite d'une petite parcelle Cours Albert Manuel
58	27/06/2017	Echange de terrain entre la ville et la SSCV SOPPIM Honfleur – ancien collège Henri de Régnier
59	27/06/2017	Echange de terrains sans soulte – rue Albert Patin
60	27/06/2017	Vente d'un terrain – les Monts à Gonneville sur Honfleur- 112m²
61	27/06/2017	Vente d'un terrain – Les Monts à Gonneville sur Honfleur – 2655m²
62	27/06/2017	Vente d'un terrain – Lieudit Gambetta à Gonneville sur Honfleur – 219m²
63	27/06/2017	Installations classées pour la protection de l'environnement – projet extension d'une plate-forme multimodale de transit et de valorisation de matériaux minéraux et exploitation d'une installation de concassage – criblage – lavage- carrières de vignats sur le PACH – avis enquête publique
64	27/06/2017	Don à la ville de Honfleur pour le musée E. BOUDIN d'œuvres de Fernand HERBO peintre de la marine
65	27/06/2017	Don à la ville de Honfleur pour le musée E. BOUDIN de 4 œuvres de Saint-Delis – don de M. SEYDOUX
66	27/06/2017	Don à la ville de Honfleur pour le musée E. BOUDIN de plusieurs objets –don de Mme VALLIN
67	27/06/2017	Attribution subventions - remerciements
68	27/06/2017	Communications du Maire – **PAS DE COMMUNICATIONS**
69	15/11/2017	Hommage à la mémoire de Henri LACHERAY, ancien 1er adjoint
70a	15/11/2017	Hommage à la mémoire de Antoinette BOURDON et legs à la ville
70b	15/11/2017	Legs Antoinette BOURDON à la ville pour le musée E.BOUDIN
71	15/11/2017	Projet d'extension du port de plaisance de Honfleur – 2ème tranche
72	15/11/2017	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec SDEC ENERGIE concernant l'étude préliminaire pour l'effacement des réseaux « Rue du Mont-Joli »
73	15/11/2017	SDEC ENERGIE – Redevance pour l'occupation du domaine public 2017
74a	15/11/2017	SDEC ENERGIE – retrait de la commune de Guilberville
74b	15/11/2017	SDEC ENERGIE – adhésion de la communauté de communes Cœur de Nacre
75a	15/11/2017	Décisions modificatives budgétaires 2 – Budget principal ville
75b	15/11/2017	Décisions modificatives budgétaires – Budget annexe Quai Sainte Catherine
75c	15/11/2017	Décisions modificatives budgétaires 2 – Budget annexe Cinéma
75d	15/11/2017	Admission en non valeurs
76	15/11/2017	Subvention – pour mesures de sécurité du Festival du cinéma russe
77	15/11/2017	Tarif Cinéma – ajustement technique
78	15/11/2017	Salon Nautique de Paris – participation financière 2017
79	15/11/2017	Subvention pour la rénovation des façades et la valorisation des enseignes commerciales

80	15/11/2017	Communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville – modification statutaire n°1
81	15/11/2017	Plan de lutte contre la radicalisation – annexe du contrat de ville de la communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville
82.83.84	15/11/2017	Personnel – Effectifs, réglementation concernant le régime indemnitaire, mise à disposition de personnel
85	15/11/2017	Don à la ville de Honfleur pour le Musée E. BOUDIN de 4 œuvres de Henri de Saint-Delis – délibération rectificative
86	15/11/2017	Don à la ville de Honfleur pour le musée E. BOUDIN de Hervé AURIOL
87	15/11/2017	Parc d'activités Calvados-Honfleur – Village des Marques – Dénomination de six voies
88	15/11/2017	Conventions de servitude avec Enedis
89	15/11/2017	Autorisation de signature d'un protocole d'accord de constitution de servitude avec le SDEC
90	15/11/2017	Vente d'une parcelle de terrain de 2623m² - Lieudit Gambetta à Gonneville sur Honfleur
91	15/11/2017	Autorisation de lancement d'une consultation pour la passation d'une autorisation d'occupation domaniale
92	15/11/2017	Contrat de délégation de transport public avec la société Kéolis – avenant 2
93	15/11/2017	Communications du maire
94	12/12/2017	Hommage à la mémoire de Hubert MALLEBRANCHE, ancien conseiller municipal
95	12/12/2017	ZAC Eco-quartier du Plateau – compte-rendu d'activités pour l'année 2016
96	12/12/2017	Renouvellement de la convention d'objectifs avec JSF pour la période 2017-2019
97	12/12/2017	Convention d'animation avec SOLIHA Territoires en Normandie pour le ravalement des façades, la valorisation des enseignes commerciales et l'amélioration de l'habitat en 2018
98	12/12/2017	Convention avec la FREDON Normandie pour la lutte contre le frelon asiatique sur le département du Calvados
99	12/12/2017	Aménagement du Bassin des Chasses – protection et mise en valeur de la maison des éclusiers
100	12/12/2017	Personnel – mise à jour du tableau des effectifs
101	12/12/2017	Remboursement de frais de trajet dans le cadre du fonctionnement du comité scientifique mis en place pour le projet de la résidence d'artistes et du centre d'interprétation du patrimoine, au sein de la lieutenance
102	12/12/2017	Attribution d'une subvention exceptionnelle de 195000€ par la Région au titre des travaux de restauration de la Lieutenance
103a	12/12/2017	Décisions modificatives n°3 – budget annexe Quai Sainte Catherine
103b	12/12/2017	Décisions modificatives n°3- budget annexe Cinéma
104	12/12/2017	Budget primitif 2017- excédent de fonctionnement
105	12/12/2017	Budget cinéma – subvention d'équilibre
106	12/12/2017	Engagement et mandatement des dépenses 2018 avant le vote du budget primitif
107	12/12/2017	Subvention 2017 aux démobilisés de Pennedepie-Vasouy
108	12/12/2017	CSH Footbal – demmande avance sur subvention 2018
109	12/12/2017	Cotisation 2017 au CAUE du Calvados
110	12/12/2017	Association des Vieux-Gréements – subvention 2017

111		Demande de subvention présentée par l'association Un patrimoine pour Demain au titre de l'année 2017
112		Communications de Monsieur le Maire

01

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 1er Mars 2017

Date de convocation :

22 février 2017

Affichée le :

22 février 2017

Date d'affichage des délibérations

08.03.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 1er mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K. DAVID, CHEMIN, GROS, MM. THUAU, DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, M. ARNAUD, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM.SAUDIN (pouvoir à M.LAMARRE), PUBREUIL (pouvoir à M.CHICHERIE), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme PAPIN), M. PERRAULT (pouvoir à M.DUVAL), Conseillers municipaux.

Madame PAPIN et M. CHICHERIE ont été élus secrétaires de séance.

SB/CD

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au Code Générale des Collectivités Territoriales, le vote du Budget primitif doit être précédé d'un Rapport d'Orientations Budgétaires. Les différents éléments d'analyse et de prospective étant projetés et commentés lors de la séance du Conseil Municipal, après examen par la commission des finances. Ce Rapport d'Orientations Budgétaires vise à permettre à l'ensemble des Elus de disposer des éléments d'analyse des exercices précédents (évolution de la dette – fiscalité - évolution des dépenses et des recettes courantes – évolution des dépenses d'investissement, etc...).

Compte tenu de l'ensemble de ces données, les principales lignes directrices retenues pour élaborer le budget primitif sont proposées, commentées et soumises au débat et au vote de l'assemblée.

Après avoir entendu Madame FLEURY, Maire-Adjointe aux finances,
Vu la Loi Notre du 7 août 2015 et notamment l'article 107,
Vu l'article L2312-1 du CGCT,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2017 de la Commune de Honfleur.**
- **Adopte les orientations qui sont proposées pour l'exercice 2017 à savoir :**
    - **Le projet de hausse de la fiscalité de 5 %,**
    - **La baisse de la subvention au CCAS à 744 000 € (au lieu de 800 000 € en 2016),**
    - **Le gel des subventions,**
    - **La poursuite des efforts de baisse du chapitre 011 (charges à caractères générales),**
    - **La baisse des dépenses d'investissement,**
    - **La vente de deux immeubles.**

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170301-del201701-DE
Date de télétransmission : 08/03/2017
Date de réception préfecture : 08/03/2017

02

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 1er Mars 2017

Date de convocation :
22 février 2017

Affichée le :
22 février 2017

Date d'affichage des délibérations
13.03.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 25

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 1er mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K. DAVID, CHEMIN, GROS, MM. THUAU, DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, M. ARNAUD, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM.SAUDIN (pouvoir à M.LAMARRE), PUBREUIL (pouvoir à M.CHICHERIE), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme PAPIN), M. PERRAULT (pouvoir à M.DUVAL), Conseillers municipaux.

Madame PAPIN et M. CHICHERIE ont été élus secrétaires de séance.

SB/CD

Actualisation des Tarifs – service médiathèque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'actualisation des tarifs communaux pour 2017 a été votée au dernier Conseil Municipal du 13 décembre 2016 mais qu'il convient de compléter les tarifs du service médiathèque comme suit :

- Abonnement Adulte Canton :
  - 6 livres : 6,70 € (au lieu de 5,70 €) ;
  - 6 livres + 4 CD : 9,20 € (au lieu de 8,20 € / il est actuellement indiqué 2 CD).
- Location de l'auditorium (1er étage de la médiathèque) pour des manifestations culturelles et non culturelles (uniquement aux horaires d'ouverture de la médiathèque) :
  - 250,00 € la demi-journée ;
  - 450,00 € la journée entière ;
  - Poursuite de la gratuité pour les associations culturelles Honfleuraises.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- **Décide de fixer les tarifs du service médiathèque ci-dessus à compter du 1er mars 2017.**

Le Maire,
Monsieur Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170301-del201702-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

03

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 1er Mars 2017

Date de convocation :

22 février 2017

Affichée le :

22 février 2017

Date d'affichage des délibérations

07.03.2016

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 1er mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K. DAVID, CHEMIN, GROS, MM. THUAU, DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, M. ARNAUD, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM.SAUDIN (pouvoir à M.LAMARRE), PUBREUIL (pouvoir à M.CHICHERIE), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme PAPIN), M. PERRAULT (pouvoir à M.DUVAL), Conseillers municipaux.

Madame PAPIN et M. CHICHERIE ont été élus secrétaires de séance.

SB/CD

Tarif implantation trampoline élastique – Société LUDIK PRESTATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, Monsieur Romain PATENTINI, de LUDIK PRESTATIONS, demande un emplacement à Honfleur pour y installer son trampoline élastique, ce qui constitue une animation complémentaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de lui consentir – pour une implantation dans le jardin public – un tarif forfaitaire de 3 000 € pour la saison :

- Du 1er avril au matin au 23 avril au soir,
- Du 6 mai au 8 mai,
- Du 25 mai au 28 mai,
- Du 3 au 5 juin,
- Du 8 juillet au matin au 3 septembre au soir,
- Du 30 septembre au 1er octobre,
- Du 21 octobre au matin au 5 novembre au soir.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- **Autorise l'entreprise LUDIK PRESTATIONS à s'installer, au jardin public uniquement, pour l'implantation d'un trampoline élastique pour la saison 2017 aux dates et périodes ci-dessus.**
- **Fixe le tarif forfaitaire de 3 000 € pour la saison 2017.**

Le Maire,
Monsieur Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170301-del201703-DE
Date de télétransmission : 07/03/2017
Date de réception préfecture : 07/03/2017

04

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 1er Mars 2017

Date de convocation :

22 février 2017

Affichée le :

22 février 2017

Date d'affichage des délibérations

07.03.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 1er mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K. DAVID, CHEMIN, GROS, MM. THUAU, DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, M. ARNAUD, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM.SAUDIN (pouvoir à M.LAMARRE), PUBREUIL (pouvoir à M.CHICHERIE), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme PAPIN), M. PERRAULT (pouvoir à M.DUVAL), Conseillers municipaux.

Madame PAPIN et M. CHICHERIE ont été élus secrétaires de séance.

PB/CD

Demande de subvention exceptionnelle du Cercle Nautique de Honfleur pour le projet de Mini-transat 2017 de Simon BENAICHOUCHE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les différents partenariats et aides financières, dont la Ville et le CNH, ont permis à Simon BENAICHOUCHE, en 2016, de naviguer et de mettre au point son bateau.

Pour réaliser son circuit de courses 2017, il doit encore trouver – dans les plus brefs délais – 15 000 € (sur un budget estimatif de 30 000 €), le départ de la première course étant le 8 avril et la dernière le 30 juillet. A cette issue, il saura s'il est qualifié pour la course transatlantique « Mini-transat 2017 ».

Le Cercle Nautique l'aide activement. Simon BENAICHOUCHE a été choisi par le Département du Calvados – qui l'aide financièrement – pour être le fer de lance de la voile du Département. Son bateau est un Pogo 3 de 6.50 m – dernière génération.

La Ville de Honfleur avait aidé en 2016 Simon BENAICHOUCHE, via le Cercle Nautique de Honfleur, en lui attribuant une aide de 1 000 € et il est proposé au Conseil Municipal, de lui octroyer, via le CNH, pour 2017 une aide de 2 000 € ; ce qui représente pour 2016 et 2017 10 % du budget total nécessaire à la concrétisation du projet de Simon BENAICHOUCHE

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- **Décide d'attribuer, au titre de 2017, une subvention exceptionnelle au Cercle Nautique de Honfleur d'un montant de 2 000 € pour le soutien au projet de Mini-transat 2017 de Monsieur Simon BENAICHOUCHE.**

Le Maire,
Monsieur Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170301-del201704-DE
Date de télétransmission : 07/03/2017
Date de réception préfecture : 07/03/2017

05

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 1er Mars 2017

Date de convocation :
22 février 2017

Affichée le :
22 février 2017

Date d'affichage des délibérations
07.03.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 25

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 1er mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K. DAVID, CHEMIN, GROS, MM. THUAU, DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, M. ARNAUD, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM.SAUDIN (pouvoir à M.LAMARRE), PUBREUIL (pouvoir à M.CHICHERIE), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme PAPIN), M. PERRAULT (pouvoir à M.DUVAL), Conseillers municipaux.

Madame PAPIN et M. CHICHERIE ont été élus secrétaires de séance.

PB/CD

Réalisation de l'Eco-quartier du plateau – concession avec la SHEMA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du financement de la réalisation de l'Eco-quartier, la SHEMA demande à la Collectivité une garantie d'emprunt d'un montant de 550 000 €, à hauteur de 80 %. Les conditions financières de ce prêt sont un taux de 1,49 % pour une durée de 105 mois.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- **Autorise Monsieur le Maire à signer une garantie d'emprunt d'un montant de 550 000 €, à hauteur de 80 %, souscrit par la SHEMA auprès de l'ARKEA Banque selon les caractéristiques suivantes :**
  - **Montant : 550 000 €**
  - **Durée : 8,75 ans jusqu'au 30/12/2025**
  - **Amortissement : progressif à compter du 30 juin 2017 avec échéances trimestrielles**
  - **Conditions financières : taux fixe 1,49 %**
  - **Date de versement des fonds : au plus tard le 30 mars 2017**
  - **Garantie : à hauteur de 80 % par la Ville de Honfleur**
  - **Frais de dossier : 1 100 €**

Le Maire,
Monsieur Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR ★ CALVADOS ★

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170301-del201705-DE
Date de télétransmission : 07/03/2017
Date de réception préfecture : 07/03/2017

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

06

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 1er Mars 2017

Date de convocation :

22 février 2017

Affichée le :

22 février 2017

Date d'affichage des délibérations

13.03.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 1er mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K. DAVID, CHEMIN, GROS, MM. THUAU, DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, M. ARNAUD, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM.SAUDIN (pouvoir à M.LAMARRE), PUBREUIL (pouvoir à M.CHICHERIE), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme PAPIN), M. PERRAULT (pouvoir à M.DUVAL), Conseillers municipaux.

Madame PAPIN et M. CHICHERIE ont été élus secrétaires de séance.

PB/CD

Projet d'étude sur la création d'un nouveau musée international de l'impressionnisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Honfleur est désormais le 6e site de France le plus visité. Cet essor va s'accentuer avec l'ouverture prochaine du Village des Marques. Notre ville – cité des peintres – mérite d'avoir une ambition culturelle internationale.

L'objet de l'étude qui sera engagée est de proposer un projet scientifique et culturel et de déterminer quel sera le lieu le plus adapté pour l'implantation d'un équipement culturel de cette envergure. Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées :

- Soit le maintien sur le site actuel, avec une extension dans une partie des bâtiments existants,
- Soit une implantation sur le quai Carnot,
- Soit sur le Parc d'activités Calvados – Honfleur, à proximité du Village des Marques qui offrirait ainsi un potentiel de visiteurs très important.

Les contacts ont déjà été pris pour connaître l'accueil que réserveraient la Région, l'Etat et le Département à un tel projet.

Monsieur le Mairie rappelle les encouragements et les soutiens qu'il a reçus pour engager l'étude de ce projet ambitieux et parfaitement justifié.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

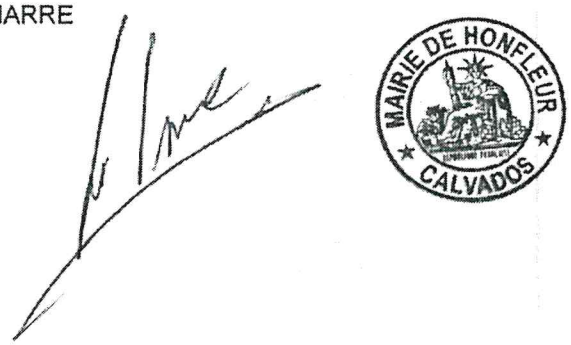
Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les études et à constituer le dossier, sachant que, comme chacun peut l'imaginer, un tel projet d'ampleur ne peut se construire que dans un temps relativement long.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- **Décide d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les études et à constituer un dossier pour la création d'un nouveau musée International de l'impressionnisme sur la Commune de Honfleur.**

Le Maire,
Monsieur Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170301-del201706-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

07

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 1er Mars 2017

Date de convocation :

22 février 2017

Affichée le :

22 février 2017

Date d'affichage des délibérations

07.03.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 1er mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K. DAVID, CHEMIN, GROS, MM. THUAU, DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, M. ARNAUD, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM.SAUDIN (pouvoir à M.LAMARRE), PUBREUIL (pouvoir à M.CHICHERIE), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme PAPIN), M. PERRAULT (pouvoir à M.DUVAL), Conseillers municipaux.

Madame PAPIN et M. CHICHERIE ont été élus secrétaires de séance.

PB/CD

Projet d'implantation d'un casino à Honfleur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme il l'a été indiqué à plusieurs reprises, le classement de Honfleur en station balnéaire et de tourisme, par arrêté en date du 24 février 2009 entraîne la possibilité d'implanter un casino.

Cette hypothèse a été envisagée depuis plusieurs années. La crise qui a débuté en 2008 a retardé considérablement les projets d'installation de nouveaux casinos. Depuis plusieurs mois, néanmoins, Honfleur suscite à nouveau beaucoup d'intérêt pour l'installation d'un tel équipement en raison principalement du développement du Parc d'activités au pied du Pont de Normandie.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure avec un cabinet d'avocats spécialisé qui sera à même d'analyser les différentes possibilités juridiques et de préparer un dossier en vue d'une Délégation de Service Public. Une telle procédure est longue, et il faut donc commencer dès maintenant à établir un calendrier avec toutes les garanties juridiques et financières qui s'imposent.

Monsieur le Maire rappelle également qu'une étude avait été réalisée en 2010 par le Cabinet de Conseil « DG Conseil » et par Maître GOHON, Avocat (étude datée du 9 février 2011).

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- **Autorise Monsieur le Maire à engager une procédure avec un cabinet d'avocats spécialisé qui sera à même d'analyser les différentes possibilités juridiques et de préparer un dossier en vue d'une Délégation de Service Public.**

Le Maire,
Monsieur Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170301-del201707-DE
Date de télétransmission : 07/03/2017
Date de réception préfecture : 07/03/2017

08

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 1er Mars 2017

Date de convocation :

22 février 2017

Affichée le :

22 février 2017

Date d'affichage des délibérations

08.03.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 1er mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K. DAVID, CHEMIN, GROS, MM. THUAU, DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, M. ARNAUD, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM.SAUDIN (pouvoir à M.LAMARRE), PUBREUIL (pouvoir à M.CHICHERIE), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme PAPIN), M. PERRAULT (pouvoir à M.DUVAL), Conseillers municipaux.

Madame PAPIN et M. CHICHERIE ont été élus secrétaires de séance.

PB/CD

Mise en place d'un système de vidéo-protection

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en place d'un système de vidéo-protection est fortement recommandée par les services de l'Etat, Police Nationale et Sous-Préfète, notamment sur les sites touristiques.

Il est proposé d'envisager, dans un premier temps, l'acquisition et l'installation de caméras de vidéo-surveillance aux 3 entrées de ville. En effet, les différentes directives ministérielles incitent les villes à être en mesure de rassurer les visiteurs et Honfleur accueille plus de 3,5 millions de visiteurs par an, avec un brassage de population important.

En accord avec Madame la Sous-Préfète et le Chef de Circonscription de Police de Honfleur, il est proposé l'achat d'une première tranche de ce dispositif dès 2017. Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance est susceptible d'apporter une aide dans certains cas pour l'installation de la vidéo-protection. Un dossier sera déposé auprès de la Préfecture.

La dépense s'élèverait pour la première phase de l'opération à 35 000 € HT ; soit 42 000 € TTC. Il faut y ajouter 200 € d'abonnement téléphonique mensuel.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Après en avoir délibéré,
Avec 24 voix « pour » et 1 « abstention »,
Le Conseil Municipal

- **Autorise Monsieur le Maire à mettre en place un système de vidéo-protection pour la Ville de Honfleur.**
- **Valide l'installation d'une première tranche de ce dispositif en 2017 dont le coût est estimé à 35 000 € HT.**
- **Prend acte de l'abonnement téléphonique nécessaire dont le coût mensuel serait de 200 €.**
- **Autorise l'inscription de la dépense au Budget Primitif 2017.**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Préfecture une aide financière afin de financer l'installation de la vidéo-protection dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance.**

Le Maire,
Monsieur Michel LAMARRE





Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170301-del201708-DE
Date de télétransmission : 08/03/2017
Date de réception préfecture : 08/03/2017

09

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 1er Mars 2017

Date de convocation :

22 février 2017

Affichée le :

22 février 2017

Date d'affichage des délibérations

07.03.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 1er mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K. DAVID, CHEMIN, GROS, MM. THUAU, DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, M. ARNAUD, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM.SAUDIN (pouvoir à M.LAMARRE), PUBREUIL (pouvoir à M.CHICHERIE), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme PAPIN), M. PERRAULT (pouvoir à M.DUVAL), Conseillers municipaux.

Madame PAPIN et M. CHICHERIE ont été élus secrétaires de séance.

PB/CD

Convention entre la Ville et le Département pour affectation d'une partie du domaine public départemental du port de Honfleur au stationnement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une grande partie des espaces de stationnement de Honfleur est située sur le domaine public maritime, désormais transféré au Département du Calvados.

Ces terrains qui appartiennent au domaine public départemental sont le parking du Bassin du Centre pour partie, le parking de la jetée de l'Est et le parking des camping-cars.

Différents aménagements sont envisagés afin de permettre un meilleur accueil des visiteurs. Certaines extensions ont également été sollicitées auprès du Département pour permettre de disposer à l'avenir de davantage de places de stationnement, notamment avec l'arrivée du Village des Marques.

L'intérêt d'une telle convention à passer avec le Département est de permettre à la Ville de disposer de suffisamment d'espace et de visibilité pour gérer son stationnement. En effet, la durée de cette autorisation sera de 30 ans, renouvelable.

La redevance domaniale, au titre de ces occupations, d'une superficie de 34 925 m², sera de l'ordre de 17 000€ par an.

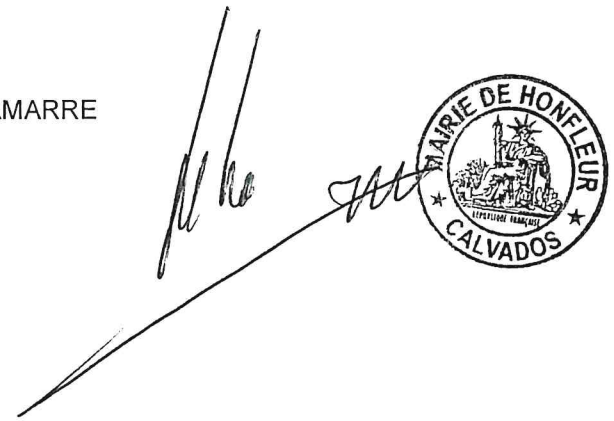
Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- **Autorise Monsieur le Maire à signer une convention entre la Ville de Honfleur et le Conseil Départemental pour l'affectation d'une partie du domaine public départemental du port de Honfleur au stationnement.**
  - **Ces terrains sont le parking du Bassin du Centre pour partie, le parking de la jetée de l'Est et le parking des camping-cars.**
  - **La durée de cette autorisation sera de 30 ans, renouvelable.**
- **S'engage à verser une redevance domaniale, au titre de ces occupations, de l'ordre de 17 000 € par an.**

Le Maire,
Monsieur Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170301-del201709-DE
Date de télétransmission : 07/03/2017
Date de réception préfecture : 07/03/2017

10

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 1er Mars 2017

Date de convocation :

22 février 2017

Affichée le :

22 février 2017

Date d'affichage des délibérations

08.03.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 1er mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K. DAVID, CHEMIN, GROS, MM. THUAU, DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, M. ARNAUD, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM.SAUDIN (pouvoir à M.LAMARRE), PUBREUIL (pouvoir à M.CHICHERIE), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme PAPIN), M. PERRAULT (pouvoir à M.DUVAL), Conseillers municipaux.

Madame PAPIN et M. CHICHERIE ont été élus secrétaires de séance.

JLL
Objet : Vente d'un immeuble 7,9 rue de la Ville

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération du 5 octobre 2016 autorisant la vente de l'immeuble sis au 7 et 9 rues de la ville, précédemment occupé par les services administratifs de la CCPH, au profit de la SC L ESTUAIRE

Il informe que l'acquéreur souhaite modifier le projet proposé du fait des contraintes techniques et sécuritaires imposées par la réhabilitation.

Il propose de rapporter la précédente délibération, de prononcer la désaffectation et le déclassement de l'immeuble et d'autoriser à nouveau la vente selon les termes du nouveau projet d'aménagement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L2241-1 portant sur la gestion des biens de la Commune,

Vu l'ordonnance n°2006.460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2016 désignant les propriétés communales

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

susceptibles d'être vendues,

Vu l'avis des Domaines du 29 septembre 2016,

Vu l'offre et les conditions d'achat formulée par la SC l'Estuaire,

Vu la délibération du 5 octobre 2016 autorisant la vente de l'immeuble sis au 7 et 9 rue de la ville, précédemment occupé par les services administratifs de la CCPH, au profit de la SC L' ESTUAIRE;

Vu la proposition de modification du projet formulée par l'acquéreur,

Considérant le transfert des bureaux de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur à compter de novembre 2014, rendant de ce fait cet immeuble totalement inoccupé,

Considérant le projet de réhabilitation présenté par la SC L'ESTUAIRE,

Considérant l'offre d'achat reçue de cette même société le 31 mai et réitérée le 20 septembre,

Considérant le prix proposé et l'absence de condition de financement,

Considérant la modification du projet initial,

Considérant que ce projet de réhabilitation initial présenté par la SC L'ESTUAIRE est extrêmement contraint par les normes de sécurité et d'accessibilité.

Considérant que l'équilibre financier initial est précarisé par la mise en œuvre de ces impératifs techniques dans le cadre de la réhabilitation de ce type de bâtiment,

Considérant que le nouveau projet retient réalisation d'un hôtel et d'un piano bar,

Considérant que cette proposition peut être retenue,

DECIDE

1°) De rapporter la délibération du 5 octobre 2016.

2°) De constater que cet immeuble n'est plus affecté à l'usage du public depuis novembre 20104.

3°) Procéder au déclassement de cet immeuble du Domaine public communal.

4°) D'Accepter la vente d'un ensemble immobilier sis aux 7 et 9 rue de la Ville à Honfleur et édifié sur les parcelles cadastrées AI n°167p et 168p, au profit de la SC L'ESTUAIRE, domiciliée 192 chemin de la côte de Grâce à 14600 Equemauville. Il est convenu que la cession porte sur les seuls éléments bâtis et leurs strictes emprises foncières, le reste du terrain des parcelles visées restant propriété de la Commune.

5°) De consolider le prix de la négociation à un million d'€uros (1 000 000€), nets vendeur.

6°) De consentir la cession aux conditions suivantes :

- Absence de condition suspensive de financement.
- Respect du programme présenté comprenant :
    - Un hôtel d'environ 17 chambres.
    - Un piano bar.

- Signature d'une promesse unilatérale de vente signée avant le 31 juin 2017 avec dépôt d'une indemnité d'immobilité au moins égale à 5% du prix de la cession.
- Signature de l'acte authentique définitif avant le 30 décembre 2017.
- L'engagement par l'acquéreur de prendre à sa charge tous les frais liés à cette transaction, y compris les études quelles qu'elles soient, taxes diverses et frais de notaire et de mutation.
- La Commune prendra à sa charge les frais liés aux diagnostics et au géomètre pour la division des parcelles.
- Servitude sur la partie de la parcelle AI n°167 restant à la Ville, place Henri Jeanson, au profit de l'acquéreur pour y déposer des bacs de tris sélectifs.

10

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjointe, à signer toutes les pièces et actes liés à cette délibération et à cette vente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170301-del201710-DE
Date de télétransmission : 08/03/2017
Date de réception préfecture : 08/03/2017

Réf. 201 503 Berger-Levrault (1012)

11

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 1er Mars 2017

Date de convocation :

22 février 2017

Affichée le :

22 février 2017

Date d'affichage des délibérations

06.03.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 1er mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K. DAVID, CHEMIN, GROS, MM. THUAU, DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, M. ARNAUD, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM.SAUDIN (pouvoir à M.LAMARRE), PUBREUIL (pouvoir à M.CHICHERIE), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme PAPIN), M. PERRAULT (pouvoir à M.DUVAL), Conseillers municipaux.

Madame PAPIN et M. CHICHERIE ont été élus secrétaires de séance.

Objet : EGLISE ST LEONARD – ENTRETIEN DE L'ORGUE – PARTICIPATION DE LA DRAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'orgue de l'Eglise Saint Léonard fait l'objet de deux visites par an pour son entretien, une visite au printemps et une visite à l'automne.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'entretien de l'orgue peut bénéficier d'une participation de la DRAC à hauteur de 50% HT sur le coût d'une visite par an.

Il propose que le Conseil Municipal sollicite officiellement cette aide financière à hauteur de 250€ HT auprès de la DRAC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE de financer les deux visites pour l'entretien de l'orgue de l'Eglise Saint Léonard étant précisé que l'une des visites sera couverte à hauteur de 50% HT par un financement de l'Etat.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter officiellement une aide financière auprès de la DRAC afin de couvrir à hauteur de 50% HT une visite par an d'entretien de l'orgue de l'Eglise Saint Léonard.

FAIT et DELIBÈRE en séance les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170301-del201711-DE
Date de télétransmission : 06/03/2017
Date de réception préfecture : 06/03/2017

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

12a

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 1er Mars 2017

Date de convocation :

22 février 2017

Affichée le :

22 février 2017

Date d'affichage des délibérations

08.03.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 1er mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K. DAVID, CHEMIN, GROS, MM. THUAU, DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, M. ARNAUD, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM.SAUDIN (pouvoir à M.LAMARRE), PUBREUIL (pouvoir à M.CHICHERIE), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme PAPIN), M. PERRAULT (pouvoir à M.DUVAL), Conseillers municipaux.

Madame PAPIN et M. CHICHERIE ont été élus secrétaires de séance.

JLL

Objet : Autorisation de signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS, rue des Capucins.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la pose de deux câbles de BT souterrains, rue des Capucins , la société ENEDIS sollicite la signature d'un convention de servitude sur la parcelle cadastrée AD n°451.

Les principales caractéristiques de cette convention consistent en :

- Une bande de 3m de large sur 3 mètres de long pour la pose de 2 canalisations souterraines.
- Etablissement de bornes de repérage.
- Elagage, enlèvement, dessouchage, abattage de toutes plantations, branches arbre se trouvant à proximité des ouvrages.
- Autorisation pour les agents d'ENENDIS ou les entreprises dûment habilités, de pénétrer sur la propriété visée par la servitude.
- Gratuité

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vu l'article L2122-4 du code général de la propriété des personnes publiques qui autorise des servitudes conventionnelles sur le domaine public,

Considérant que ces travaux sont nécessaires et que les servitudes ne générerons pas de contraintes particulières

DECIDE

- **D'accepter** les servitudes avec ENEDIS, la parcelle AD n°451 (p), accès par la rue des Capucins.

- **Que** tous les frais liés à la convention de servitudes, à sa signature ainsi qu'à son application seront à la charge d'ENEDIS.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, à signer la convention (DB22/021948 14333p0006 renou BT r.capucins/voirie) et ses annexes, liées à cette délibération.

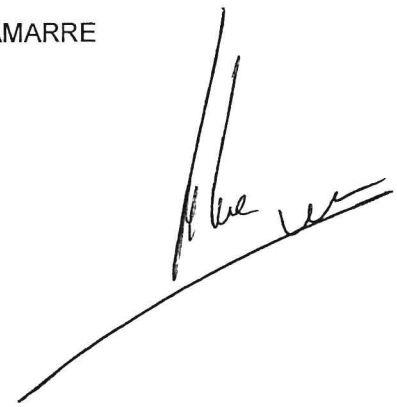
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel LAMARRE





Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170301-del201712a-DE
Date de télétransmission : 08/03/2017
Date de réception préfecture : 08/03/2017

12b

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 1er Mars 2017

Date de convocation :

22 février 2017

Affichée le :

22 février 2017

Date d'affichage des délibérations

09.03.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 1er mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K. DAVID, CHEMIN, GROS, MM. THUAU, DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, M. ARNAUD, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM.SAUDIN (pouvoir à M.LAMARRE), PUBREUIL (pouvoir à M.CHICHERIE), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme PAPIN), M. PERRAULT (pouvoir à M.DUVAL), Conseillers municipaux.

Madame PAPIN et M. CHICHERIE ont été élus secrétaires de séance.

Objet : Conventions de servitudes ENEDIS
7, 9, 11 Route Emile Renouf et la Gare – Honfleur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société TOPO ETUDES a été chargé par ENEDIS du projet de renouvellement électrique Haute et Basse Tension.

Pour mener à bien ce projet, TOPO ETUDES doit déposer les ouvrages Haute Tension aérien (ligne et deux poteaux) et à poser deux câbles Haute Tension souterrains sur 135 mètres sur les parcelles cadastrées AP n° 183, 194, 209, 211 et 240, route Emile Renouf et la Gare à Honfleur et à poser un câble Basse Tension souterrain sur 5 mètres et un coffret C400/P200 (n°CP1) sur la parcelle cadastrée n°183 Section AP, dont la commune est propriétaire.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet de deux conventions de servitudes à passer entre la commune de Honfleur et ENEDIS.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions entre la commune et ENEDIS pour les travaux décrits ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire

APRES EN AVOIR DELIBERE,

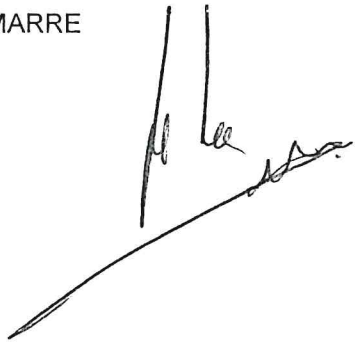
Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

EMET un avis favorable aux travaux ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions entre la commune de Honfleur et ENEDIS nécessaire pour effectuer les travaux de renouvellement Haute et Basse Tension, sur les parcelles cadastrées AP n° 183, 194, 209, 211 et 240, route Emile Renouf et la Gare à Honfleur, dont la commune est propriétaire.

FAIT et DELIBERE en séance les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Monsieur Michel LAMARRE





Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170301-del201712bbis-DE
Date de télétransmission : 09/03/2017
Date de réception préfecture : 09/03/2017

13

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 1er Mars 2017

Date de convocation :

22 février 2017

Affichée le :

22 février 2017

Date d'affichage des délibérations

07.03.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 1er mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K. DAVID, CHEMIN, GROS, MM. THUAU, DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, M. ARNAUD, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM.SAUDIN (pouvoir à M.LAMARRE), PUBREUIL (pouvoir à M.CHICHERIE), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme PAPIN), M. PERRAULT (pouvoir à M.DUVAL), Conseillers municipaux.

Madame PAPIN et M. CHICHERIE ont été élus secrétaires de séance.

PB/CD

Syndicat Mixte du Parc d'Activités Calvados Honfleur – protocole d'accord avec les partenaires du Syndicat Mixte du PACH et la SHEMA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme chacun le sait, plus de 10 ans après avoir constitué le Syndicat Mixte du Parc d'Activités Calvados Honfleur, nous avons été heureux de poser symboliquement la première pierre du futur Village des Marques au pied du Pont de Normandie, il y a quelques semaines.

Lorsque les deux tranches de ce centre de Marques seront achevées, ce sont quelques 600 emplois qui auront été créés et ce pour commencer. Le potentiel d'implantation d'entreprises est remarquable. Un projet logistique de premier plan sera réalisé parallèlement à l'implantation du Village des Marques.

Le besoin de trésorerie de l'aménageur, suite aux travaux complémentaires, est actuellement couvert par une avance remboursable de 2,3 millions d'euros, consentie par le Département du Calvados. En accord avec le Département, il a été proposé qu'un avenant au contrat de concession entre le Syndicat Mixte du PACH et l'aménageur puisse intégrer les travaux complémentaires liés au confinement des déchets. Dans l'hypothèse – peu probable – où cet aléa aurait une incidence sur l'équilibre de l'opération, le protocole d'accord qui sera examiné par le Comité Syndical du PACH prévoit que cet éventuel déséquilibre soit réparti entre la Ville de Honfleur et le Département qui seront les principaux bénéficiaires des recettes fiscales.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

L'essor de développement et l'image que représente ce Parc d'Activités, tant pour la Collectivité que pour l'aménageur, réduisent considérablement un tel risque, puisque malgré cet imprévu et en raison de la prudence du budget, le résultat envisagé dans l'hypothèse défavorable oscille entre l'équilibre et un excédent de 300 000€.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à accepter les termes du protocole d'accord avec les partenaires du Syndicat mixte du PACH et la SHEMA et à le signer.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- **Autorise Monsieur le Maire à accepter et à signer un protocole d'accord avec les partenaires du Syndicat Mixte du PACH et la SHEMA.**

Le Maire,
Monsieur Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170301-del201713-DE
Date de télétransmission : 07/03/2017
Date de réception préfecture : 07/03/2017

14

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 1er Mars 2017

Date de convocation :

22 février 2017

Affichée le :

22 février 2017

Date d'affichage des délibérations

20.03.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 1er mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K. DAVID, CHEMIN, GROS, MM. THUAU, DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, M. ARNAUD, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM.SAUDIN (pouvoir à M.LAMARRE), PUBREUIL (pouvoir à M.CHICHERIE), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme PAPIN), M. PERRAULT (pouvoir à M.DUVAL), Conseillers municipaux.

Madame PAPIN et M. CHICHERIE ont été élus secrétaires de séance

---

Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL ET REGULARISATION DE TEMPS DE TRAVAIL

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il est proposé :
- La transformation de trois postes d'adjoint technique en trois postes d'adjoint technique principal de 2° classe et d'un poste d'adjoint technique principal de 2° classe en poste de gardien de police municipale,
- La transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe et d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe en deux postes d'agent de maîtrise,
- La transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe en poste d'adjoint technique suite à un départ en retraite,
- La suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe, d'un poste de technicien principal de 1ère classe et d'un poste d'agent de maîtrise principal, suite à des départs en retraite ou des mutations

Il est également proposé le passage d'un poste d'adjoint d'animation de 25.29/35ème à 12.65/35ème et d'un poste d'adjoint technique de 34.87/35ème à 35/35ème.

Par ailleurs, le statut des adjoints du patrimoine ayant été modifié par arrêté du 30 décembre 2016, notamment en ce qui concerne le régime indemnitaire, il y a lieu de prendre acte de ce nouveau texte qui n'a aucune incidence budgétaire.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1312)

Enfin, en ce qui concerne le Contrat de Ville, une convention avec l'association Etre et Boulot a permis le recrutement par Etre et Boulot d'un emploi aidé à temps partiel, pour une durée déterminée de un an, renouvelable. Cet emploi aidé de 22H de travail par semaine est pris en charge à 80% par l'Etat ; ce qui laisse à la charge de la collectivité un solde de 1 384.23 pour chaque année, à reverser à l'association Etre et Boulot. Ce montant calculé sur la base de 7 mois pour 2016 devra être calculé sur la base de 12 mois à partir de 2017.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**

DÉCIDE la suppression des postes suivants:

- Deux postes d'adjoint technique
- Un poste d'adjoint technique principal de 1° classe
- Un rédacteur principal de 1° classe
- Un technicien principal de 1° classe
- Un agent de maîtrise principal
- Un poste d'adjoint technique de 34.87/35°
- Un poste d'adjoint technique de 25.29/35°

Et la création des postes suivants :

- Un poste de gardien de police municipale
- Deux postes d'agent de maîtrise
- Un poste d'adjoint technique de 35/35°
- Un poste d'adjoint technique de 12.65/35°

DECIDE l'application du nouveau régime indemnitaire au cadre d'emploi des adjoints du patrimoine.

DECIDE d'autoriser le versement de 1 384.23 euros pour l'année 2016 à Etre et Boulot pour la participation à la rémunération d'un emploi aidé. Ce montant calculé sur la base de 7 mois pour 2016 devra être calculé sur la base de 12 mois à partir de 2017.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170301-del201714-DE
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

15

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 1er Mars 2017

Date de convocation :
22 février 2017

Affichée le :
22 février 2017

Date d'affichage des délibérations
14.03.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 25

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 1er mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K. DAVID, CHEMIN, GROS, MM. THUAU, DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, M. ARNAUD, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM.SAUDIN (pouvoir à M.LAMARRE), PUBREUIL (pouvoir à M.CHICHERIE), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme PAPIN), M. PERRAULT (pouvoir à M.DUVAL), Conseillers municipaux.

Madame PAPIN et M. CHICHERIE ont été élus secrétaires de séance

---

Ob)

Objet :Dénomination du terrain de rugby – Terrain René Le Floch

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner un nom au terrain de rugby de Honfleur qui sera inauguré le 29 avril 2017. Et il propose de dénommer ce terrain **« Terrain René Le Floch »**.

Il évoque le parcours du club et de René Le Floch.

« Le Rugby Athletic Club Honfleurais a été créé en 1965, et dès 1968 René Le Floch l'a rejoint en tant que joueur, puis dirigeant (trésorier jusqu'en 1977). Après dix ans de sommeil du club, René Le Floch a été l'un des principaux acteurs de la création de l'école de rugby qui connaîtra son premier licencié en 1988. L'école aura jusqu'à 100 inscrits par an, tous âges confondus, et interviendra aussi auprès des écoles primaires de Honfleur et d'Equemauville. La formation lui tenait à cœur. L'école a compté pas moins de quatorze éducateurs diplômés.

Après trente ans d'efforts et d'attente, le club a été transféré avenue de la Brigade Piron et les premiers vestiaires furent inaugurés en 1998.

De 1999 à 2004, René Le Floch fut le kiné officiel de la section féminine du Caen RC qui évoluait en première division. Il aura connu six finales de championnat de France, dont trois titres au plus haut niveau.

Ref. 201503 Berger-Levrault 03123

En 2007, le Rubgy Athletic Club Honfleurais se réveille à nouveau, avec la création d'une équipe seniors loisir. René Le Floch est élu président, et lorsqu'il quitte cette fonction en 2010, le bureau décide de le nommer président d'honneur.

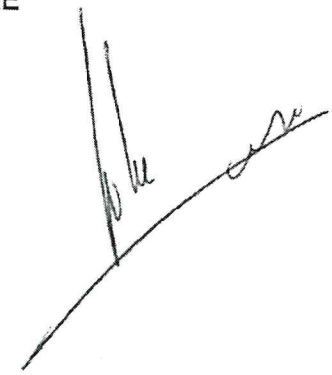
René Le Floch a consacré plus de 40 années au développement du rugby local. Il a toujours eu à cœur de pérenniser cette activité à Honfleur et ce sont aujourd'hui ses anciens élèves de l'école de rugby qui ont pris la relève ».

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, compte tenu du parcours de René Le Floch et de son investissement au service du club de rugby local, décide, à l'unanimité, de donner son nom au terrain de rugby de Honfleur qui deviendra « Terrain de rugby René Le Floch ».

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Michel LAMARRE





Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170301-del201715-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

16

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 1er Mars 2017

Date de convocation :

22 février 2017

Affichée le :

22 février 2017

Date d'affichage des délibérations

14.03.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 1er mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K. DAVID, CHEMIN, GROS, MM. THUAU, DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, M. ARNAUD, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM.SAUDIN (pouvoir à M.LAMARRE), PUBREUIL (pouvoir à M.CHICHERIE), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme PAPIN), M. PERRAULT (pouvoir à M.DUVAL), Conseillers municipaux.

Madame PAPIN et M. CHICHERIE ont été élus secrétaires de séance

---

Ob)

Objet :Dons à la Ville de Honfleur pour le musée Eugène Boudin

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs dons ont été proposés récemment au musée Eugène Boudin. Il indique, après rapport de Monsieur FINDINIER, directeur des musées de Honfleur, que chacune des pièces proposées a un intérêt pour l'histoire de l'art et entretient un lien évident avec la nature et le thème des collections du musée Eugène Boudin.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter les dons et leur inscription à l'inventaire des collections de la Ville de Honfleur, sous réserve d'un avis favorable de la commission scientifique régionale Normandie des collections des musées de France.

Il indique qu'il s'agit des œuvres suivantes :

. Don d'Isabelle et Jean-Pol REY-LEFEBVRE demeurant 9 rue Barbès à Montreuil (93100)

. Deux dessins à la mine de plomb d'Eugène Boudin (1824-1898), esquisses représentant un bateau tous pavillons dehors (dimensions 13.5 X 18.5 cm et 23.5 X 28.5 cm),

. Don de James DE ROANY demeurant 12 rue Saint-Dominique à Toulouse (31000)

. Une huile sur bois d'Eugène Isabey (1803-1886), chaumière normande (32 X 42 cm) et une huile sur toile de Karl Daubigny (1846-1886), embouchure de la Seine, Villerville (48 X 82 cm),

Réf. 201503 Berger-Levrault (1012)

. Don de Pierre DES SALLES demeurant 33, rue du Dragon – 75006 Paris

. Une aquarelle sur papier de Félix Fournery (1865-1938), représentant Villerville (1936 – 13.1 X 18.1 cm),

. Don de la Société des Amis du Musée Eugène Boudin (SAMEB)

. Une huile sur toile de Louis-Alexandre Dubourg (1821-1891), représentant en buste Eugénie Huye-Le-Dieu (vers 1885 – 127.3 X 21.7 cm).

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces dons et leur inscription à l'inventaire des collections de la Ville de Honfleur, sous réserve d'un avis favorable de la commission scientifique régionale Normandie des collections des musées de France, et adresse ses chaleureux remerciements aux généreux donateurs.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170301-del201716-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

17

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 1er Mars 2017

Date de convocation :

22 février 2017

Affichée le :

22 février 2017

Date d'affichage des délibérations

14.03.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 1er mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K. DAVID, CHEMIN, GROS, MM. THUAU, DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, M. ARNAUD, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM.SAUDIN (pouvoir à M.LAMARRE), PUBREUIL (pouvoir à M.CHICHERIE), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme PAPIN), M. PERRAULT (pouvoir à M.DUVAL), Conseillers municipaux.

Madame PAPIN et M. CHICHERIE ont été élus secrétaires de séance

---

Ob)

Objet :Musées de Honfleur – Demande d'aides du FRAM et du FRAR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la politique d'enrichissement des collections de ses musées (dans le cas d'acquisitions à caractère onéreux), et des opérations de restauration qu'elle fait exécuter sur celles-ci, la Ville de Honfleur peut solliciter l'Etat (DRAC Normandie) et la Région Normandie pour obtenir des subventions lui permettant de mener à bien ces deux missions.

Il indique qu'après avoir reçu l'avis favorable des commissions scientifiques régionales correspondantes, la Ville peut solliciter l'aide du FRAM (Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées) ou du FRAR (Fonds Régional d'Aide à la Restauration).

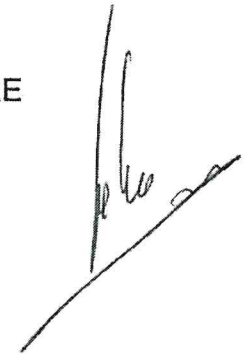
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre pour l'année 2017 une délibération de principe afin de solliciter systématiquement les aides du FRAM ou du FRAR pour les acquisitions et restaurations ayant reçu un avis favorable des commissions scientifiques régionales.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, vu l'intérêt qui s'attache à l'enrichissement et à la restauration des collections des musées de la Ville, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, pour 2017, de solliciter systématiquement de l'Etat et de la Région, les aides du FRAM ou du FRAR, pour les acquisitions et restaurations ayant reçu un avis favorable des commissions scientifiques régionales.

Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire
Michel LAMARRE





Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170301-del201717-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

13

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 1er Mars 2017

Date de convocation :
22 février 2017

Affichée le :
22 février 2017

Date d'affichage des délibérations
14.03.2017

Nombre de délégués
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 25

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 1er mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K. DAVID, CHEMIN, GROS, MM. THUAU, DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, M. ARNAUD, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM.SAUDIN (pouvoir à M.LAMARRE), PUBREUIL (pouvoir à M.CHICHERIE), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme PAPIN), M. PERRAULT (pouvoir à M.DUVAL), Conseillers municipaux.

Madame PAPIN et M. CHICHERIE ont été élus secrétaires de séance

---

Ob)

Objet : Communications de Monsieur le Maire et de Me Naviaux, conseiller municipal et président de la commission « Urbanisme » de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des mesures ont été prises depuis les problèmes de vol à l'**Office de Tourisme** et les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, et que désormais « tout est en ordre ».Il indique que la structure est conforme au fonctionnement des EPIC et que le dernier audit comptable mené en janvier et février 2017 par le Cabinet AFIGEC le confirme.

Monsieur DUVAL, conseiller municipal, s'étonne qu'il n'y ait pas eu de discussion autour du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Puis Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des **cérémonies et manifestations prévues** prochainement :

. du 1er mars au 1er avril

Exposition « Le Mois des P'tites Oreilles »

Réalisations des tout-petits sur le thème des tissus à la MEDIATHEQUE

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

. du 4 mars au 27 mai

Exposition « Ise, bordeuse d'image » à la MEDIATHEQUE

. Samedi 11 mars – 15 H 00

Projection « La belle histoire des bains de mer »

Une vision de la mode sur nos rivages de l'impératrice Eugène à nos jours par Dominik RIMBAULT à la MEDIATHEQUE

. Samedi 11 mars – 20 H 30

Concert Trio Kalei – piano – violon – violoncelle au GRENIER A SEL

. du 15 au 26 mars

Festival « Paroles – Paroles » - Théâtre, musique … dans les GRENIERS A SEL et à EQUEMAUVILLE

. Samedi 18 mars – 15 H 00

Lecture poésie et musique « Les mots du textile » - Christine LABOURDETTE à la MEDIATHEQUE

. Samedi 18 mars – 20 H 30

Concert de piano avec Vassilis VARVARESOS – Orchestre Régional de Normandie – GRENIER A SEL

. Dimanche 19 mars à partir de 10 H 00

Cérémonies commémorant la fin de la guerre d'Algérie (messe – cérémonies au Monument aux Morts – retour à la Mairie pour le verre de l'amitié)

. Samedi 1er avril – 15 H 00

Conférence « Proust et les tissus » - Dominique BUSSILLET – MEDIATHEQUE

. 7 – 8 et 9 avril

6ème salon du Vin dans les greniers à sel, organisé par l'Association des Amis du Baron Motard.

Puis Monsieur le Maire demande à **Maître NAVIAUX,** conseiller municipal et président de la commission « Urbanisme » de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, de donner un **compte-rendu de son action au niveau de l'urbanisme et de fournir quelques détails sur les dossiers en cours, notamment ceux qui posent problème rue du Dauphin.**

Monsieur le Maire indique qu'en secteur sauvegardé, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France prime sur celui des élus.

Maître NAVIAUX évoque tout d'abord le PLUi qui est devenu définitif et il indique également qu'en secteur sauvegardé, l'autorité en matière d'urbanisme relève de l'architecte des Bâtiments de France.

En ce qui concerne les commerces de la rue du Dauphin qui posent problème, il signale que pour le Souk il n'y a pas eu de déclaration préalable de faite et qu'il est prévu que l'Architecte des Bâtiments de France dresse un procès-verbal. Maître NAVIAUX indique que l'Architecte des Bâtiments de France a été alerté dès que « nous avons eu connaissance des irrégularités commises ». Pour ce qui est des façades des 29 et 31 rue du Dauphin, aucune autorisation n'a été accordée et des courriers de rappel de la réglementation ont été adressés aux personnes concernées. Maître NAVIAUX insiste sur l'attention qui est portée au respect de la réglementation en secteur sauvegardé.

Monsieur DUVAL indique qu'il est révolté de constater le non-respect du code de l'urbanisme dans le secteur sauvegardé et il précise que des fenêtres non conformes ont été posées sur l'immeuble en travaux face à son domicile, qu'une terrasse a été refaite en zinc, qu'il a alerté les services de la Mairie et de la CCPH dès 2016, que la couverture a été faite sans autorisation …

Madame PAPIN fait remarquer que l'immeuble avant et après travaux a bien changé, et en mieux, et que la réhabilitation est intéressante.

Monsieur DUVAL précise que les menuiseries ont été posées avant que n'ait été accordé le permis modificatif.

Maître NAVIAUX propose à Monsieur DUVAL de le rencontrer pour discuter de tout cela.

Monsieur le Maire

« Il faut dire la réalité des choses. On fait ce qu'on peut. On a renforcé les équipes « Urbanisme » de la Communauté de Communes. Mais bien sûr il peut y avoir des failles. Dès qu'on est informé des problèmes, on essaie aussitôt de faire le nécessaire pour y remédier et avertir les personnes concernées. Mais globalement on peut se réjouir que notre ville soit aussi belle grâce aussi à l'intervention de l'Architecte des Bâtiments de France. ».

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170301-del201718-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

19a

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 29 Mars 2017

Date de convocation :
21 mars 2017

Affichée le :
21 mars 2017

Date d'affichage des délibérations
05.04.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 29 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme GROS, M. PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, MM. DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.PUBREUIL (pouvoir à M.LAMARRE), Mme CHEMIN (pouvoir à Mme PAPIN), M. THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Compte Administratif 2016, compte de gestion du Trésorier et affectation de résultat

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les résultats figurant au compte administratif 2016 conforme au résultat du compte de gestion du Trésorier et d'affecter les résultats de 2016.

Après avoir répondu aux questions relatives à la gestion 2016, Monsieur le Maire se retire et Madame PAPIN 1ere adjointe prend la présidence de l'assemblée afin de soumettre les différents comptes administratifs (budget principal et budgets annexes) à l'approbation du Conseil Municipal.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Budget		Montant	Résultat 2016 (yc cumul antérieur)	
			Excédent	Déficit
Budget principal ville	Dépenses	17 945 855,80 €	3 163 912,56 €	0,00 €
	Recettes	21 109 768,36 €		
Budget annexe parking	Dépenses	1 035 238,69 €	347 951,78 €	0,00 €
	Recettes	1 383 190,47 €		
Budget annexe cinéma	Dépenses	135 091,87 €	11 725,30 €	0,00 €
	Recettes	146 817,17 €		
Budget annexe boutiques musées	Dépenses	15 507,71 €	30 369,61 €	0,00 €
	Recettes	45 877,32 €		
Budget annexe bâtiment industriel entrée Est	Dépenses	29 394,35 €	81 060,50 €	0,00 €
	Recettes	110 454,85 €		
Budget annexe Train Touristique	Dépenses	106 964,96 €	7 564,35 €	0,00 €
	Recettes	114 529,31 €		
Budget annexe Carrefour de l'emploi	Dépenses	322 305,18 €	17 747,15 €	0,00 €
	Recettes	340 052,33 €		
Budget annexe du Vieux Bassin	Dépenses	120 646,81 €	130 158,60 €	0,00 €
	Recettes	250 805,41 €		
Budget annexe Lot Mont de Gonneville	Dépenses	350 846,30 €	179 554,47 €	0,00 €
	Recettes	530 400,77 €		
Total	Dépenses	20 061 851,67 €	3 970 044,32 €	0,00 €
	Recettes	24 031 895,99 €		

RESULTATS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Budget		Montant	Résultat 2016 (yc cumul antérieur)		Reste à réaliser	Résultat 2016 (yc cumul antérieur et restes à réaliser 2016)	
			Excédent	Déficit		Excédent	Déficit
Budget principal ville	Dépenses	6 381 502,05 €	411 066,78 €	0,00 €	376 161,25 €	34 905,53 €	0,00 €
	Recettes	6 792 568,83 €			0,00 €		
Budget annexe parking	Dépenses	945,90 €	45 735,68 €	0,00 €	0,00 €	45 735,68 €	0,00 €
	Recettes	46 681,58 €			0,00 €		
Budget annexe cinéma	Dépenses	2 487,13 €	87 390,54 €	0,00 €	0,00 €	87 390,54 €	0,00 €
	Recettes	89 877,67 €			0,00 €		
Budget annexe boutiques musées	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €			0,00 €		
Budget annexe bâtiment industriel entrée Est	Dépenses	18 175,18 €	105 161,79 €	0,00 €	0,00 €	105 161,79 €	0,00 €
	Recettes	123 336,97 €			0,00 €		
Budget annexe Train Touristique	Dépenses	116 817,31 €	21 320,00 €	0,00 €	0,00 €	21 320,00 €	0,00 €
	Recettes	138 137,31 €			0,00 €		
Budget annexe Carrefour de l'emploi	Dépenses	6 231,88 €	4 409,00 €	0,00 €	0,00 €	4 409,00 €	0,00 €
	Recettes	10 640,88 €			0,00 €		
Budget annexe du Vieux Bassin	Dépenses	76 642,56 €	68 743,23 €	0,00 €	0,00 €	68 743,23 €	0,00 €
	Recettes	145 385,79 €			0,00 €		
Budget annexe Lot Mont de Gonneville	Dépenses	600 304,17 €	0,00 €	249 457,87 €	0,00 €	0,00 €	249 457,87 €
	Recettes	350 846,30 €			0,00 €		
Total	Dépenses	7 203 106,18 €	743 827,02 €	249 457,87 €	376 161,25 €	367 665,77 €	249 457,87 €
	Recettes	7 697 475,33 €			0,00 €		

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT :

Budget	FONCTIONNEMENT		AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT 2016		
	Résultat 2016 cumulé		Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Recettes investissement
	Excédent	Déficit	Report déficit fonct.	Report excédent fonct.	Excédent fonct. Capitalisé
			2	2	1068
Budget principal ville	3 163 912,56 €	0,00 €	0,00 €	3 163 912,56 €	
Budget annexe parking	347 951,78 €	0,00 €	0,00 €	347 951,78 €	
Budget annexe cinéma	11 725,30 €	0,00 €	0,00 €	11 725,30 €	
Budget annexe boutiques musées	30 369,61 €	0,00 €	0,00 €	30 369,61 €	
Budget annexe bâtiment industriel entrée Est	81 060,50 €	0,00 €	0,00 €	81 060,50 €	
Budget annexe Train Touristique	7 564,35 €	0,00 €	0,00 €	7 564,35 €	
Budget annexe Carrefour de l'emploi	17 747,15 €	0,00 €	0,00 €	17 747,15 €	
Budget annexe du Vieux Bassin	130 158,60 €	0,00 €	0,00 €	130 158,60 €	
Budget annexe Mont de Gonneville	179 554,47 €	0,00 €	0,00 €	179 554,47 €	
Total	3 970 044,32 €	0,00 €	0,00 €	3 970 044,32 €	0,00 €

AFFECTATION DES RESULTATS D'INVESTISSEMENT :

Budget	INVESTISSEMENT		AFFECTATION RESULTAT INVESTISSEMENT 2016	
	Résultat 2015 cumulé		Dépenses Investissement	Recettes Investissement
	Excédent	Déficit	Report déficit invest.	Report excédent invest.
			1	1
Budget principal ville	411 066,78 €	0,00 €	0,00 €	411 066,78 €
Budget annexe parking	45 735,68 €	0,00 €	0,00 €	45 735,68 €
Budget annexe cinéma	87 390,54 €	0,00 €	0,00 €	87 390,54 €
Budget annexe boutiques musées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe bâtiment industriel entrée Est	105 161,79 €	0,00 €	0,00 €	105 161,79 €
Budget annexe Train Touristique	21 320,00 €	0,00 €	0,00 €	21 320,00 €
Budget annexe Carrefour de l'emploi	4 409,00 €	0,00 €	0,00 €	4 409,00 €
Budget annexe du Vieux Bassin	68 743,23 €	0,00 €	0,00 €	68 743,23 €
Budget annexe Lot Mont de Gonneville	0,00 €	249 457,87 €	249 457,87 €	0,00 €
Total	743 827,02 €	249 457,87 €	249 457,87 €	743 827,02 €

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte, avec 24 voix « pour » et 4 voix « abstention », les Comptes Administratifs de l'exercice 2016, conformes au Compte de Gestion du Trésorier, et les affectations de résultats arrêtés comme ci-dessus.

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

REÇU LE :
- 6 AVR. 2017
SOUS-PRÉFECTURE
DE LISIEUX

Réf. 201503 Berger-Levrault (1012)

196

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 29 Mars 2017

Date de convocation :
21 mars 2017

Affichée le :
21 mars 2017

Date d'affichage des délibérations
05.04.2017

Nombre de délégués
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 29 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme GROS, M. PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, MM. DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.PUBREUIL (pouvoir à M.LAMARRE), Mme CHEMIN (pouvoir à Mme PAPIN), M. THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Compte de Gestion du Trésorier 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2016 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
Avec 24 voix « pour » et 4 voix « abstention »,

- **Approuve le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2016. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

REÇU LE :
- 6 AVR. 2017
SOUS-PRÉFECTURE
DE LISIEUX

2.0.a

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 29 Mars 2017

Date de convocation :

21 mars 2017

Affichée le :

21 mars 2017

Date d'affichage des délibérations

05.04.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 29 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville d Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleu sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN Mme LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mm GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme GROS, M. PERRAULT, Mm LARKINA-PONCET, MM. DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.PUBREUIL (pouvoir à M.LAMARRE), Mme CHEMIN (pouvoir à Mme PAPIN), M. THUAI (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), Conseiller municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Budget Primitif 2017 (Budget Principal et Budgets Annexes)

Monsieur le Maire rappelle les orientations déterminées lors du Rapport d'Orientation Budgétaire et poursuit par l présentation du Budget Principal et des Budgets Annexes 2017.

Après l'exposé de Monsieur Le Maire et après avoir répondu aux questions, il est proposé au Conseil Municipa d'en délibérer.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI, l'exposé de Monsieur Le Maire,
ARRETE le Budget Primitif 2017 (Budget Principal et Budgets Annexes) qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	19 306 898,56 €	6 457 001,25 €
Budgets annexes :		
Cinéma	135 774,77 €	108 868,78 €
Parking	1 447 951,78 €	166 681,58 €
Boutiques Maison Satie	51 369,61 €	0 €
Bâtiment Entrée Est	120 060,50 €	124 411,79 €
Le petit train touristique	115 320,00 €	42 640,00 €
Carrefour de l'Emploi	324 747,15 €	8 818,00 €
Gestion Quai Vieux Bassin	380 158,60 €	314 601,83 €
Lot Mont de Gonneville	409 554,47 €	249 457,87 €

APRES en avoir délibéré et par 24 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 voix « abstention », le Budget Primitif 2017 (principal et annexes) est adopté.

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

REÇU LE :
- 6 AVR. 2017
SOUS-PRÉFECTURE
DE LISIEUX

DEL2017/20b

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 29 Mars 2017

Date de convocation :

21 mars 2017

Affichée le :

21 mars 2017

Date d'affichage des délibérations

05.04.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 29 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme GROS, M. PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, MM. DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.PUBREUIL (pouvoir à M.LAMARRE), Mme CHEMIN (pouvoir à Mme PAPIN), M. THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Budget Primitif 2017 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle les orientations déterminées lors du Rapport d'Orientations Budgétaires et propose de fixer les taux des 4 taxes d'imposition pour 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal d'en délibérer.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, avec 24 voix « pour » ; 3 « contre » et 1 voix « abstention ».

- **Décide de fixer comme suit les taux d'imposition des 4 taxes pour 2017 :**

Taxe	Taux 2016	Taux 2017	Augmentation %
Taxe d'habitation	16,58 %	17,45 %	+ 5 %
Taxe foncière bâtie	24,00 %	25,26 %	+ 5 %
Taxe foncière non bâtie	22,86 %	24,06 %	+ 5 %
Cotisation Foncière Entreprises	25,90 %	27,26 %	+ 5 %

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR ★ CALVADOS ★

REÇU LE :
- 6 AVR. 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE LISIEUX

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

loc

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 29 Mars 2017

Date de convocation :

21 mars 2017

Affichée le :

21 mars 2017

Date d'affichage des délibérations

05.04.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 29 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN Mme LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme GROS, M. PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, MM. DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.PUBREUIL (pouvoir à M.LAMARRE), Mme CHEMIN (pouvoir à Mme PAPIN), M. THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Budget Primitif 2017 (Budget Principal et Budget Annexe) – subvention d'équilibre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'équilibrer le cas échéant chaque budget annexe par une subvention du budget principal. Après l'exposé de Monsieur Le Maire et après avoir répondu aux questions, il est proposé au Conseil Municipal d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI, l'exposé de Monsieur Le Maire, avec 24 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 voix « abstention ».
Considérant que cette subvention d'équilibre a été approuvée lors du vote du Budget primitif 2017,
Confirme la subvention d'équilibre provenant du budget Primitif 2017 de la ville vers le budget annexe comme suit :

	Fonctionnement
Budget principal (article 65738)	181 000 €
Budget annexe : (article 747)	
Carrefour de l'emploi	128 000 €
Cinéma	53 000 €

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR ★ CALVADOS ★

REÇU LE :
- 6 AVR. 2017
SOUS-PRÉFECTURE DE LISIEUX

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 29 Mars 2017

Date de convocation :

21 mars 2017

Affichée le :

21 mars 2017

Date d'affichage des délibérations

05.04.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 29 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN Mme LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme GROS, M. PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, MM. DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.PUBREUIL (pouvoir à M.LAMARRE), Mme CHEMIN (pouvoir à Mme PAPIN), M. THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'avis des commissions intéressées,

DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2017 aux diverses Associations les subventions détaillées dans le tableau ci-annexé, avec 24 voix « pour » et 4 voix « abstention ».

Les Membres du Conseil Municipal adhérents d'une Association subventionnée n'ont pas pris part au vote.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire mandater au représentant de chaque Association le montant qui lui est accordé.

DIT que la dépense pourra être prélevée sur l'article 6574 du budget suffisamment pourvu à cet effet.

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170329-del201721a-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

Ref. 201503 Berger-Levrault (1612)

Subventions aux Associations 2017	

Association	subvention 2017
Société des Courses du Pays d'Auge	305.00 €
A.C.R.O. contrôle de radioactivité dans l'Ouest	100.00 €
SIAD de la Vallée d'Auge	800.00 €
Amicale Donneurs de sang bénévoles Honfleur / Canton	250.00 €
FNACA de Honfleur	600.00 €
Amicale du Personnel Communal	42 000.00 €
Société des Marins de Honfleur	3 000.00 €
Photo-Club Honfleurais	750.00 €
AVF Honfleur - Accueil des Villes Françaises	600.00 €
CASIMIR	500.00 €
La Chaloupe d'Honfleur	1 000.00 €
Un autre regard	300.00 €
APAEI - Parents/Amis d'Enfants Inadaptés Côte Fleurie	800.00 €
ANCRE	150.00 €
Amicale Anciens Marins,Anciens Combattants	250.00 €
Association Honfleur 1939/45	500.00 €
Les z'ateliers de la tête de bois	600.00 €
Les z'ateliers de la tête de bois (subv except) Festival Paroles-Paroles	5 000.00 €
Ecole du Chat à Honfleur	1 200.00 €
Chasseurs de la Basse-Seine rive gauche	1 000.00 €
Amicale des Anciens Combattants "veuves et orphelins"	300.00 €
Amicale des Anciens Combattants "tous conflits"	500.00 €
Visite des Malades dans Etbs Hospitaliers (VMEH)	100.00 €
Le village St Léonard	250.00 €
Soc Nationale de Sauvetage en Mer	3 500.00 €
contre courant" des peintres Honfleurais	3 000.00 €
Proxim'Services du Pays d'Auge	1 000.00 €
Société "Saint Vincent de Paul"	500.00 €
Amicale des Médaillés du Travail	230.00 €
Caisse des Intempéries de Honfleur & Courseulles	496.00 €
Asso des Conciliateurs de Justice de Basse-Nie	100.00 €
Ligue contre le Cancer - Comité Dép Caen	130.00 €
Association Honfleur Jardin	8 000.00 €
EAGE" Ecole d'Art Graphique de l'Estuaire	500.00 €
Le Réveil St Sauveurais	1 500.00 €
Asso La Prévention Routière	200.00 €
Asso "Le Pays d'Auge"	200.00 €
SOS AMITIE	200.00 €
Pays d'auge cœur Normandie	400.00 €
Deauville Sailing Club	500.00 €
Club Honfleurais de Tennis de Table	1 800.00 €
La Gaule Honfleuraise	400.00 €
Yoga Harmonie	650.00 €
Club Honfleurais d'Activités Nautiques	3 100.00 €
Asso Honfleuraise de YOGA IYENGAR	150.00 €
Club de Bowling de Honfleur "les Vikings"	1 200.00 €
Les godasses st Sauveuraises	300.00 €
Hockey Club Honfleurais	500.00 €
Karaté-Club de l'Estuaire	1 500.00 €
Baseball Club de Honfleur	1 000.00 €

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

C.S.H. - Section Handball	11 000.00 €
La Pétanque Honfleuraise	800.00 €
Société Colombophile "L'Hirondelle"	1 000.00 €
Cap Forme EPGV	400.00 €
Aquatique Club Honfleurais	3 000.00 €
Judo Club du Pays d'Auge	3 900.00 €
C.S.H. - Section Basket	3 000.00 €
Cercle Nautique de Honfleur	3 000.00 €
Cercle Nautique de Honfleur Simon BENAICHOUCHE	2 000.00 €
Cercle Nautique Ecole de Voile (subv compl)	9 000.00 €
Rugby-Athlétic Club Honfleurais	1 500.00 €
Judo Club de Honfleur / Judo	4 500.00 €
Marathon de Normandie	500.00 €
Tennis-Club Honfleurais	7 000.00 €
C.S.H. - Section Football	8 500.00 €
C.S.H. - Section Football (Activités Jeunes)	15 000.00 €
Ring Honfleurais	2 500.00 €
Honfleur-Gym	3 400.00 €
Cascade	2 500.00 €
Asso de parents d'élèves "La Marelle"	700.00 €
APE Samuel de Champlain	700.00 €
Asso sportive LPO Albert Sorel	1 100.00 €
Asso Sportive du Collège Alphonse Allais	2 000.00 €
A.P.E. LA CLE DES CHAMPS	700.00 €
Asso Sportive Primaire Caubrière	700.00 €
centre socioculturel Jeunes Séniors Familles	40 000.00 €
Asso Musicale et Chorale Erik Satie	1 000.00 €
Académie des Artistes Honfleurais	400.00 €
Asso des Amis d'Alphonse Allais	2 400.00 €
Comité des Fêtes de Vasouy	600.00 €
Asso "Jazz aux Greniers"	4 000.00 €
Estuaire d'en Rire	28 000.00 €
Culture et Patrimoine	1 000.00 €
A Travers le Miroir	300.00 €
Honfleur Harmonie (Ecole de Musique)	2 000.00 €
Compagnie du Souffle 14	600.00 €
Chorale Choeur Accord	500.00 €
Asso "Les Racines de Honfleur"	350.00 €
Asso "Les Racines de Honfleur" subv -salon du livre	5 000.00 €
Les Racines de Honfleur" section chapelle	1 000.00 €
Asso "Le Comité des jumelages"	6 000.00 €
Société des Amis du Musée Eugène Boudin (SAMEB)	5 000.00 €
Société du Vieux Honfleur	1 400.00 €
Les Amis du Festival du Cinéma Russe	24 000.00 €
Les Amis du Festival du Cinéma Russe (subv. Except.)	3 000.00 €
	306 861.00 €

2Lb

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 29 Mars 2017

Date de convocation :

21 mars 2017

Affichée le :

21 mars 2017

Date d'affichage des délibérations

05.04.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 29 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme GROS, M. PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, MM. DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.PUBREUIL (pouvoir à M.LAMARRE), Mme CHEMIN (pouvoir à Mme PAPIN), M. THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

COTISATIONS 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est proposé d'adhérer aux organismes ci-dessous, comme chaque année, et il y a lieu de confirmer ces adhésions pour lesquelles le montant de la cotisation annuelle est de :

- L'Association des Petites Villes de France : ..... 712,99 €
- L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe : .... 627,00 €
- L'Union Amicale des Maires du Calvados : ..... 1 877,72 €
- L'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques : ..... 560,00 €
- L'Association des Villes Marraines : ..... 315,44 €
- L'Association Nationale des Elus du Littoral : ..... 1 487,00 €
- Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris :..... 400,00 €
- L'Association Internationale Villes et Ports : ..... 1 324,00 €
- Les Plus Beaux Détours de France : ..... 3 600,00 €
- La Cellule de Suivi du Littoral Normand : ..... 280,00 €
- Pavillon Bleu : ..... 1 190,00 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, avec 24 voix « pour » et 4 voix « abstention »,

- **Confirme l'adhésion de la Ville de Honfleur aux organismes énumérés dans la liste qui a été présentée.**

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170329-del201721b-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

LL

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 29 Mars 2017

Date de convocation :
21 mars 2017

Affichée le :
21 mars 2017

Date d'affichage des délibérations
05.04.2017

Nombre de délégués
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 29 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme GROS, M. PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, MM. DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.PUBREUIL (pouvoir à M.LAMARRE), Mme CHEMIN (pouvoir à Mme PAPIN), M. THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Fonds de solidarité logement (F.S.L.) – contribution 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année, la Ville de Honfleur a été sollicitée pour participer au F.S.L. qui accorde des aides financières aux personnes en difficulté pour leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir. Le F.S.L. s'applique à tous les secteurs locatifs (parcs publics ou privés). Ce fonds est géré par le Département, et il est proposé d'y contribuer à raison de 0,17 € par habitant (7 668 à compter du 1er janvier 2017), soit pour la Ville de Honfleur : 1 303,56 €, au titre de l'année 2017.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :

- **Décide le versement d'une participation au Fonds de Solidarité Logement d'un montant de 1 303,56 € au titre de l'année 2017.**

Le Maire,
MICHEL LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170329-del201722-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

23

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 29 Mars 2017

Date de convocation :

21 mars 2017

Affichée le :

21 mars 2017

Date d'affichage des délibérations

05.04.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 29 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville d Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleu sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN Mme LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mm GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme GROS, M. PERRAULT, Mm LARKINA-PONCET, MM. DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.PUBREUIL (pouvoir à M.LAMARRE), Mme CHEMIN (pouvoir à Mme PAPIN), M. THUAL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), Conseiller municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Actualisation des tarifs « service culturel »

☐ Exposition d'été dans les Greniers à sel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer le tarif d'entrée à l'exposition d'été dans le Greniers à sel – qui sera ouverte au public du 7 juillet au 13 août 2017 – à 1 € et d'accorder la gratuité pour le enfants de moins de 12 ans.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

☐ Proposition de tarifs complémentaires pour la salle de formation au 1er étage du Carrefour de l'Emploi

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 30 juin 2015 les tarifs suivants ont été votés :

Tarif à la ½ journée et à la journée (ménage compris) : **Location**	**Tarif HT**	**Tarif TTC**
½ journée	75,00 €	90,00 €
1 journée	133,33 €	160,00 €

Tarif pour stage et/ou formation sur plusieurs jours dans la même semaine (ménage compris) : **Location**	**Tarif HT**	**Tarif TTC**
1 jour	133,33 €	160,00 €
2 jours	233,33 €	280,00 €
3 jours	308,33 €	370,00 €
4 jours	341,67 €	410,00 €
5 jours	383,33 €	460,00 €

Ces tarifs s'entendent salle équipée :

- o Accès wifi (fait)
- o Tables et chaises (** en cours)
- o Tableau blanc et écran de projection (** en cours)
- o Stores aux fenêtres pour occulter la salle (** en cours)

Il rappelle qu'en ce qui concerne la salle de cours (38,40 m²) d'autres demandes d'occupation n'entrant pas dans les formules proposées ont été reçues. Il s'avère intéressant d'y répondre de la manière suivante :

- Location de la salle en continu (tarif pour 1 mois minimum) :
  ☐☐920,00 TTC
- Location régulière en discontinu (à partir de 12 jours dans l'année) :
  ☐☐½ journée : 46,00 € TTC 1 journée : 92,00 € TTC

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :

- **Fixe le tarif d'entrée à l'exposition d'été dans les Greniers à sel du 7 juillet au 13 août 2017 à 1 € et la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.**
- **Fixe les tarifs complémentaires aux tarifs déjà votés et appliqués pour la salle de cours n°3 (38,40 m²) :**
  - **La location de la salle en continu (tarif pour un mois minimum) : 920,00 € TTC**
  - **La location régulière en discontinu (à partir de 12 jours dans l'année) :**
    - **La ½ journée : 46,00 € TTC,**
    - **La journée : 92,00 € TTC.**

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170329-del201723-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

24

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 29 Mars 2017

Date de convocation :

21 mars 2017

Affichée le :

21 mars 2017

Date d'affichage des délibérations

05.04.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 29 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN Mme LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme GROS, M. PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, MM. DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.PUBREUIL (pouvoir à M.LAMARRE), Mme CHEMIN (pouvoir à Mme PAPIN), M. THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Office de Tourisme – défense des intérêts de la Ville – mandatement de Maître MONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 14 avril 2014 (Del 2014/27a) Monsieur le Maire a été autorisé par délégation du Conseil Municipal à intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle tant en demande qu'en défense devant les juridictions.

Madame DELAMARE a régularisé appel le 24 novembre 2015 du jugement correctionnel précédemment prononcé à son encontre le 6 octobre 2015 en application duquel elle a été condamnée à payer à la Commune un €uro à titre symbolique outre la somme de 500,00 € sur le fondement des dispositions de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.

Cette affaire sera évoquée devant la Cour d'Appel de Caen le lundi 24 avril 2017 à 14h.

Monsieur le Maire propose que la défense des intérêts de la Ville de Honfleur soit à nouveau confiée à Maître MONS.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal, avec 24 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 voix « abstention » :

- **Confirme la qualité de Monsieur le Maire pour défendre en justice devant la Cour, les intérêts de la Commune en application de la précédente délibération du 14 avril 2014.**
- **Désigne Maître MONS avocat inscrit au barreau de Lisieux, ayant son cabinet situé à Honfleur au numéro 3 Sente aux Ladres pour représenter et défendre la Commune à cette audience ou à toute autre audience ultérieure en cas de renvoi de cette affaire par la Cour.**

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170329-del201724-DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

25

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 29 Mars 2017

Date de convocation :

21 mars 2017

Affichée le :

21 mars 2017

Date d'affichage des délibérations

03.04.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 29 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme GROS, M. PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, MM. DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.PUBREUIL (pouvoir à M.LAMARRE), Mme CHEMIN (pouvoir à Mme PAPIN), M. THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL

Objet : Vente d'une parcelle de terrain de 237m², 114 rue Henri de Regnier.

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération du 5 juillet faisant état de plusieurs propriétés communales susceptibles d'être vendues.

Il informe que le terrain, cadastré BC n°217 d'une contenance 237 m² a trouvé acquéreur, en la personne des actuels locataires.

Il propose d'autoriser cette vente.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L2241-1 portant sur la gestion des biens de la Commune,

Vu l'article 16 de la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 concernant la fin du régime d'exonération de la TVA immobilière,

Vu l'ordonnance n°2006.460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Vu la délibération du 5 juillet 2016 présentant la liste des biens communaux relevant du domaine privé, susceptibles d'être vendus,

Vu l'avis des Domaines du 18 novembre 2016,

Considérant que ce terrain, inscrit dans le domaine privé de la Commune, n'avait pas été acquis dans un but de revente ni d'aménagement mais dans le cadre d'un projet abandonné lors de la construction de l'immeuble à l'arrière de la poste.

Considérant que cette transaction s'inscrit dans la gestion normale du patrimoine privé de la Commune,

Considérant la demande formulée par les consorts MARIE, notamment leur accord sur le prix et la contenance.

Considérant que les consorts MARIE étaient déjà locataires de cette même parcelle

DECIDE

D'Accepter la cession de la parcelle BC n°217 d'une superficie de 2a 37ca, sise au 114 rue Henri de Régnier à Monsieur et Madame MARIE Philippe et Sylvie , demeurant au 120 rue Henri de Régnier à Honfleur.

Que le prix de vente conformément à l'estimation des services de France Domaines, s'établit au prix de 71 000€, nets vendeur.

De consentir aux conditions suivantes :

- Obtention d'un prêt bancaire.
- Obtention d'un certificat d'urbanisme ne faisant pas apparaître de contraintes nuisant au projet de construction.
- Versement d'une indemnité d'immobilisation équivalente à 10% du prix de vente hors frais de notaire, déposée lors de la promesse unilatérale vente.
- De consentir à une éventuelle substitution à la condition expresse que Monsieur et Madame MARIE soient majoritaires dans la société s'y substituant.

Que les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjointe, à signer toutes les pièces et actes liés à cette délibération et à cette vente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170329-del201725-DE
Date de télétransmission : 04/04/2017
Date de réception préfecture : 04/04/2017

26

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 29 Mars 2017

Date de convocation :
21 mars 2017

Affichée le :
21 mars 2017

Date d'affichage des délibérations
03.04.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 29 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme GROS, M. PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, MM. DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.PUBREUIL (pouvoir à M.LAMARRE), Mme CHEMIN (pouvoir à Mme PAPIN), M. THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

(AM/EF)

Objet : Convention de servitude à passer avec SDEC Energie. Alimentation électrique - Côte de Grâce et Mont Joli

MONSIEUR LE MAIRE informe l'assemblée qu'il a reçu de Maître CHUITON, notaire à Caen, un projet d'acte notarié établi à la demande de SDEC Energie, visant à réitérer en la forme authentique la convention de servitude déjà intervenue, concernant l'installation d'un câble souterrain sur les parcelles cadastrées section AC n°55 sur une longueur de 52 mètres afin de reprendre le branchement électrique de la parcelle AC n°42 (site du Mont Joli) et section AC n°22 sur une longueur de 32 mètres pour reprendre le branchement électrique de la chapelle (Site de la Côte de Grâce).

Il informe également que Maître CHUITON, notaire, est chargé de régulariser cet acte et qu'il convient pour ce faire de consentir au SDEC Energie la servitude dont il s'agit,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le projet d'acte notarié établi par l'étude Notariale de Maître Pascal CHUITON à CAEN, 12 Rue du Tour de Terre,

CONSIDERANT que ce projet d'acte n'appelle aucune observation de notre part,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir avec SDEC Energie pour la régularisation des servitudes relatives à l'alimentation Electrique (AC n°22 et 55) des sites de la Côte de Grâce et du Mont Joli.

FAIT ET DELIBERE en séance, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170329-del201726-DE
Date de télétransmission : 04/04/2017
Date de réception préfecture : 04/04/2017

27

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 29 Mars 2017

Date de convocation :

21 mars 2017

Affichée le :

21 mars 2017

Date d'affichage des délibérations

13.06.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 29 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme GROS, M. PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, MM. DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.PUBREUIL (pouvoir à M.LAMARRE), Mme CHEMIN (pouvoir à Mme PAPIN), M. THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Objet : Tableau des effectifs – Recrutement des agents saisonniers 2017 – Dérogation aux travaux interdits pour les jeunes en formation de 15 à 18 ans

Il est proposé au conseil municipal de transformer des postes pour permettre des avancements de grade dans le cadre du déroulement normal de la carrière et des intégrations directes.

Comme les années précédentes et afin de faire face au remplacement des agents en congés annuels et pour permettre la prise en charge des travaux en régie, mais aussi pour assurer le bon fonctionnement des centres de loisirs dans le respect des taux d'encadrement, il est proposé d'engager le recrutement d'agents saisonniers pour une durée d'un ou deux mois en cas de nécessité.

Par ailleurs, l'appellation de certains grades ayant été modifiée suite au reclassement du 1er janvier 2017 dans le cadre de l'accord PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), il est nécessaire, après avis du comité technique en date du 27 mars 2017, de proposer de fixer le ratio d'avancement de grade à 100% pour l'ensemble des nouveaux grades.

Il est également nécessaire d'autoriser les jeunes en formation âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans à utiliser le matériel professionnel (débrousailleuses, tailleuses de haie, tondeuses, souffleurs..)

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**

DECIDE la suppression des postes suivants,

- 1 poste d'attaché principal à compter du 1er avril 2017
- 1 poste de chef de service de police municipale principal de 2° classe à compter du 1er avril 2017
- 1 poste d'adjoint administratif à compter du 1er avril 2017
- 3 postes d'adjoint technique à compter du 1er juillet 2017
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2° classe à compter du 1er avril 2017

Et la création des postes suivants :

- 1 poste d'attaché hors classe à compter du 1er avril 2017
- 1 poste de chef de service de police municipale principal de 1° classe au 1er avril 2017
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2° classe à compter du 1er avril 2017
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2° classe au 1er juillet 2017
- 1 poste de gardien de police municipale au 1er juillet 2017
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2° classe au 1er avril 2017

DÉCIDE la création pour la saison 2017, comme pour les années précédentes des postes d'emplois saisonniers suivants pour les centres de loisirs, la plage, les musées, la piscine, les greniers à sel, la police municipale, la médiathèque, les toilettes publiques et les services techniques (propreté, voirie, bâtiment et espaces verts) :

- 17 postes d'adjoint d'animation pour juillet et 17 pour août (centre de loisirs)
- 18 postes d'adjoints techniques (avril-mai : 1 service propreté, juin : 3 service propreté + 2 espaces verts + 1 voirie, juillet-août : 5 service propreté, 2 service Espaces Verts, 2 bâtiments, 1 voirie, juin à octobre : 2 musées, avril à septembre : 4 police municipale, avril – septembre : 3 toilettes publiques)
- 6 adjoints du patrimoine (2 musées, 2 médiathèque, 2 exposition Greniers à sel)
- 2 Educateurs APS 1°classe (plage),
- 4 éducateurs APS 2° classe (plage),

Les crédits relatifs à ces emplois figurent dans le calcul de la masse salariale inscrite au budget

DÉCIDE de fixer le ratio d'avancement de grade à 100% pour l'ensemble des nouveaux grades.

DECIDE d'autoriser les jeunes âgés de 15 à 18 ans en formation au centre technique à utiliser le matériel professionnel (débrousailleuses, tailleuses de haie, tondeuses, souffleurs..)

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170329-del201727-DE
Date de télétransmission : 14/06/2017
Date de réception préfecture : 14/06/2017

28

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 29 Mars 2017

Date de convocation :

21 mars 2017

Affichée le :

21 mars 2017

Date d'affichage des délibérations

02.05.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 29 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme GROS, M. PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, MM. DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.PUBREUIL (pouvoir à M.LAMARRE), Mme CHEMIN (pouvoir à Mme PAPIN), M. THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Ob) – **Objet : Don de Bastien LOUKIA à la Ville de Honfleur pour les Maisons Satie**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un courrier que lui a fait parvenir le 10 mars 2017, Bastien LOUKIA, Honfleurais, qui, lors de la Nuit des Artistes en 2016, a réalisé un portrait « géant » représentant Erik SATIE, l'illustre musicien né à Honfleur, dont il souhaite faire don à la Ville de Honfleur pour les Maisons Satie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter le don de cette œuvre originale.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, considérant l'intérêt qui s'attache à l'exposition de ce portrait « géant » d'Erik Satie dans les Maisons Satie,

Accepte le don de Bastien LOUKIA, qui, par ailleurs, a réalisé une bande dessinée très réussie inspirée du célèbre musicien honfleurais.

Le conseil municipal adresse ses vifs remerciements à l'artiste.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170329-del201728-DE
Date de télétransmission : 28/04/2017
Date de réception préfecture : 28/04/2017

Ref. 261503 Berger-Levrault (1013)

29a

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 29 Mars 2017

Date de convocation :

21 mars 2017

Affichée le :

21 mars 2017

Date d'affichage des délibérations

02.05.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 29 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme GROS, M. PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, MM. DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.PUBREUIL (pouvoir à M.LAMARRE), Mme CHEMIN (pouvoir à Mme PAPIN), M. THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

---

ob)

Objet : Communications de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend hommage à l'initiative prise par Anne-Marie BERGERET, Conservatrice des musées de Honfleur, en 2016, d'organiser une **opération de « crowfunding »** pour financer la rénovation de l'éclairage de la salle Hambourg du musée Eugène Boudin. Il indique que les travaux ont coûté à la Ville 6 584 € et que l'opération a permis de récolter la somme de 5 745.40 € qui sera reversée à la Ville par l'association des Amis du Musée Eugène Boudin. Le conseil municipal donne son accord pour l'acceptation de la somme de 5 745.40 € qui sera considérée – au niveau budgétaire - comme « un don de particuliers ».

Monsieur le Maire rappelle ensuite à l'assemblée que Jérôme SEYDOUX avait déposé, il y a de nombreuses années, quatre œuvres d'Henri de SAINT-DELIS au musée Eugène Boudin (quatre peintures exécutées à l'huile sur toile représentant Honfleur : *Neige sur le quai Sainte-Catherine ; Marché place Sainte-Catherine ; Quai Saint-Etienne : chargement des sacs de pommes & la plage et la jetée*). Il indique qu'à l'occasion de l'exposition d'été qui sera consacrée à Henri et René de SAINT-DELIS, Monsieur SEYDOUX a décidé de faire **don de ces quatre peintures à la Ville de Honfleur pour le musée Eugène Boudin**. Monsieur le Maire précise que ce don sera soumis au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance afin qu'il en délibère « officiellement », après inscription du sujet à l'ordre du jour de la réunion.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Puis Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du **mariage Libanais**, un **don de 15 000 €** avait été fait par les jeunes mariés à la Ville de Honfleur. Il précise que 4 000 € ont été remis à l'association « Les Racines de Honfleur » pour la restauration de la voûte des fidèles et que les 11 000 € restants aideront la Ville à assurer une partie de la restauration des vitraux des églises honfleuraises.

Monsieur le Maire indique que la Ville aura à ajouter une participation financière à ce montant pour que l'ensemble des vitraux des églises honfleuraises soit restauré. Il précise que des travaux vont être réalisés, courant mai, sur les vitraux de l'église Sainte-Catherine et de la chapelle de Grâce par Amandine STECK, successeur de Martial MAYEL, pour 2 113.20 € et qu'ensuite la Ville entreprendra la restauration de quatre vitraux, jugés prioritaires, dans l'église Saint-Léonard, pour 8 832.00 €. Il souligne que les 16 autres vitraux de l'église Saint-Léonard qui ont besoin de restauration devront également faire l'objet d'un accord de la DRAC et de l'ABF et pourraient être subventionnés. Il précise que la dépense correspondant à cette restauration sera à étaler sur plusieurs exercices, car elle a été évaluée à la somme de 27 300.00 €.

Monsieur le Maire évoque ensuite l'**étude sur le commerce** qui est lancée. « L'avenir commercial des centres ville préoccupe tous les élus locaux et je n'échappe pas à la règle. J'ai toujours pensé que la venue du village des marques représentait une véritable opportunité pour le centre de Honfleur et ses commerçants. A l'heure de « l'ei commerce », du changement général des habitudes de consommation, il nous est apparu incontournable d'anticiper ces évolutions, et c'est la raison pour laquelle j'ai tenu à engager une profonde réflexion sur cette problématique. En fin d'année dernière, un groupe d'étudiants de l'Ecole de Management de Normandie, a eu pour mission de travailler sur la marque Honfleur et ses caractéristiques. D'autres études vont être menées afin de définir précisément l'état actuel du commerce honfleurais, l'analyse de la clientèle (touristique et locale), l'adéquation des panels de la marque avec les animations et l'offre commerciale. Franck VERSCHELLE va organiser des réunions avec des groupes de commerçants honfleurais du centre-ville concernés par l'arrivée du Village des Marques. Une nouvelle clientèle viendra à Honfleur pour se rendre au Village des Marques et il faut que le commerce du centre-ville s'adapte et profite de cette formidable opportunité. J'ai rencontré des commerçants qui souhaitent s'investir et sont conscients de ce nouvel atout ».

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170329-del201729a-DE
Date de télétransmission : 28/04/2017
Date de réception préfecture : 28/04/2017

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 29 Mars 2017

Date de convocation :
21 mars 2017

Affichée le :
21 mars 2017

Date d'affichage des délibérations
02.05.2017

Nombre de délégués
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 29 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme GROS, M. PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, MM. DUVAL, ASTRESSE, Mme DANEL Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.PUBREUIL (pouvoir à M.LAMARRE), Mme CHEMIN (pouvoir à Mme PAPIN), M. THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

---

ob)

Objet : Communication de Sylvie BOISIVON, conseiller municipal

Madame BOISIVON, conseiller municipal, demande la parole **et lit le communiqué suivant** :

« Ma présence à ce conseil, aujourd'hui, peut vous surprendre, alors que j'ai été absente à toutes les réunions depuis environ un an.

Mon éviction, organisée, de la présidence de l'association CANICHIEN, dont maintenant Monsieur LOUVEL est le président ; j'ai été accusée de vol dès lors où j'ai exigé des reçus correspondant aux sommes versées par les adhérents. Cela m'a permis de découvrir dans quel milieu politique j'avais pris pied et qui sont mes vrais amis. Les comptes de l'association CANICHIEN ont été effectués chez une conseillère municipale en présence d'une adjointe. Ces mêmes comptes me sont parvenus par courriels (j'en ai les traces).

De par les comportements des uns et des autres, j'ai vite compris que des intérêts personnels ; les vrais visages de certains de mes colistiers se sont découverts, certainement dictés par des ordres supérieurs. C'est ainsi qu'au fil de mes déplacements en ville, j'ai vu bon nombre de mes colistiers m'éviter, changer de trottoir ou tourner la tête en me croisant, faisant semblant de ne pas m'avoir vue. Mais peut-être se sentent-ils honteux de ne pas avoir respecté leurs engagements ?

Et cela ne s'arrête pas là, puisque j'ai retrouvé une fois mes pneus de voiture dégonflés, une seconde fois, en août dernier, suite à un éclatement sur l'autoroute, le dépanneur m'a posé la question, devant témoins, de savoir si quelqu'un ne m'en voulait pas ? Puis des sacs d'ordures devant mon portail de

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

jardin ... Tout est bon pour me faire comprendre que je suis dorénavant jugée indésirable dans cette majorité.

Quand les faits ne suffisent pas, on passe aux écrits. Le message qui m'est parvenu par le canal de Madame OLEON-PAPIN que je vous lis textuellement « Elle est vivante celle-là. Je me demande comment s'appelle le mauvais génie qui l'a réveillée ? ». Je vous laisse apprécier le mépris avec lequel je suis traitée. Nul doute que les personnes présentes dans cette salle apprécieront. Ne vous étonnez pas. J'ai toujours été vivante.

La prochaine étape de ce lynchage sera certainement de me faire passer pour folle ou malade mentale à l'image des propos véhiculés contre Alain DUVAL, conseiller municipal comme moi.

Mais qu'ai-je donc fait de si abominable pour que l'on se détourne de moi si rapidement et avec autant de malveillance ... Se sentent-ils menacés ou fragilisés ? Il faut certainement croire cette version, puisque j'ai été informée qu'une plainte en justice a été portée à mon encontre. Sachez que je me tiens à disposition et de suite, mais il est vrai que depuis le début de cette mandature, dans toutes les réunions, le pouvoir suprême est présent et personne ne doit porter objection à la parole divine ; cela se remarque particulièrement dans les réunions de conseil, puisque tout le monde a pu observer qu'aucune nuance n'est exprimée par un quelconque conseiller de la majorité. Aucun des conseillers majoritaires n'a le droit à la parole. C'est le mot d'ordre, en dehors d'une tolérance pour une démolition systématique des élus de l'opposition.

Me voilà depuis un an, sans aucun doute, considérée comme nuisible à cette majorité, puisque je suis ignorée par mes colistiers .. Comme les relations ont vite évolué, alors que j'accompagnais des conseillers hautement responsables – non je plaisante, c'est ce qu'ils croient – dans leurs missions auprès des Honfleurais ... mais soyez certains, bon nombre de nos concitoyens ont ouvert les yeux. Certains souhaiteraient recevoir ma lettre de démission, mais je ne leur ferai pas ce plaisir, car je n'ai rien à me reprocher et suis en capacité de le prouver.

Merci de m'avoir écoutée ».

M. LE MAIRE : « Ce n'est pas forcément le lieu, ni le moment, pour faire une telle déclaration. Personne ici ne vous en veut. Je m'étonne de vos propos. Vous êtes venue me demander un terrain pour votre association. Nous l'avons mis à votre disposition. Lorsque la sécurité a été mise en cause, j'ai été obligé de le retirer à l'association. Comment pouvez-vous proférer de telles accusations ? Vous mettez en cause un fonctionnaire d'autorité, depuis plusieurs mois. Il ne peut pas répondre. C'est déplacé de mettre en cause quelqu'un qui ne peut pas répondre. Attention, il pourrait porter plainte pour diffamation. Ce sont des problèmes personnels et privés qui n'ont rien à voir avec la Ville. Nous sommes très contents de vous retrouver et sachez que personne n'a jamais demandé que vous fournissiez une lettre de démission. Le mandat précédent s'est bien passé avec vous. Je ne vous comprends pas. Faites attention à vos propos, dans votre intérêt ».

Après cet échange, Monsieur le Maire lève la séance. Il est 20 H 30.

Le Maire

Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170329-del201729b-DE
Date de télétransmission : 28/04/2017
Date de réception préfecture : 28/04/2017

30

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 03 Mai 2017

Date de convocation :

26 avril 2017

Affichée le :

26 avril 2017

Date d'affichage des délibérations

11.05.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 03 mai, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, MM. NAVIAUX, BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. LEPROU (pouvoir à Mme PAPIN), Mme K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. DUVAL (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

PROJET D'EXTENSION DU PORT DE PLAISANCE DE HONFLEUR

Monsieur le Maire rappelle que le Département du Calvados a délégué à la Ville de Honfleur la gestion des bassins de plaisance situés sur le domaine public maritime.

Après mise en concurrence, le Cercle Nautique Honfleurais a été choisi comme sous-délégataire pour assurer cette gestion jusqu'en 2021.

Le périmètre sous-délégué est composé actuellement du Vieux-Bassin ainsi qu'une partie des quais du jardin public.

Le C.N.H. dispose également d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.) sur une partie non aménagée du quai Herbo dans le bassin Carnot.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des plaisanciers, d'augmenter le nombre de postes d'amarrage et d'assurer l'équilibre financier de la sous-délégation, le C.N.H. souhaite effectuer, en deux phases, de nouveaux aménagements sur le quai Herbo.

L'objectif est donc de créer, lors d'une première phase, 35 postes d'amarrage supplémentaires avec tous les services adaptés à l'accueil des unités de plaisance (bornes d'alimentation eau, électricité, accès sécurisé, etc.).

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Bien entendu, en plus d'améliorer le service, ces aménagements contribueraient à mettre en valeur le bassin Carnot ainsi que les abords du nouveau quartier.

En qualité de délégataire, la Ville de Honfleur, soutenue par le Département du Calvados doit, bien évidemment, tout mettre en œuvre pour accompagner le projet de son sous-délégataire.

Un avenant modifiant le périmètre de la délégation et de la sous-délégation est d'ailleurs déjà en cours de rédaction par les services juridiques du Conseil Départemental.

Le soutien de la Ville apporté à son délégataire pourrait se concrétiser, d'une part par la garantie de 50% de l'emprunt nécessaire pour effectuer les aménagements et par sa participation à la construction de sanitaires obligatoires dans le cadre de la réglementation concernant l'aménagement des ports de plaisance.

L'examen de la liste d'attente fournie par le Cercle Nautique Honfleurais pour obtenir une place de port apporte les garanties nécessaires pour le remplissage des places créées dans la première phase d'aménagement dès la livraison des nouveaux équipements.

Rappelons que le coût du projet total est de 320 000 € et qu'il s'effectuera en deux tranches.

Avant d'envisager la seconde phase de développement du port, un bilan de la première phase et une nouvelle étude prospective devront bien entendu être réalisés par le C.N.H. et analysés par la Ville. Ce projet de deuxième phase sera à nouveau soumis à l'accord du Conseil Municipal.

Après avoir donné la parole aux représentants du CNH, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

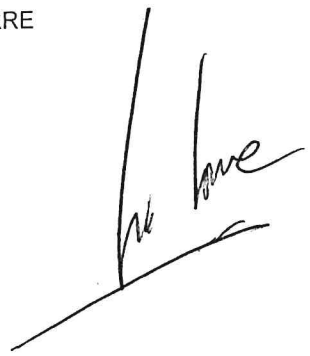
- d'émettre un avis favorable sur le projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants à la délégation qui seront proposés par le Conseil Départemental et à signer l'avenant au contrat de délégation de service public ainsi que tous les documents nécessaires ;
- de garantir l'emprunt qui servira au financement de la première phase de travaux, à hauteur de 50%, soit un montant de 80 000 € sur 160 000 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Emet un avis favorable sur le projet ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants à la délégation qui seront proposés par le Conseil Départemental et à signer l'avenant au contrat de délégation de service public ainsi que tous les documents nécessaires ;**

➢ **Accepte de garantir l'emprunt qui servira au financement de la première phase de travaux, à hauteur de 50%, soit un montant de 80 000 € sur 160 000 €.**

Le Maire,
M. LAMARRE





Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170503-del201730-DE
Date de télétransmission : 12/05/2017
Date de réception préfecture : 12/05/2017

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Point d'avancement de l'étude sur le commerce confiée à l'Ecole de Management de Normandie, avec l'appui de la Chambre de Commerce Seine-Estuaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin d'apporter une aide au développement des commerces de centre-ville dans le contexte d'ouverture du Village des Marques d'ici la fin de l'année, le Conseil Municipal avait décidé, lors de sa séance du 16 décembre 2016, de lancer des travaux d'étude, avec l'aide des enseignants de l'école de Management de Normandie, de certains étudiants et avec l'appui de la Chambre de Commerce et d'industrie Seine-Estuaire. Il s'agissait, en premier lieu, de définir la marque « Honfleur » et de poursuivre la démarche par l'analyse de la segmentation de la fréquentation des différents groupes de clientèle des commerces de centre-ville.

L'état d'avancement de ce dossier a été présenté avec l'aide de Sylvain LECOQ, membre Honfleurais de la CCI Seine-Estuaire après que Monsieur le Maire lui ait demandé d'exposer et de commenter les premiers résultats concernant la « Marque Honfleur ».

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201731-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :

- **Prend acte de l'état d'avancement de l'étude sur le commerce confiée à l'école de Management de Normandie avec l'appui de la Chambre de Commerce Seine-Estuaire.**

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

DEL2017/32a

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Décision Modificative Budgétaire n°1 - budget principal Ville

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, comme chaque année, d'ajuster le budget primitif 2017 par une décision modificative budgétaire pour un montant de 58 900,00 € en dépenses et pour un montant identique en recettes.

Il s'agit d'ajustements de crédits équilibrés par une légère augmentation des dotations de l'Etat suite à leur notification et un changement d'imputation pour une subvention et cela sans incidence sur le budget.

La section d'investissement doit également être modifiée de la même manière pour un montant de 141 440,00 €.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201732a-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Budget Principal

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES	
Article 611" contrats de prestations de services"	9 600,00 €		
Article 678"autres charges exceptionnelles"	32 500,00 €		Création du site internet +
Article 023 "Virement vers section d'Invest"	16 800,00 €		
Article 7411"Dotations forfaitaires"		58 900,00 €	Régulatisation CB à demande
TOTAL	**58 900,00 €**	**58 900,00 €**	de la Trésorerie

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	
Article 1311"subv d'équip transférable"	124 640,00 €		rectification d'imputation
Article 1322"sub d'équip non transférable"		124 640,00 €	
Article 021"virement de la section de Fct"		16 800,00 €	
Article 204132"Subvention d'équipement Département"	6 000,00 €		Dragage + création Toiles peintes
Article 2161"Œuvres et objets d'art"	9 500,00 €		Mairie
Article 2188"autres immobilisations corporelles"	1 300,00 €		
Article 280418"autres organismes publics"			
TOTAL	**141 440,00 €**	**141 440,00 €**	

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :

- **Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°1 – budget principal Ville, proposée par Monsieur le Maire.**

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

DEL2017/32b

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Décision Modificative Budgétaire n°1 - budget annexe « Quai Ste Catherine »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, comme chaque année, d'ajuster le budget primitif 2017 par une décision modificative budgétaire pour un montant de 7 200,00 € en dépenses et pour un montant identique en recettes.

Il s'agit de payer au Département la taxe foncière liée à l'emprise du CNH dans le cadre de la DSP. Cette dépense sera entièrement couverte par une recette du même montant correspondant au remboursement du CNH.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201732b-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Budget Annexe Qual Sainte Catherine

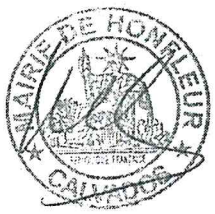
FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES	
Article 63512 « taxes foncières"	7 200,00 €		Redevance Taxes foncières
Article7336"Droits de place"		7 200,00 €	Emprise DSP/CNH
TOTAL	**7 200,00 €**	**7 200,00 €**	

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :

- **Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°1 – budget annexe « Quai Ste Catherine », proposée par Monsieur le Maire.**

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN



DEL2017/32c

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Décision Modificative Budgétaire n°1 - budget annexe « parking Bassin du Centre »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, comme chaque année, d'ajuster le budget primitif 2017 par une décision modificative budgétaire pour un montant de 1 941,60 €.

Il s'agit d'opération de cessions suite à l'installation des nouvelles caisses automatiques.

La section d'investissement doit également être ajustée de la même manière pour un montant de 1 941,60 €.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201732c-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Budget Annexe Parking du Bassin du Centre

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES	
Chapitre 042 **Article 675**" Valeurs immos cédées"	1 941,60 €		Opération de cessions
Article 611"Prestations de services"	- 1 941,60 €		Caisses automatiques
TOTAL	- €		

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	
Chapitre 040 Article 2088"Autres immos incorporelles"		1 941,60 €	Opération de cessions
Article 2188"autres immobilisations corporelles"	1 941,60 €		Caisses automatiques

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :

- **Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°1 – budget annexe « Parking Bassin du Centre », proposée par Monsieur le Maire.**

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN



DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Décision Modificative Budgétaire n°1 - budget annexe « Cinéma »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, comme chaque année, d'ajuster le budget primitif 2017 par une décision modificative budgétaire pour un montant de 567,16 €.

Il s'agit de l'amortissement d'une subvention.

La section d'investissement doit également être ajustée de la même manière pour un montant de 567,16. €.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201732d-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Budget Annexe Cinéma

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	
Chapitre 040 Article 13911 "subv d'équipement"	567,16 €		
Article 2135 "installation générale"	- 567,16 €		
TOTAL	- €		
FONCTIONNEMENT			Amortissement des subventions
Chapitre 042 Article 777"quote part des subventions"	567,16 €	567,16 €	
Article 611"prestations de services"			
TOTAL	**567,16 €**	**567,16 €**	

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :

- **Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°1 – budget annexe « Cinéma », proposée par Monsieur le Maire.**

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN



DEL2017/33

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Renouvellement d'une garantie d'emprunts auprès de Partélios Habitat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que « ESH PARTELIOS HABITAT » a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon les nouvelles caractéristiques financières des lignes des prêts réaménagées et référencées en annexe à la présente délibération. En conséquence, la Ville de Honfleur est appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites lignes de prêt réaménagées.

Vu les articles L.2252-1 et L2252-2 du CGCT,

Vu l'article 2298 du code civil

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201733-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Le Conseil Municipal,

DELIBERE

Article 1

La Ville de Honfleur réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contracté par ESH PARTELIOS HABITAT auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qui auraient encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes des prêts réaménagés sont indiquées pour chacune d'entre elles à l'annexe « caractéristiques financières des lignes des prêts réaménagés » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes des prêts réaménagées à taux révisable indexées sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué auxdites lignes des prêts réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Concernant les lignes des prêts réaménagés à taux révisable indexées sur l'inflation, les taux d'intérêts actuariel annuel mentionnés sont calculés sur la base de l'inflation en France mesurée par la variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble des ménages hors tabac calculé par l'INSEE et publiée au Journal Officiel.

L'index inflation est actualisé aux mêmes dates que celles prévues pour la révision du taux du livret A, en fonction du taux d'inflation en glissement annuel publié au Journal Officiel pris en compte par la Banque de France pour calculer la variation du taux du Livret A.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 30/12/2016 est de 0.75% ;

Le taux de l'indice de révision pour l'inflation au 01/02/2016 est de 0.20%

Article 3

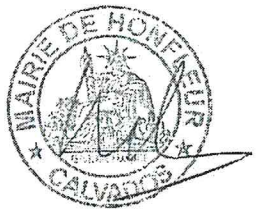
La garantie de la Ville de Honfleur est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par ESH PARTELIOS HABITAT, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville de Honfleur s'engage à se substituer à l'ESH PARTELIOS HABITAT pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4

Le Conseil Municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN



DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Point info 14

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Honfleur est dotée d'un Point Info 14, implanté à la Mission Locale depuis de nombreuses années. Ce dispositif permet aux administrés et aux jeunes en particulier d'effectuer depuis Honfleur un certain nombre de formalités administratives auprès de la CAF, des caisses de retraite et de divers autres organismes.

Une subvention annuelle de l'Etat qui transite par le Conseil Départemental, d'un montant de 10 600 € est attribuée chaque année, afin de pérenniser ce dispositif. Il est demandé qu'un dossier de labellisation soit adressé au Département.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de labellisation.

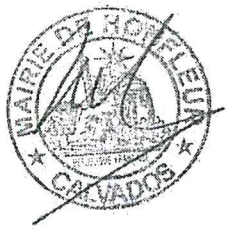
Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201734-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de labellisation « Point info 14 ».**

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN



DEL2017/34b

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

20 JUIL. 2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Point info 14 – Labellisation du Point Info 14 en Maison de Services au Public

Vu la circulaire de la Ministre de l'égalité des territoires et du Logement du 11 février 2014 relative à une meilleure accessibilité des services au public,

Vu la circulaire du CGET du 30 janvier 2015 relative aux modalités d'utilisation du FNADT pour le dispositif « Maisons de services au public »,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Calvados en date du 16 mars 2015 concernant la labellisation de l'ensemble des Points Info 14 en « Maisons de services au public »,

Considérant la convention signée le 11 février 2008 entre la Ville de Honfleur et le Conseil Départemental du Calvados permettant la création d'un « Point Info 14 »,

Considérant le courrier du Conseil Départemental du Calvados en date du 5 mai 2015 indiquant à la Ville de Honfleur la démarche à suivre pour la mise en place de la labellisation de ce Point Info 14 en « Maison de Services au public ».

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201734b-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette labellisation sera actée par un arrêté de la Préfecture du Calvados et permettra ensuite de déposer une demande de subvention FNADT au titre des dépenses de fonctionnement de la « Maison des Services au public ».

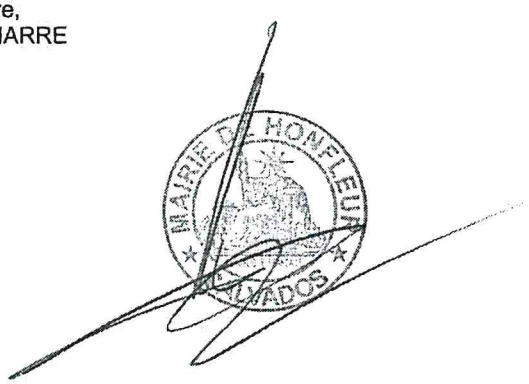
Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de l'autoriser à :

- Adresser à la Préfecture du Calvados une demande de labellisation du « Point Info 14 » en « Maison de Services au public »,
- Solliciter après labellisation une subvention de fonctionnement de l'Etat au titre du FNADT,
- Signer tous documents utiles dans le cadre de cette procédure de labellisation.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Autorise Monsieur le Maire à :

- **Adresser à la Préfecture du Calvados une demande de labellisation du « Point Info 14 » en « Maison de Services au public »,**
- **Solliciter après labellisation une subvention de fonctionnement de l'Etat au titre du FNADT,**
- **Signer tous documents utiles dans le cadre de cette procédure de labellisation.**

Le Maire,
M. LAMARRE



DEL2017/35

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Convention entre la Commune de Honfleur, la Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville et l'Epic Office de Tourisme de Honfleur Beuzeville, pour le partage du bâtiment communautaire accueillant l'Office de Tourisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de respecter la réglementation et les règles relatives au transfert de la compétence tourisme, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de transfert et de partage du bâtiment accueillant l'Office de Tourisme et la médiathèque.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201735-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert et de partage du bâtiment accueillant la médiathèque et l'Office de Tourisme Communautaire entre la Commune de Honfleur et la Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville au titre de l'année 2017.**

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN



DEL2017/36

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :
20 JUIN 2017

Affichée le :
20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations
26 JUIL. 2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Dépénalisation du stationnement et création d'une redevance de stationnement
Institution du forfait de post stationnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2333-87,

Vu le Code de la route,

Vu les arrêtés règlementant le stationnement et notamment les arrêtés n°2016-41, 2016-300, 2016-42, 2014-193, 2012-136, 2005-69, 2009-22,

Considérant que la sécurité et la commodité de la circulation dans la Commune de Honfleur doivent être améliorées par l'institution de droits de stationnement, lesquels permettront d'obtenir une meilleure rotation des véhicules en stationnement,

Considérant la nécessité de favoriser l'utilisation de moyens de transports alternatifs à l'usage individuels des véhicules,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'un stationnement payant soit institué et que son tarif soit fixé.

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201736-DE
Date de télétransmission : 25/07/2017
Date de réception préfecture : 25/07/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1er :

En application de l'article L.2333-87 du CGCT, il est institué une redevance de stationnement des véhicules sur les emplacements matérialisés au sol compris dans les voiries listées en annexe de la présente délibération.

Article 2 :

Les usagers des emplacements mentionnés à l'article 1er sont tenus de s'acquitter de la redevance de stationnement dans les conditions suivantes :

1. Dans la voirie de la **zone « Parking Pôle emploi »** listé dans l'annexe à la présente délibération, le paiement de la redevance est requis tous les jours pour une période courant de 8h à 20h avec 2h de stationnement gratuit sauf le week-end où le tarif de la zone **« Voirie »** est appliqué. Durant cette période, la durée maximum de stationnement autorisée est de 25h.

2. Dans les voiries de **la zone « Voirie »** listées dans l'annexe à la présente délibération, le paiement de la redevance est requis tous les jours pour une période courant de 8h à 20h. Durant cette période, la durée maximum de stationnement autorisée est de 25h.

3. Dans **la zone « Quai Nord des bassins de l'Est et Carnot et Parking Gallien »** listée dans l'annexe à la présente délibération, le paiement de la redevance pour les véhicules légers est requis tous les jours pour une période courant de 00h01 à 23h59. Durant cette période, la durée maximum de stationnement autorisée est de 25h.

4. Dans **la zone « Quai Nord des bassins de l'Est et Carnot et Parking Gallien »** listée dans l'annexe à la présente délibération, le paiement de la redevance pour les campings cars est requis tous les jours pour une période de 24h. La durée maximum de stationnement autorisée est de 25h.

Article 3 :

Sous réserves des dispositions prévues à l'article 4, le montant de la redevance est fixé comme suit :

A/Barème tarifaire de la redevance acquittée dès le début de stationnement.

- Pour la zone **« Parking Pole Emploi »**, les deux premières heures sont gratuites du lundi au vendredi; après, la 1ère tranche d'1h30 coûte 3.00€. Le week-end, la première demi-heure coûte 1€.

- Pour la Zone **« Voirie »**, la première demi-heure coûte 1€.

- Pour la Zone **« Quai Nord des bassins de l'Est et Carnot et Parking Gallien »**, pour les véhicules légers, le 1er tarif de 23h59 maximum coute 4€.

- Pour la Zone **« Quai Nord des bassins de l'Est et Carnot et Parking Gallien »** , pour les campings cars, le 1er tarif coute 11€ par jour pour 24h.

B/Le montant du forfait Post Stationnement applicable sur l'ensemble du territoire de la commune et des 4 zones listées précédemment est de 30€.

Article 4 :

Par dérogation aux dispositions de l'article 3, le montant de la redevance de stationnement dû par les résidents de la Commune et de la Communauté de Commune du Pays de Honfleur-Beuzeville est fixé comme suit :

- Pour la zone **« Voirie »,** les habitants de Honfleur payent 26€ le droit de stationner à l'année, 30€ pour les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville.

- Pour la Zone « **Quai Nord des bassins de l'Est et Carnot et Parking Gallien »** , pour les véhicules légers, les habitants de Honfleur et de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville payent 10€ le droit de stationner à l'année.

Le Forfait de Post stationnement n'est pas applicable pour cette catégorie d'usagers détenant l'un des deux abonnements annuels.

Article 5 :

La perception du forfait post stationnement sera déléguée à l'ANTAI. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document permettant la mise en place du FPS sur la Commune de Honfleur.

Article 6 :

Les modalités pratiques de perception des redevances de stationnement prévues par la présente délibération sont fixées comme suit :

-Paiement via smartphone (Woosh),

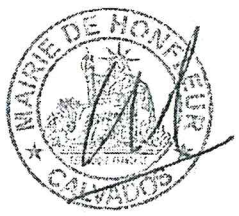
-Paiement via les horodateurs situés sur l'ensemble des zones concernées.

Article 7 :

Modalités pratiques d'identification des différentes catégories ouvrant droit au bénéfice des tarifs prévus à l'article 4 :

L'ensemble des véhicules bénéficiant d'un abonnement annuel devront apposer sur leur parebrises la vignette correspondant à leur situation et définit chaque année par délibération (forme et couleur).

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN



Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

DEL2017/37

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

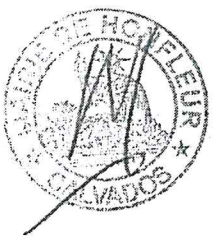
Tarifs de stationnement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est proposé d'étendre la zone payante voirie en y incluant la rue Haute de Honfleur.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :
Autorise Monsieur le Maire à inclure dans la zone payante voirie la rue Haute de Honfleur.

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201737-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Tarifs piscine – année scolaire 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément aux différentes délibérations, la piscine de Honfleur accueille depuis longtemps des enfants qui étaient scolarisés dans les communes de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur.

Compte tenu de la création de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville depuis le 1er janvier dernier, il y a lieu de confirmer l'application des tarifs actuels à l'ensemble des enfants de la nouvelle entité, à savoir :

- Enfants scolarisés habitant la CCPHB : 1,80 €/enfant /séance
- Enfants scolarisés hors de la CCPHB : 2,70 €/enfant /séance

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201738-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :

- **Confirme l'application des tarifs actuels à l'ensemble des enfants de la CCPHB comme indiqué ci-dessus.**

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Indemnité de gardiennage des églises communales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est proposé de mettre en conformité la délibération de l'année 2016 avec les nouvelles dispositions qui nous sont parvenues en avril 2017, à savoir le montant de l'année 2017 pour le gardiennage des églises, soit 479,86 €.

Pour éviter de nouvelles délibérations annuelles, il est proposé de préciser que la revalorisation de cette indemnité tiendra compte chaque année des dispositions prévues dans la circulaire préfectorale.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :

- **Décide de reconduire chaque année l'indemnité de gardiennage des Eglises communales de Honfleur habituellement versée et qui est fixée pour 2017 à 479,86 €.**

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN

MAIRIE DE HONFLEUR * CALVADOS *

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201739-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

DEL2017/40

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Adhésion à l'ORMES – cotisation 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est proposé de renouveler comme chaque année l'adhésion de la Ville auprès de l'ORMES (Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine). Le montant de l'adhésion est de 100,00 € pour 2017.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- **Décide de verser à l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine (ORMES) une cotisation au titre de l'adhésion de l'année 2017 pour un montant de 100,00 €.**

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201740-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Association des Amis de l'Eglise St Léonard de Honfleur – demande de subvention 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association « Les Amis de l'Eglise St Léonard de Honfleur » a présenté sa demande de subvention en avril dernier. L'objet de cette association est de favoriser la sauvegarde, la mise en valeur de l'édifice et des peintures murales. Elle organise différents concerts et animations en vue de collecter des fonds qui pourront venir en complément des initiatives qui pourraient être prises par la Ville de Honfleur qui a déjà réalisé d'importants travaux de restauration tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église.

Il est proposé l'attribution d'une subvention de 250,00 € à cette association.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201741-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- **Décide d'attribuer une subvention 2017 d'un montant de 250 € à l'Association des Amis de l'Eglise St Léonard de Honfleur.**

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN



DEL2017/42

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Club Honfleurais d'Activités Nautique – demande de subvention exceptionnelle pour l'achat d'un bateau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association « Club Honfleurais d'Activités Nautique » regroupe 110 adhérents qui sont inscrits en section plongée. Outre que cette activité rassemble des personnes issues de tous milieux et comporte le plus fort taux de femmes plongeuses du Département, elle contribue au rayonnement de Honfleur dans la région et au-delà.

Ce club dont le nombre d'adhérents est en constante progression dispose de trois moniteurs fédéraux, quatre encadrants fédéraux et six initiateurs fédéraux, tous bénévoles. Les responsables de l'association attirent notre attention sur la nécessité de compléter en milieu naturel la formation dispensée en milieu artificiel. D'avril à novembre, des sorties en mer sont régulièrement proposées pour la mise en pratique de l'apprentissage.

Compte tenu de l'état du matériel actuel et pour des raisons de sécurité et de capacité d'accueil, il s'avère indispensable de disposer d'un bateau de type zodiac en remplacement du bateau existant.

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201742-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Il est proposé que la Ville apporte à l'association CHAN une subvention exceptionnelle de 2 500 € sur un budget total de 54 980 €.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- **Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle 2017 d'un montant de 2 500 € au Club Honfleurais d'Activités Nautique afin de financer l'achat d'un bateau type zodiac.**

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN



DEL2017/43

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Médiathèque – achat de matériel pour la consultation du fonds ancien – demande de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vue d'une consultation sur place des documents du fonds ancien, la médiathèque va acquérir en 2017 du matériel spécifique (futons de trois tailles différentes et cylindres accompagnés de leur housse, loupe…) nécessaire à la conservation et à la valorisation de ces documents.

Le coût du matériel de consultation s'élève à la somme de 615 € HT pour lequel une subvention est sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (CRAC), et de la Région (via le Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques : DRRAB).

Le Conseil Municipal est appelé à mandater Monsieur le Maire pour qu'il sollicite ces subventions.

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201743-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :

- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (CRAC), et de la Région (via le Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques : DRRAB) afin de financer l'achat de matériel pour la consultation de fonds ancien à la Médiathèque.**

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN



DEL2017/44

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Convention d'insertion avec l'association « Etre et Boulot » pour l'année 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme chaque année, la Ville de Honfleur confie à l'association « Etre et boulot », dans le cadre d'une convention d'insertion de public en difficulté, divers travaux de nettoyage et d'entretien des espaces naturels. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention au titre de l'année 2017 dont le coût serait de 40 000 € (comme en 2016) sur l'ensemble de l'année. Le descriptif des travaux a été établi en étroite collaboration avec les Services Techniques et avec l'Adjoint aux travaux.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :

- **Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'insertion avec l'Association « Etre et Boulot » pour un montant de 40 000 € au titre de l'année 2017.**

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN

MAIRIE DE HONFLEUR * CALVADOS *

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201744-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (13099)

DEL2017/45

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Musée Eugène Boudin – résultats de l'opération de « crowfunding » - Reversement à la Ville par l'Association des Amis du musée Eugène Boudin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2016, l'opération de « crowfunding » a été lancée pour financer la rénovation de l'éclairage de la salle Hambourg du musée Eugène Boudin. Le coût des travaux a été de 6 584,00 € et le montant collecté dans le cadre de l'opération a été de 5 745,40 €.

L'association des Amis du musée Eugène Boudin souhaite reverser cette somme à la Ville de Honfleur qui a financé les travaux.

Le Conseil Municipal est appelé à accepter cette somme représentant les dons des particuliers.

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201745-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :

- **Accepte le don des particuliers d'un montant de 5 745,40 € reversé à la Ville de Honfleur par l'association des Amis du musée Eugène Boudin pour le financement de la rénovation de l'éclairage de la salle Hambourg du musée Boudin dans le cadre d'une opération de financement participatif « crowfunding ».**

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN



DEL2017/46

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Equipement des Greniers à sel – demande de subvention auprès de la Région Normandie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Honfleur a établi un dossier de demande de subvention auprès de la Région en vue de l'achat de matériel sonore pour équiper la scène pour offrir des prestations de qualité supérieure lors des différents et nombreux événements qui ont lieu dans les Greniers à sel. A titre indicatif, les Greniers à sel ont accueilli en 2016 : 71 événements nécessitant une installation scénique avec son et lumière.

Ce projet est estimé à 15 189,34 €. Le dossier déjà adressé à la Région Normandie – qui l'a pris en compte – doit être complété par une délibération sollicitant officiellement la subvention.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201746-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter officiellement auprès de la Région une subvention pour l'équipement scénographique de la salle de spectacle des Greniers à Sel.**

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN



DEL2017/47

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Pièce de théâtre l'Etourdi de Molière aux Greniers à sel – convention de partenariat avec l'ODIA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la programmation culturelle annuelle de la Ville de Honfleur, la Commune propose de solliciter l'Office de Diffusion et d'Information Artistique de Normandie (ODIA) pour une pièce de théâtre « L'Etourdi » de Molière dans les Greniers à Sel de Honfleur le 13 mai dernier. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter officiellement une aide financière auprès de l'ODIA Une participation financière d'un montant estimée à 2 000 € fera l'objet d'une convention de partenariat entre la Ville de Honfleur et L'ODIA.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

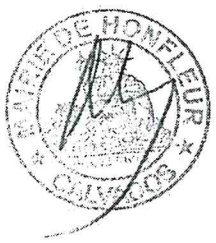
Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201747-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter officiellement auprès de l'ODIA une aide financière pour le spectacle « pièce de théâtre l'Etourdi de Molière » qui a eu lieu dans les Greniers à Sel de Honfleur le 13 mai dernier.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la Ville de Honfleur et l'ODIA.**

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN



DEL2017/48

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Port Départemental de Honfleur : campagne de dragage 2016 – 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental poursuit, comme chaque année, la campagne de travaux de dragage du Port de Honfleur (chenal d'accès entre la Seine et le sas-écluse, ancien chenal d'accès à l'amont du sas-écluse et avant-port). Il est demandé que la Commune confirme sa participation à ces travaux à hauteur de 10% de leur coût. On peut estimer qu'une participation de 56 316 € serait ainsi sollicitée au titre de l'exercice 2017 en fonction du coût réel des travaux. Cet engagement devrait figurer dans une convention à signer avec le Conseil Départemental du Calvados.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention. Les crédits figurent au budget 2017.

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201748-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Confirme sa participation aux travaux de dragage à hauteur de 10% de leur coût.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental du Calvados concernant la campagne de travaux de dragage 2016 – 2017 du Port de Honfleur.**

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN



DEL2017/49

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Convention de mise à disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année, la Ville de Honfleur met à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, partiellement, quelques agents dans le cadre d'une convention. Il est proposé de renouveler cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer pour une durée d'une année renouvelable une fois par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :

- **Accepte de renouveler la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Honfleur et la Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville pour une durée d'une année renouvelable une fois par tacite reconduction.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.**

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN

MAIRIE DE HONFLEUR CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201749-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Réf. 201 524 Berger-Levrault (1309)

DEL2017/50a

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

20 JUIL. 2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Objet :Mise à jour et mise en conformité de la délibération du 14 avril 2014

Les dispositions concernant l'évolution des salaires de la Fonction Publique ayant changé, il y a lieu de délibérer pour mettre en conformité la délibération du 14 avril 2014, applicable aux indemnités des élus avec ces nouvelles dispositions, sans incidence sur les montants actuels.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 14 avril 2014, il a été décidé de fixer les indemnités de fonction du Maire, du Maire-délégué de Vasouy et des adjoints en référence à l'indice majoré 821 et qu'il y a lieu de remplacer cet indice par l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1er janvier 2017

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201750-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

DÉCIDE de fixer les indemnités de fonction du Maire, du Maire-délégué et des adjoints, dans le cadre d'un barème national, à savoir :

- 55% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour Monsieur Michel LAMARRE, Maire, majoré de 15% au titre des communes chefs-lieux de canton et de 25% au titre des stations balnéaires et de tourisme

- 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour Monsieur MOREL Claude, Maire délégué de Vasouy majoré de 25% au titre des stations balnéaires et de tourisme

- 22% de l'indice brut terminal de la fonction publique majoré de 25% au titre des stations balnéaires et de tourisme pour les adjoints ayant reçu délégation de fonction :

  Madame Nathalie OLEON-PAPIN
  Monsieur Claude CHICHERIE
  Madame Françoise DAVID
  Monsieur Felipe ALVAREZ
  Madame Catherine FLEURY
  Monsieur François SAUDIN
  Madame Martine LEMONNIER
  Monsieur Nicolas PUBREUIL

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

506

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

10.08.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Objet : Personnel – Mise à jour du tableau des effectifs

Afin de tenir à jour le tableau des effectifs de la Ville et de permettre d'actualiser les évolutions statutaires, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à transformer trois postes d'adjoint d'administratif en poste d'adjoint administratif principal de 2° classe, un poste d'adjoint technique principal de 2° classe en agent de maîtrise et deux postes de gardien-brigadier en brigadier chef principal au 1er juillet 2017.

Il est également proposé de mettre à jour les grades de catégorie C qui feront l'objet d'un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en fonction des règles statutaires fixées pour la Fonction publique Territoriale. Il est rappelé que ces dispositions sont déjà prises en compte dans les prévisions budgétaires du budget primitif 2017.

DÉCIDE la suppression des postes suivants au 1er juillet 2017 :

- 2 postes d'agent de maîtrise
- 2 postes de gardien-brigadier
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2° classe
- 1 poste d'adjoint technique
- 5 postes d'adjoint administratif
- 2 postes d'adjoint d'animation
- 1 poste d'adjoint du patrimoine
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2° classe au 16 octobre 2017

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Et la création des postes suivants au 1er juillet 2017 :

- 3 postes d'agent de maîtrise principal
- 2 postes de brigadier-chef principal
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1° classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2° classe
- 4 postes d'adjoint administratif principal de 1° classe
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2° classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1° classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1° classe au 16 octobre 2017

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201750b-DE
Date de télétransmission : 10/08/2017
Date de réception préfecture : 10/08/2017

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

05.07.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL : Classement dans le Domaine Public- Lotissement « clos des Varêts » – Enquête Publique

Monsieur le Maire expose que la succession de la famille DARIDON/LACHERAY est toujours propriétaire de la voirie du lotissement « le clos des varêts », chemin des Varêts. Les co-lotis ont émis la requête de faire intégrer cette voirie dans le domaine public communal, demande également qui a également été formulée par les propriétaires par l'intermédiaire de Maître Mouette, notaire.

Il informe que les services techniques municipaux ont procédé à une analyse technique de cette voie qui est en globalement en bon état, que l'éclairage public doit être remis aux normes de pollution visuelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer à propos de cette demande qui devra faire l'objet d'une enquête publique.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R 318-3 ;318-10 et 318-11

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L 141-3 et R 141-4 à 141.9 relatifs au classement des voies communales et à la procédure.

Considérant les demandes des propriétaires et des riverains de transférer la voirie de ce lotissement dans le Domaine Public Communal.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Considérant que le transfert n'affectera pas la libre circulation sur la voie transférée

Considérant le bon état général de la bande roulante de voirie.

Considérant qu'avant toute reprise, les propriétaires devront procéder à quelques investissements de remise aux normes de l'éclairage public, au nettoyage du bassin d'orage.

Considérant qu'il conviendra également de vérifier la conformité des réseaux EP et EU ainsi que la bonne connexion du bassin d'orage au réseau EP

.

Décide

D'accepter le principe de rétrocession des parcelles cadastrées :

- AY n° 174 ;175 ;145 au profit de la ville de Honfleur en ce qui concerne uniquement la bande de roulement de la voirie et à l'exception des trottoirs et autres aménagements.
- AY n°176 qui est à usage de bassin d'orage, à la condition que celui-ci soit nettoyé et connecté au réseau d'eau pluviale.

De consentir également reprendre à son compte les réseaux d'eau pluviale, d'assainissement collectif et d'éclairage public aux conditions suivantes :

- Que le réseau d'eau pluviale et le réseau d'assainissement collectif soient conformes.
- Que les équipements d'éclairage public soient remis en conformité.

D'autoriser la mise en œuvre de la procédure de transfert de propriété à titre gratuit au profit de la commune ainsi que la procédure de classement dans le domaine public communal.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes, documents et arrêtés nécessaires à ces procédures.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201751-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

5L

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation : **20 JUIN 2017** Affichée le : **20 JUIN 2017** Date d'affichage des délibérations 05.07.2017 **Nombre de délégués** En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. **Étaient présents :** M. Michel LAMARRE, Maire, Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints, Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux. **Absents et excusés :** M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux. **Absents et excusés ayant donné pouvoir :** M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux. Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

Objet : Signature de l'avenant n°3 du traité de concession d'aménagement de l'éco-quartier du plateau de Honfleur

Monsieur le Maire informe que le 21 mars 2011 la Ville de Honfleur a signé un traité de concession d'aménagement d'un éco-quartier sur le plateau de Gonneville avec la SEM SHEMA. Ce traité de concession a déjà fait l'objet d'adaptations par les avenant n°1 du 6 septembre 2012 et n°2 du 19 décembre 2013.

Il précise qu'un nouvel ajustement est nécessaire pour prendre en compte le retard d'une partie de l'opération dû d'une part au manque d'accord de la DDTM du Calvados sur le nombre d'agréments de logements sociaux et d'autre part du besoin de l'association être et Boulot de cultiver pendant 2 ans les nouveaux terrains accordés pour l'obtention d'un label bio. Ce délai l'empêchant de libérer ses actuelles terres de culture qui intègrent le périmètre de l'éco-quartier.
Ce retard se répercute sur les annexes 4 et 6 du traité de concession qui définissent les bilans et échéanciers prévisionnel ainsi que le planning prévisionnel.

Il propose d'en délibérer

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu la loi du 20 juillet 2005 relative aux concessions d'aménagement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L300-5 du livre III

Vu les précédentes délibérations du 29 juin 2010, 6 octobre 2010 et 27 juin 2012 concernant la concession d'aménagement de l'éco-quartier du plateau,

Vu le traité de concession signé le 21 mars 2011 avec la S.E.M, SHEMA,

Vu l'avenant n°1 du traité de concession, signé le 6 septembre 2012,

Vu l'avenant n°2 du traité de concession, signé le 19 décembre 2013

Vu le compte rendu annuel d'activité 2015 remis par le concessionnaire et approuvé lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2016,

Considérant qu'il convient revoir la durée de la concession d'aménagement prévue à l'article 4 du traité de concession

Considérant également de la nécessité d'adapter l'échéancier d'exécution du traité de concession aux aléas des autorisations à obtenir,

DECIDE

D'autoriser la signature de l'avenant n°3 modifiant l'article 4 et les annexes 4 et 6 du traité de concession de la manière suivante :

- **Article 4 :** la durée de la concession est prolongée jusqu'au 31 décembre 2026.

D'Autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant n°3 et toutes les autres pièces ou actes s'y référant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201752-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

53

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation : **20 JUIN 2017** Affichée le : **20 JUIN 2017** Date d'affichage des délibérations 05.07.2017 **Nombre de délégués** En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. **Étaient présents :** M. Michel LAMARRE, Maire, Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints, Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux. **Absents et excusés :** M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux. **Absents et excusés ayant donné pouvoir :** M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux. Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

Objet : Autorisation de signature de 3 conventions de servitude avec ENEDIS et 1 convention avec grDF.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du renouvellement des câbles CPI HTAS et BTAS la société ENEDIS sollicite la signature de 3 conventions de servitudes sur les parcelles suivantes :

a) Sur la parcelle AC n°0023, jetée de l'ouest : renouvellement du réseau BTAS, Bd Charles V par la pose d'une canalisation souterraine dans une bande de 1m de largeur et 80m de longueur.

- Une bande de 1m de large sur 80 mètres de long pour la pose de 1 canalisation souterraine.
- Etablissement de bornes de repérage.
- Encastrement d'un ou plusieurs coffrets.
- Autorisation pour les agents d'ERDF de pénétrer sur la propriété visée par la servitude.
- Gratuité

b) Sur la parcelle BC n°0695, 43 cours Albert Manuel : renouvellement du réseau BTAS, par la pose d'une canalisation souterraine dans une bande de 1m de largeur et 60m de longueur.

- Une bande de 1m de large sur 60 mètres de long pour la pose de 1 canalisation souterraine.
- Etablissement de bornes de repérage.
- Encastrement d'un ou plusieurs coffrets.
- Autorisation pour les agents d'ERDF de pénétrer sur la propriété visée par la servitude.
- Gratuité

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

c) Sur les parcelles BC n°0753 et 607, au Bouloir : renforcement du réseau BT, 1 rue St Nicol et Bouloir pour la mise en place d'un ticket jaune à Carrefour Market par la pose d'une canalisation souterraine dans une bande de 1m de largeur et 77m de longueur.

- Une bande de 1m de large sur 60 mètres de long pour la pose de 1 canalisation souterraine.
- Etablissement de bornes de repérage.
- Encastrement d'un ou plusieurs coffrets.
- Autorisation pour les agents d'ERDF de pénétrer sur la propriété visée par la servitude.
- Gratuité

1 quatrième convention est proposée à la signature avec la société GrDF concernant l'implantation des ouvrages de raccordement du réseau PeØ63, sur la parcelle BC n°0695 , 43 cours Albert Manuel : pour établir à demeure les ouvrages de raccordement nécessaires, notamment , branchements, coffret de branchement et leurs accessoires dans une bande de 4 m selon les conditions suivantes :.

-Une bande de 4m de large sur 64 mètres de long pour la pose de 1 canalisation souterraine.
-Etablissement de bornes de repérage.
-Encastrement d'un ou plusieurs coffrets.
-Autorisation pour les agents d'ERDF de pénétrer sur la propriété visée par la servitude.
-Gratuité

Il propose d'en délibérer

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le code général des collectivités locales.

Vu l'article L2122-4 du code général de la propriété des personnes publiques qui autorise des servitudes conventionnelles sur le domaine public,

Considérant les demandes formulées par les sociétés ENEDIS et GrDF

Considérant que ces travaux sont nécessaires et que les servitudes ne génèrerons pas de contraintes particulières

DECIDE

- **D'accepter** les trois servitudes avec ERDF ainsi que la servitude à GrDF
- **Que** tous les frais liés à ces servitudes ou à leur signature seront respectivement à la charge d'ENEDIS et GrDF
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces et actes liés à cette délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201753-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

54

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation : **20 JUIN 2017** Affichée le : **20 JUIN 2017** Date d'affichage des délibérations 05.07.2017 **Nombre de délégués** En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. **Étaient présents :** M. Michel LAMARRE, Maire, Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints, Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE, Conseillers Municipaux. **Absents et excusés :** M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux. **Absents et excusés ayant donné pouvoir :** M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux. Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/
Objet : Approbation du rapport du délégataire de transport public pour l'année 2016.

Monsieur le Maire Informe que la société KEOLIS calvados vient de remettre son rapport de délégation du service public de transport pour l'année 2016.

Il précise que cette année 2016 était une transition entre la nouvelle et l'ancienne convention.

Il tient à souligner que les 8 premiers mois d'activité 2016 sont sur les bases de la précédente convention. A partir du mois de septembre la base conventionnelle reposait sur les nouvelles dispositions.
Ce rapport met en exergue une augmentation très nette des déplacements passant de 364 262 à 420 282 soit près de 15.5% de progression. Les recettes quant à elles progressent de 10% (de 210 722€ à 231 839€). Ce qui est également significatif c'est la progression de vente des cartes d'abonnement. Il semble que la mise en place du nouveau réseau ait accéléré l'indice de progression régulièrement enregistré depuis ces 10 dernières années.
En conséquence la contribution financière de la ville s'établit à 650 589€ alors qu'elle était prévue à 674 031€

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'approbation du rapport du délégataire de l'année 2016

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Vu la loi n°2007-1224 du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vu la convention d'exploitation du réseau de transport public de l'agglomération de Honfleur et de ses environs signée le 18 décembre 2015 avec la société KEOLIS CALVADOS, et notamment son article 6.

Considérant le rapport du délégataire pour l'année 2016.

DECIDE

D'approuver le rapport du délégataire, Kéolis Calvados, concernant l'activité de l'année 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201754-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

55

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation : **20 JUIN 2017** Affichée le : **20 JUIN 2017** Date d'affichage des délibérations 05.07.2017 **Nombre de délégués** En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. **Étaient présents :** M. Michel LAMARRE, Maire, Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints, Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux. **Absents et excusés :** M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux. **Absents et excusés ayant donné pouvoir :** M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux. Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL

Objet : Approbation de la modification du lotissement des Hauts Bords

Monsieur le Maire rappelle la vente en 2012, du site de l'ancienne « ferme Crochard » afin d'y aménager des logements sociaux, mixtes, accession et des locaux d'activités,

Il informe que Le programme d'aménagement a dû être modifié pour s'adapter aux mutations de marché depuis la signature de l'acte de vente en 2012. L'aménageur a donc déposé un permis modificatif qui d'une part découpe lot n° 2 prévu à l'origine exclusivement aux commerces, en 2 lots dont l'un commercial et l'autre en logements libres, sociaux ou mixtes en collectif R+2+combles et d'autre part ajoute au lot n°6 l'éventualité d'accueillir des commerces et/ou activités en plus du programme de logements libres, sociaux , mixtes ou séniors.

Il est proposé de valider ces modifications.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L2241-1 portant sur la gestion des biens de la Commune,

Vu l'ordonnance n°2006.460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vu la délibération du 29 février 2012 autorisant la vente du site de la ferme Crochard et fixant les impératifs d'aménagement,

Vu le permis modificatif d'aménager du 13 février 2017.

Considérant les évolutions importantes du marché immobilier depuis cette date

Considérant la demande de l'aménageur d'adapter le contenu du programme d'aménagement au marché actuel

DECIDE

D'Accepter les modifications du programme d'aménagement comme suit :

- Redécoupage du lot n°2 en un lot commercial et un lot destiné à la construction de logements libres, sociaux ou mixtes en collectif R+2+combles.
- Modification du lot n°6 des locaux de commerces ou d'activités qui pourrons venir en plus du programme de logements libres, sociaux ou mixtes séniors.

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjointe, à signer toutes les pièces et actes liés à cette délibération ..

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201755-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

56

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation : **20 JUIN 2017**	L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
Affichée le : **20 JUIN 2017**	**Étaient présents :** M. Michel LAMARRE, Maire, Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
Date d'affichage des délibérations : 05.07.2017	Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.
	Absents et excusés : M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.
Nombre de délégués : En exercice : 29 ; Présents : 23 ; Votants : 27	**Absents et excusés ayant donné pouvoir :** M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT) Conseillers municipaux.
	Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL

Objet : Approbation du projet d'avenant au transfert de gestion du domaine public maritime

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat, a transféré à la Commune en 1995, la gestion de terrains dépendant du Domaine Public Maritime situés à l'ouest du chenal d'accès au port . Un arrêté préfectoral du 17 juillet 2008 a modifié ce transfert en autorisant des installations sportives et culturelles, sportives ou de loisirs.

Il informe que les négociations menées ces derniers mois permettraient de déléguer à des tiers la gestion d'activités économiques dans le périmètre de ce transfert de gestion.

Monsieur le Maire souligne que ces délégations ne porteraient en aucun cas sur les espaces naturels remarquables mais sur des sites existants en tant qu'activités économiques permettant ainsi à la Commune et l'Etat de percevoir une redevance.

Il propose d'accepter le projet d'avenant et d'autoriser la signature du document définitif.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code du domaine l'Etat,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2123-3 à L2123-5,

Vu le code l'environnement,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vu le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n°64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ,

Vu le décret n°70-229 du 17 mars 1970 portant déconcentration administrative en ce qui concerne le domaine public maritime,

Vu le procès-verbal de remise en date du 03 mars 1995 valant transfert de gestion au profit de la commune de Honfleur de terrains dépendant du Domaine Public Maritime situés à l'Ouest du chenal d'accès du port départemental de Honfleur, pour la réalisation d'installations sportives et culturelles ,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2008, portant avenant au procès-verbal du 03 mars 1995,

Vu l'avis du directeur départemental des finances publiques du Calvados en date du 13 avril 2017 fixant les conditions financières pour l'indemnité annuelle afférente au transfert de gestion,

Considérant que la gestion des parcelles du domaine public maritime cadastrées AB3, 5, 70 et AC4, 14, 15, 16 et 18, situées en zone UE du plan local d'urbanisme de la communauté de communes du pays de Honfleur, a été transférée par arrêté du 17 juillet 2008, en vue de la réalisation d'équipements collectifs à caractère culturel, scolaire, sportif ou de loisirs.

Considérant qu'il convient d'ouvrir à tiers et par délégation une partie des terrains faisant déjà l'objet d'activités.

DECIDE

D'Accepter les termes du projet d'avenant dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

- Le transfert porte sur la gestion des parcelles du domaine public maritime cadastrées AB n°3, 5, 70 et AC n°4, 14, 15, 16 et 18.
- Autorisation par la Commune à déléguer à des tiers la gestion d'activités économiques implantée dans le périmètre du Domaine Public transféré.
- Tous projets de travaux de superstructures sont soumis à l'agrément préalable de l'Etat.
- En cas de travaux, la Commune est tenue d'enlever les dépôts de toute nature et les ouvrages provisoires et de réparer immédiatement en se conformant aux instructions des représentants de l'Etat.
- Toute cession, totale ou partielle, du transfert de gestion est interdite.
- La Commune peut, par des conventions d'exploitation et avec l'autorisation de l'Etat, confier à un ou plusieurs sous-traitants l'utilisation de tout ou partie de ses installations.
- Les sous-traités sont soumis à l'approbation du Préfet préalablement à leur signature.
- Le transfert de gestion et les conventions d'exploitation ne sont pas constitutifs de droits réels.
- Le transfert de gestion et les conventions d'exploitation ne sont pas soumis aux dispositions des articles L 145-1 à L 145-60 du code du commerce et ne confèrent pas la propriété commerciale à leurs titulaires.
- La durée du transfert de gestion est fixée à 40 ans renouvelables à compter de la date de l'acte initial, soit un terme le 3 mars 2036.
- La demande de renouvellement du transfert de gestion devra intervenir au moins 1 an avant l'échéance soit au plus tard le 3 mars 2035.
- En cas de non renouvellement l'Etat peut, s'il le juge utile, exiger la démolition totale ou partielle des installations et structures existantes, aux frais de la Commune.
- Le retrait du transfert gestion ou sa révocation n'ouvre, en aucun cas, droit à indemnité en faveur de la Commune ou des délégataires.
- La Commune produit, chaque année à l'Etat un rapport qui comporte notamment les comptes financiers tant en investissement qu'en fonctionnement, retraçant les opérations afférentes au transfert de gestion.
- La Commune verse annuellement à la direction départementale des finances publiques du Calvados, une indemnité se décomposant comme suit :
    - 35% du montant des redevances versées à la Commune pour les activités sous-traitées,
    - 10% des recettes perçues par la Commune auprès des usagers de toutes activités en régies.
    - l'indemnité minimale annuelle est fixée à 1 500€
- La Commune supporte seule la charge de tous les impôts et notamment les taxes foncières auxquels est ou pourrait être assujetti le bien concerné.

- Les litiges éventuels entre l'Etat, propriétaire et le bénéficiaire, la Commune, et les sous-traitants, à défaut d'entente amiable, relèvent en première instance de la juridiction administrative du tribunal administratif de Caen.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant tel qu'il est défini dans la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201756-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)



57

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation : **20 JUIN 2017** Affichée le : **20 JUIN 2017** Date d'affichage des délibérations 05.07.2017 **Nombre de délégués** En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. **Étaient présents :** M. Michel LAMARRE, Maire, Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints, Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux. **Absents et excusés :** M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux. **Absents et excusés ayant donné pouvoir :** M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux. Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL

Objet : Régularisation foncière gratuite d'une petite parcelle cours Albert Manuel

Monsieur le Maire rappelle la vente à la société SERI OUEST en 2013, du site de l'ancien collège Henri de Régnier.

Il informe que lors des différents relevés de géomètre, et notamment la procédure contradictoire avec les riverains, il est apparu, chez un voisin qu'une petite bande de terrain d'environ 16m² n'avait pas fait l'objet d'un acte authentique malgré un usage consenti de part et d'autre.

Il souligne que ce terrain est clos et occupé depuis des années.

Il propose d'autoriser cette régularisation foncière

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L2241-1 portant sur la gestion des biens de la Commune,

Vu l'ordonnance n°2006.460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis des Domaines du 9 mai 2017,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Considérant la demande formulée par Monsieur Henique Michel de régulariser la situation du terrain qu'il occupe depuis près de 30ans.

Considérant que ce petit terrain n'est accessible que par la propriété de Monsieur Henique et qu'en 1995 une haie séparative a été plantée par nos services entre la parcelle BC n°695 et n°422 (propriété de Monsieur Henique).

DECIDE

D'Accepter de rétrocéder sans libéralité à Monsieur Michel HENIQUE, demeurant au 39 cours Albert Manuel, un terrain d'une superficie d'environ 16m² à prélever sur la parcelle BC n°695.

Que les frais liés à cette transaction (notaire et bornage) seront à la charge de monsieur HENIQUE

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjointe, à signer toutes les pièces et actes liés à cette délibération et à cette vente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201757-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

58

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation : **20 JUIN 2017** Affichée le : **20 JUIN 2017** Date d'affichage des délibérations 05.07.2017 **Nombre de délégués** En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. **Étaient présents :** M. Michel LAMARRE, Maire, Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints, Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux. **Absents et excusés :** M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux. **Absents et excusés ayant donné pouvoir :** M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux. Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL

Objet : Régularisation foncière par voie d'échanges, cours Albert Manuel, ancien site Henri de Régnier

Monsieur le Maire rappelle la vente à la société SERI OUEST en 2013, du site de l'ancien collège Henri de Régnier.

Il informe que d'une part la Ville a souhaité la création, à la charge du promoteur, de stationnements publics sur ce site et d'autre la voie d'accès doit faire l'objet d'un élargissement.

Il précise cependant que l'assiette foncière de ces stationnements fait l'objet d'un bail emphytéotique dont le relevé doit être effectué avec précision. Ces relevés ont conclu sur la nécessité de procéder à des échanges de terrains afin de lever toute ambiguïté domaniale dans l'avenir.

Il propose d'autoriser ces échanges fonciers

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L2241-1 portant sur la gestion des biens de la Commune,

Vu l'ordonnance n°2006.460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du 27 mars 2013 autorisant la vente du site Henri de Régnier,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vu l'acte de vente signé le 1er mars 2017, en l'étude Me MOUETTE, avec la Sté SSCV SOPPIM Honfleur

Vu l'avis du service des Domaines en date du 26 juin 2017,

Considérant la demande formulée par la SCCV SOPPIM Honfleur qui s'est substituée à SERI OUEST

Considérant que ces échanges vont permettre de préciser l'assiette foncière du bail emphytéotique nécessaire à la réalisation de stationnements publics.

Considérant la nécessité d'élargir la voie d'accès au site.

DECIDE

D'Accepter les échanges suivants avec la société SSCV SOPPIM Honfleur, domiciliée 24 place Jules Ferry 76600 Le Havre:

- De la Ville vers SSCV SOPPIM Honfleur : BC n°847 d'une contenance de 52 ca
- De la SSCV SOPPIM Honfleur vers la Ville : BC n°839 d'une contenance de 35 ca ; BC n°840 de 48ca ; BC n°841 de 47ca ; BC n°842 de 1a24ca. Soit au total 254m².

Que conformément à l'avis des Domaines cet échange est accepté sans soulte

Que les frais liés à cette transaction sont partagés comme suit :

- Frais de notaires : Totalement à la charge de la SCCV SOPPIM Honfleur.
- Frais de bornage : Chaque partie prend à sa charge les frais correspondants aux parcelles respectivement échangées et lui appartenant initialement.

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjointe, à signer toutes les pièces et actes liés à cette délibération et à cet échange et à la signature du bail emphytéotique.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201758-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

59

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation : **20 JUIN 2017** Affichée le : **20 JUIN 2017** Date d'affichage des délibérations 05.07.2017 **Nombre de délégués** En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. **Étaient présents :** M. Michel LAMARRE, Maire, Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints, Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux. **Absents et excusés :** M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux. **Absents et excusés ayant donné pouvoir :** M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux. Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL

Objet : Régularisation foncière par échange de terrains, rue Albert PATIN avec la société « La Plaine Normande »

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération du 10 juillet 2014 autorisant la rétrocession de délaissés de voirie à la société « la plaine Normande ».

Il souligne que cette opération était destinée à l'instruction des dossiers de revente des logements aux locataires, à des conditions financières très avantageuses pour eux.

Il informe que de nouveaux ajustements fonciers mineurs sont nécessaires, mais cette fois ci par échange de terrains de très faibles surfaces,

Il propose d'autoriser cette vente

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L2241-1 portant sur la gestion des biens de la Commune,

Vu l'ordonnance n°2006.460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération en date du 10 juillet 2016 autorisant la rétrocession de délaissés de voirie.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vu l'avis des Domaines du 15 mai 2017,

Considérant la demande formulée par la société « la Plaine Normande », d'échanger des petits terrains afin de finaliser à la revente des logements aux locataires

DECIDE

D'Accepter l'échange suivant avec la société « La Plaine Normande » rue Albert PATIN :

- De la Ville vers Sté Plaine Normande : BH n°148p d'une contenance de 6 ca
- De Sté Plaine Normande vers la Ville : BH n°119 d'une contenance de 5 ca

.

Que cet échange est effectué sans soulte

Que les frais liés à cette transaction seront à la charge de la Société La Plaine Normande

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjointe, à signer toutes les pièces et actes liés à cette délibération et à cette vente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201759-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

60

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

05.07.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL

Objet : Vente d'un petit terrain, constitué d'une mare, les Monts de Gonneville à Gonneville sur Honfleur

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération du 5 juillet 2016 autorisant la vente d'un terrain à bâtir sis « les Monts de Gonneville » à Gonneville sur Honfleur.

Il informe que les acquéreurs ont souhaité adjoindre à leur propriété, la mare mitoyenne qui souffre d'un état d'abandon.

Il propose d'autoriser cette vente

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L2241-1 portant sur la gestion des biens de la Commune,

Vu l'ordonnance n°2006.460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2011 autorisant la vente de lots à bâtir en provenance du domaine privé de la Commune de Honfleur sur le territoire de Gonneville sur Honfleur,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vu les délibérations en date du 30mars et 5 juillet 2016 autorisant la vente de la parcelle F n°539.

Vu l'avis des Domaines du 9 mai 2016,

Considérant la demande formulée par Madame et Monsieur CHATELIN-RIVIERE, notamment leur accord sur le prix et la contenance.

Considérant que cette mare n'est plus entretenue par nos services mais que son maintien est nécessaire

DECIDE

D'Accepter la cession de la parcelle F n°538 d'une superficie de 1a 12ca sise à « les Monts de Gonneville » à Gonneville sur Honfleur,, Monsieur Raphael RIVIERE et Madame Nathalie CHATELIN, demeurant 23 Boulevard d'Argenson 92200 Neuilly sur Seine, ou à la SCI s'y substituant à la condition expresse que Madame CHATELIN et Monsieur RIVIERE y soit représentés pour au moins 50%.

Que le prix de vente conformément à l'estimation des services de France Domaines, s'établit comme suit :

- Prix de vente hors frais de notaire : 112€.

Qu'il est fait obligation aux acquéreurs de maintenir cette mare et de l'entretenir

Que les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjointe, à signer toutes les pièces et actes liés à cette délibération et à cette vente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201760-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

61

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation : **20 JUIN 2017** Affichée le : **20 JUIN 2017** Date d'affichage des délibérations 05.07.2017 **Nombre de délégués** En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. **Étaient présents :** M. Michel LAMARRE, Maire, Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints, Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux. **Absents et excusés :** M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux. **Absents et excusés ayant donné pouvoir :** M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux. Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL

Objet : Vente d'une parcelle de terrain de 2 655m² sise Les Monts à Gonneville sur Honfleur

Monsieur le Maire rappelle les précédentes délibérations des 6 juillet 2011 dernier autorisant la vente de lots à bâtir chemin des Monts à Gonneville sur Honfleur et du 5 juillet 2016 portant à connaissance des biens municipaux à vendre.

Il informe qu'un terrain, formé du lot n°3 constitué de la parcelle cadastrée F n°543 d'une contenance de 2655 m² a trouvé acquéreur,

Il propose d'autoriser cette vente

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L2241-1 portant sur la gestion des biens de la Commune,

Vu l'ordonnance n°2006.460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2011 autorisant la vente de lots à bâtir en provenance du domaine privé de la Commune de Honfleur sur le territoire de Gonneville sur Honfleur,

Vu la délibération du 5 juillet 2016 dressant la liste des biens immobiliers municipaux à vendre.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Vu le nouvel avis des Domaines du 24 décembre 2015,

Vu les arrêtés de déclaration préalable du 17 juin 2010.et du 1er août 2016

Considérant la demande formulée par Madame et Monsieur Rodolphe BECHEMIN, notamment leur accord sur le prix et la contenance.

DECIDE

D'Accepter la cession de la parcelle F n°543 d'une superficie de 26a 55ca provenant de la division de la parcelle F n°493 sise « les Monts de Gonneville », à Madame et Monsieur Rodolphe BECHEMIN , domiciliés 49, Avenue de la Belle Dame 44300 Nantes

Que le prix de vente conformément à la nouvelle estimation des services de France Domaines, s'établit comme suit :

- Prix de vente hors frais de notaire : 137 000€.
- Prix de vente hors taxe net vendeur : 114 965€
- TVA sur marge : 22 035€

Qu'une somme équivalente à 10% du prix fixé, devra être déposée en l'étude du notaire lors de la signature de la promesse unilatérale de vente, à titre d'indemnité d'immobilisation.

Que les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur

D'accepter les conditions suspensives suivantes :

- Obtention d'un emprunt
- Obtention du permis de construire
- Situation hypothécaire apurée
- Absence de servitudes

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjointe, à signer toutes les pièces et actes liés à cette délibération et à cette vente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201761-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

62

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation : **20 JUIN 2017** Affichée le : **20 JUIN 2017** Date d'affichage des délibérations 05.07.2017 **Nombre de délégués** En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. **Étaient présents :** M. Michel LAMARRE, Maire, Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints, Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux. **Absents et excusés :** M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux. **Absents et excusés ayant donné pouvoir :** M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux. Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL

Objet : Vente d'un petit terrain, constitué d'une mare lieudit "Gambetta" à Gonneville sur Honfleur

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération du 5 juillet 2016 autorisant la vente d'un terrain à bâtir au lieudit « Gambetta » à Gonneville sur Honfleur

Il informe que les acquéreurs ont souhaité adjoindre à leur propriété, la mare mitoyenne qui souffre d'abandon,

Il propose d'autoriser cette vente

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L2241-1 portant sur la gestion des biens de la Commune,

Vu l'ordonnance n°2006.460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2011 autorisant la vente de lots à bâtir en provenance du domaine privé de la Commune de Honfleur sur le territoire de Gonneville sur Honfleur,

Vu les délibérations en date du 30mars et 5 juillet 2016 autorisant la vente des parcelles F n°562 et 563.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vu l'avis des Domaines du 9 mai 2016,

Considérant la demande formulée par Madame et Monsieur BERTRAN BARBE, notamment leur accord sur le prix et la contenance.

Considérant que cette mare n'est plus entretenue par nos services

DECIDE

D'Accepter la cession de la parcelle F n°559 d'une superficie de 2a 19ca sise à Gonneville sur Honfleur au lieu-dit« Gambetta », à Madame BERTRAN et Monsieur BARBE, domiciliés au 7 rue de Bellefeuille 14600 HONFLEUR .

Que le prix de vente conformément à l'estimation des services de France Domaines, s'établit comme suit :

- Prix de vente hors frais de notaire : 219€.

Qu'il est fait obligation aux acquéreurs de maintenir cette mare et de l'entretenir

Que les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjointe, à signer toutes les pièces et actes liés à cette délibération et à cette vente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201762-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

DEL2017/63

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Installations classées pour la protection de l'environnement – projet extension d'une plate-forme multimodale de transit et de valorisation de matériaux minéraux et exploitation d'une installation de concassage – criblage – lavage – carrières de vignats sur le parc d'activités calvados honfleur – avis sur l'enquête publique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ce projet, une consultation du public a été ouverte du 18 avril au 18 mai inclus, et le Conseil Municipal est appelé à donner son avis, ainsi que cela est prévu par l'article R 512-46-11 du Code de l'environnement.

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :

- **Emet un avis favorable au projet d'extension d'une plate-forme multimodale de transit et de valorisation de matériaux minéraux et exploitation d'une installation de concassage – criblage – lavage – carrières de vignats sur le parc d'activités calvados honfleur.**

La 1ere Adjointe au Maire,
Mme PAPIN

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201763-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

64

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

17.08.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

ob)

Objet : Don à la Ville de Honfleur – pour le musée Eugène Boudin – d'œuvres et d'objets de Fernand HERBO, peintre de la marine.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la fille de Fernand HERBO, Blandine COURTEILLE-HERBO, souhaite faire don à la Ville de Honfleur - pour le musée Eugène Boudin - de 14 huiles sur toile de son père – de 6 huiles sur panneau – de 4 aquarelles – d'une gravure – d'une plaque litho – du chevalet de travail de Fernand HERBO – de son chevalet d'exposition – de sa palette – de lithographies et d'essais, compte tenu de l'intérêt que le peintre de la marine portait à « sa ville ».

Il précise que les dons proposés sont les suivants :

.1 huile sur toile 130 X 195 « Les épaves à port au Bassin » exposée au Salon des Indépendants de 1963,

. 1 huile sur toile 130 X 96 « Avant-port de Honfleur »,

. 1 huile sur panneau 19.5 X 33 « L'estuaire à Honfleur »,

. 1 huile sur toile 45 X 37 « Conflant-Sainte-Honorine 1939 »,

. 1 aquarelle 48 x 29.5 « La débarque »,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

. 1 huile sur toile à Beauvoir en Vendée 1937 5 F,

. 1 huile sur panneau 1 F « Dans le jardin de Madame Lavieil à Livarot » – 1987,

. 1 huile sur panneau 1 F « Baie de Noirmoutiers »

. 1 huile sur toile 3 P « Quai aux charbons Honfleur » 1978,

. 1 huile sur toile 8 F « La grève à Pennedepie »

. 1 aquarelle « Querqueville » 1978,

. 1 gravure pointe sèche sur cuivre 1925 « Entrée port Honfleur »,

. 1 huile sur toile « Les usines du Havre »,

. 1 huile sur panneau « Le moulin de Jeumont Crozon Creuse »,

. 1 huile sur panneau 1 F Cotentin cadre vert exposé au musée du Luxembourg,

. 1 aquarelle « pommeuse » 1920 ou 22 – 45 x 23,

. 1 huile sur toile 46 x 55 1937 – Auto-portrait,

. 1 huile sur toile 45 x 55 1939 – Auto-portrait,

. 1 huile sur toile 25 P « Chez la mère Catherine – Place du Tertre »,

. 1 huile sur toile 25 P « Dépôts des machines Nancy »,

. 1 huile sur toile 25 P « Le canal de l'Aurcq »,

. 1 huile sur toile 65 x 50 « Marée basse Cotentin »,

. 1 huile sur toile 25 M « Mairie de Honfleur dans le brouillard - avant-guerre »,

. 1 aquarelle « Le lampadaire et la grue » - 22.5 x 30,

. 1 huile sur panneau « Duravel » - 45 x 37.5,

. 1 plaque litho,

. Le chevalet de travail de Fernand HERBO,

. Le chevalet d'exposition de Fernand HERBO,

. La palette de Fernand HERBO,

. Des lithographies et essais.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, considérant l'intérêt que revêt ce don qui viendra enrichir les collections de la ville de Honfleur, via son musée municipal Eugène Boudin,

Accepte le don de Blandine COURTEILLE-HERBO (œuvres de son père, Fernand HERBO, ainsi que de ses chevalets et de sa palette),

Et remercie chaleureusement la généreuse donatrice pour l'importance du don.

Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

P/Le Maire
Nathalie PAPIN
Maire-adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201764-DE
Date de télétransmission : 22/08/2017
Date de réception préfecture : 22/08/2017

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation :

20 JUIN 2017

Affichée le :

20 JUIN 2017

Date d'affichage des délibérations

17.08.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE
Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :
M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

ob)

Objet : Don à la Ville de Honfleur pour le musée Eugène Boudin de quatre œuvres d'Henri de SAINT-DELIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la réunion de conseil municipal du 29 mars 2017, il avait informé l'assemblée que Jérôme SEYDOUX avait déposé, il y a de nombreuses années, quatre œuvres d'Henri de SAINT-DELIS au musée Eugène Boudin (quatre peintures exécutées à l'huile sur toile représentant Honfleur : neige sur le quai Sainte-Catherine ; marché place Sainte-Catherine, quai Saint-Etienne : chargement des sacs de pommes et plage et jetée).

Il précise aux membres du conseil municipal qu'à l'occasion de l'exposition d'été au musée qui sera consacrée à Henri et René de SAINT-DELIS, Monsieur SEYDOUX a décidé de faire don de ces quatre peintures à la Ville de Honfleur pour le musée Eugène Boudin.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, considérant l'intérêt que représente ces quatre peintures d'Henri de SAINT-DELIS, pour le musée Eugène Boudin et l'enrichissement de ses collections, après en avoir délibéré, accepte le don des quatre peintures exécutées à l'huile sur toile représentant Honfleur : neige sur le quai Sainte-Catherine, marché place Sainte-Catherine, qua

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Saint-Etienne : chargement des sacs de pommes, et la plage et la jetée, et remercie chaleureusement Monsieur Jérôme SEYDOUX pour sa générosité.

Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

P/Le Maire
Nathalie PAPIN
Maire-adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201765-DE
Date de télétransmission : 22/08/2017
Date de réception préfecture : 22/08/2017

6E

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation : **20 JUIN 2017** Affichée le : **20 JUIN 2017** Date d'affichage des délibérations	L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. **Étaient présents :** M. Michel LAMARRE, Maire, Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints, Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.
17.08.2017 **Nombre de délégués** En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	**Absents et excusés :** M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux. **Absents et excusés ayant donné pouvoir :** M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux. Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

ob)

Objet : Don de Madame VALLIN à la Ville de Honfleur pour le musée Eugène Boudin

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de Madame Anne VALLIN domiciliée à Paris qui souhaite offrir à la Ville de Honfleur – pour le musée Eugène Boudin :

. un service en faïence (une vasque et un pot à eau),

. un petit service en cloisonné de quatre pièces,

. un album d'eaux-fortes de Jules Veyrassat,

afin d'enrichir les collections du musée et honorer la mémoire d'une personne qui lui fut chère, Monsieur Adrien OUINE (pour ce qui est du petit service en cloisonné et de l'album d'eaux-fortes).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter ce don, sous réserve de l'obtention de l'avis de la commission scientifique d'acquisition des musées de France.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Accepte le don de Madame Anne VALLIN : un service en faïence (une vasque et un pot à eau), un petit service en cloisonné de quatre pièces et un album d'eaux-fortes de Jules Veyrassat, sous réserve de l'avis de la commission scientifique d'acquisition des musées de France et remercie d'ores et déjà Madame VALLIN de sa générosité et de l'intérêt qu'elle manifeste pour la Ville et l'enrichissement des collections du musée.

Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

P/Le Maire
Nathalie PAPIN
Maire-adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201766-DE
Date de télétransmission : 22/08/2017
Date de réception préfecture : 22/08/2017

67

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 juin 2017

Date de convocation : **20 JUIN 2017** Affichée le : **20 JUIN 2017** Date d'affichage des délibérations	L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. **Étaient présents :** M. Michel LAMARRE, Maire, Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints, Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, K.DAVID, M.ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.
17.08.2017 **Nombre de délégués** En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	**Absents et excusés :** M. BOSQUET, Mme DANEL conseillers municipaux. **Absents et excusés ayant donné pouvoir :** M. MOREL (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme BOISIVON (pouvoir M.DUVAL), M. NAVIAUX (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.PERRAULT), Conseillers municipaux. Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

ob)

Objet : Attribution des subventions 2017 – Remerciements

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu des courriers de remerciement suite à l'attribution des subventions 2017, et il précise qu'ils émanent :

. de l'association Prévention Routière – Comité du Calvados – Michel MOULIN, directeur départemental,

. de l'association musicale et chorale Erik Satie – Yolande MENDEZ, présidente,

. de l'Association des Parents et Amis d'Enfants Inadaptés (APEI) – Hugues MONFORT, directeur général,

. de l'Accompagnement Normand de Cadres en Recherche d'Emploi (ANCRE) – Christian DIORE, président,

. de la Société des Courses du Pays d'Auge – Hippodrome de Clairefontaine à Tourgeville – François GRANDCOLLOT, président,

. de l'association « Les Racines de Honfleur » - Pierre JAN, président,

. du comité des jumelages de la Ville de Honfleur – Pierre JAN, président,

. de Proxim'services Pays d'Auge – M. ROUZEE, directeur,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

. de l'association amicale des anciens combattants du canton de Honfleur – Raymond DESTIN, président,

. de la Caisse des Intempéries Baie de Seine – D. HARACHE, président,

. de l'association Honfleur Jardin – Jérôme BISSON, président,

. de l'association « Le Pays d'Auge » - Jean BERGERET, président,

. du Village Saint-Léonard – Patricia PEROU, secrétaire,

. de la MAM « Les Coccinelles » - Sylvie LESELLIER,

. de l'association Nationale des Elus du Littoral – Jean-François RAPIN, président,

. du Deauville Sailing Club – Alain LE BERRE, président,

. de l'association internationale Villes et Ports – Léa LASSARAT, trésorière.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend acte des remerciements adressés suite à l'attribution des subventions 2017.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

P/Le Maire
Nathalie PAPIN
Maire-adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20170627-del201767-DE
Date de télétransmission : 22/08/2017
Date de réception préfecture : 22/08/2017

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

04.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

---

ob)

Objet : Hommage à la mémoire de Henry LACHERAY, ancien premier adjoint

Monsieur le Maire rend l'hommage suivant à la mémoire de Monsieur Henry LACHERAY, ancien premier adjoint :

« Henry LACHERAY a été :

. Conseiller Municipal à Honfleur de 1971 à 1977,

. 5ème adjoint de 1977 à 1983,

. 3ème adjoint de 1983 à 1989,

. 1er adjoint de 1983 à 1995.

Il est né le 3 juin 1930 à Honfleur et est décédé le 29 août 2017 à l'âge de 87 ans.

Contremaître à la Chambre de Commerce et d'Industrie, puis professeur d'enseignement technique au lycée d'enseignement professionnel de Honfleur, passionné par sa ville, il s'est investi dans la vie de sa cité en devenant conseiller municipal, puis adjoint.

Il s'est investi tout particulièrement dans la réalisation d'équipements sportifs et scolaires, notamment dans la construction des lycées du Plateau et tout particulièrement du lycée professionnel, de l'école maternelle Beaulieu et de la Halle des Sports.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Il a été fait Officier dans l'Ordre des Palmes Académiques en 1983.

Tout jeune, il faisait du basket place Thiers et place de la Mairie. Il s'est toujours beaucoup occupé du sport, et ensuite lorsqu'il a été adjoint, il assistait régulièrement aux assemblées générales des clubs, allait aux manifestations sportives, notamment aux galas de boxe …

Au niveau scolaire, étant professeur au lycée professionnel, il se rendait régulièrement aux conseils d'administration des divers établissements scolaires honfleurais.

C'était un homme d'une grande gentillesse, très humain, qui aimait les gens, qui savait les écouter et qui, lorsqu'il était élu, recevait beaucoup de Honfleurais.

C'était quelqu'un de très attaché à sa famille, à son épouse et à ses enfants. Et pendant 20 ans, il a, malheureusement, connu la maladie, cloué dans un fauteuil et ayant perdu l'usage de la parole.

Au nom du conseil municipal, je présente mes condoléances à Madame LACHERAY et à sa famille et vous demande de bien vouloir observer une minute de silence. »

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-del201769-DE
Date de télétransmission : 04/12/2017
Date de réception préfecture : 04/12/2017

70a

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

04.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

---

ob)

Objet : Hommage à la mémoire d'Antoinette BOURDON

Monsieur le Maire rend hommage à la mémoire d'Antoinette BOURDON ainsi qu'il suit :

« Antoinette BOURDON a passé sa vie à Honfleur.

Son père, ébéniste, travaillait boulevard Saint-Antoine à Paris avant de se marier et de se fixer à Honfleur, rue du Dauphin, puis rue des Logettes, où il exerçait son métier d'ébéniste et d'antiquaire.

Enfant unique, elle fut proche de ce père qui lui transmit ses connaissances et son amour pour les beaux meubles et les objets des 17ème et 18ème siècles. Après son baccalauréat, son père l'emmena à Paris dans les salles de vente de l'hôtel Drouot et assura ainsi sa formation au métier d'antiquaire. Antoinette avait un don rare pour décortiquer un meuble et voir, de loin, son intérêt ou ses défauts. On ne pouvait guère la tromper. Elle avait une grande sensibilité lorsqu'elle parlait des objets. Elle aimait aussi la peinture et avait eu la chance de rencontrer les peintres qui venaient à Honfleur après la guerre.

Sa collection possède des œuvres de Gernez, Henri de Saint-Delis, mais l'artiste qu'elle a surtout côtoyé, ami de son père, était le sculpteur Raymond Bigot. Bigot habitait Charrière de Grâce, près du domicile des parents d'Antoinette. Les dessins de Bigot, dédicacés à Antoinette, ont jalonné sa vie : ses anniversaires, son baccalauréat et les fêtes de famille.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Dans sa chambre de la maison de retraite de Pont-l'Evêque, elle avait voulu que soient accrochés sur les murs, par Anne-Marie Bergeret qui a beaucoup veillé sur elle, ces dessins que Bigot lui avait dessinés avec tendresse.

Antoinette vivait seule, mais était très occupée par l'exercice de son métier et passait beaucoup de temps à lire, à se cultiver et à dépouiller la gazette de l'Hôtel Drouot, son livre de chevet. Elle aimait aussi la nature, les promenades dans la campagne normande où elle se faisait conduire en taxi. Elle avait, pour parler de ses promenades, une naïveté touchante lorsqu'elle évoquait ses découvertes, les villages traversés, la nature et les fleurs. Elle appréciait de pouvoir, par la grande fenêtre de sa chambre de Pont-L'Evêque, regarder la campagne et le déroulement des saisons.

Elle ne montrait guère cet aspect de sa personnalité en dehors de son intimité. Dans son métier, elle pouvait paraître plus distante et méfiante lorsque les visiteurs ne lui inspiraient pas confiance. Elle était cependant sensible, gaie et fidèle avec les personnes qu'elle estimait.

Enfant unique, très attachée à ses parents et admirant son père, Antoinette a voulu, en souvenir de lui, faire le don au musée de Honfleur des objets, peintures et meubles qu'elle possédait. Cette importante collection est l'expression de l'attachement d'une famille à Honfleur. Ce geste rejoint les dons des peintres Boudin et Dubourg ou les dons des familles Louveau, Legrand et Hambourg. »

Après cet hommage, Monsieur le Maire lit à l'assemblée des extraits du journal d'Antoinette BOURDON, déposé au musée Eugène Boudin :

« Le dimanche, seul jour de repos tout au long de l'année, puisqu'il n'y avait ni week-end, ni vacances à cette époque-là, mon père avait pris l'habitude de visiter Paris à pied où il parcourait des kilomètres dans tous les quartiers de Paris.

Et au beau temps, il s'en allait avec d'autres ébénistes de son atelier, allemands pour la plupart, visiter les environs de Paris par le train d'abord et à pied ensuite …

En 1912, la maison d'ébénisterie où il travaillait l'envoya réparer des meubles dans une très belle villa de Deauville. Mon père fut enchanté par la région et très heureux de respirer du bon air après toutes ces années passées à Paris.

Quand il eut terminé son travail, l'idée lui vint de venir ***jusqu'à Honfleur****, mais il n'y avait aucun moyen de locomotion. « Qu'à cela ne tienne » dit-il « j'irai à pied » - 15 kms à pied ne lui faisaient pas peur … Quand il arriva à Honfleur, il fut tout de suite séduit par le charme de cette merveilleuse petite cité et par son petit port. Il descendit dans le centre de la ville et se retrouva dans la rue principale « la rue du Dauphin ». Là il vit un petit magasin à louer rue du Dauphin, dans le tournant de la rue, à gauche, en descendant. Il le loua aussitôt et s'installa avec quelques meubles de sa chambre de Paris, sa commode ancienne en bois naturel d'époque Louis XV, ses vases en porcelaine de Paris et quelques autres bibelots qui lui appartenaient. Il les exposa dans son petit magasin et les mit en vente, puis il commença à acheter des meubles et des objets anciens à droite et à gauche chez des particuliers, chez des petits brocanteurs et dans les « vendues ». Le plus souvent les meubles que mon père achetait n'étaient pas en bon état. Il y avait toujours des réparations à y faire et à les nettoyer. Mon père ayant été à Paris un très bon ébéniste, il eut alors un atout de maître « pouvoir réparer ses meubles lui-même, et cela très bien, tout en gardant la patine des meubles anciens … ».*

Célibataire, il trouve Honfleur trop triste à l'automne et décide de repartir à Paris, avec sa malle d'outils d'ébéniste et de s'embaucher de nouveau dans un atelier d'ébénisterie.

Mais il revient à Honfleur au printemps suivant dans son petit magasin, repart à Paris à la fin de l'été et revient à Honfleur à la fin du printemps 1914.

A la fin de l'été 1914, c'est la déclaration de la guerre avec l'Allemagne. Il fait partie du 329ème régiment d'Infanterie du Havre et est mobilisé aussitôt. Il ferme donc son magasin et sa maison au-dessus du magasin et laisse tout …

Il restera dans les tranchées de la guerre 1914-18 pendant quatre ans et sera blessé à la jambe par une balle de mitrailleuse en 1918. A l'armistice, en 1918, il était encore à l'hôpital et marchait avec des béquilles … Il est retourné quelque temps à Bolbec chez sa mère, puis est revenu dans son magasin de la rue du Dauphin à Honfleur …

A la fin de l'année 1921, alors que les affaires marchaient bien, il a pensé qu'il devrait se marier. Il a rencontré, sur la jetée de bois de Honfleur, celle qui est devenue ma mère. Elle était venue d'Elbeuf voir une amie installée nouvellement à Honfleur et connaissait un peu un jeune homme qui accompagnait mon père. Ce fut le coup de foudre. Ils se marièrent début février 1922, restèrent à Honfleur, et bientôt j'arrivais au monde.

En 1924, il achète l'immeuble où il installera son magasin 29, rue des Logettes, et devient antiquaire. Il y restera toute sa vie à pratiquer ce métier qui était pour lui une véritable passion.

L'âge venant, il a dû arrêter son métier, à 83 ans, ce qu'il ne supporta pas. Il quitta ce monde à l'âge de 85 ans, en 1969.

Ma mère et moi-même continuâmes le métier d'antiquaires. Ma mère ne se remit jamais de la mort de mon père. Elle quitta ce monde à l'âge de 78 ans en 1973.

Alors je continuais seule le métier d'antiquaire. Et je crois, comme mon père, que la seule chose que j'aimais, ce fut ce métier-là.

J'ai de nouveau recherché le bel objet, le beau meuble, le beau siège, jusqu'à la fin de l'année 1988 … ».

Après cet hommage à la mémoire d'Antoinette BOURDON et de son père, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-del201770a-DE
Date de télétransmission : 04/12/2017
Date de réception préfecture : 04/12/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

7ob

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

04.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

---

ob)

Objet : Legs d'Antoinette BOURDON à la Ville de Honfleur pour le musée Eugène Boudin

Monsieur le Maire, après avoir rendu hommage à la mémoire d'Antoinette BOURDON, donne connaissance à l'assemblée du courrier en date du 11 octobre 2017 qu'a fait parvenir en Mairie Maître ALEXANDRE, notaire d'Antoinette BOURDON :

« Monsieur le Maire,

Chargé du règlement de la succession de Mademoiselle Antoinette BOURDON, décédée le 3 octobre dernier, je vous informe qu'elle a laissé un testament olographe en date du 6 avril 2002, dans les termes suivants par extrait :

« Je soussignée …

Institue pour légataire universelle « la Ville de Honfleur »

à charge « d'affecter tous les meubles, meublants et objets de collection qui me resteront à mon décès, au musée municipal Eugène Boudin …

Tous ces meubles, meublants et objets de collection ne devront pas être vendus comme devant être exposés en souvenir de mon père. »

Vous souhaitant bonne réception de la présente, et me tenant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments dévoués ».

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Maître ALEXANDRE va régler la succession, et il propose que son interlocuteur municipal soit Monsieur Benjamin FINDINIER, directeur des musées de Honfleur, notamment du musée municipal Eugène Boudin. Il ajoute que Monsieur FINDINIER réalisera l'inventaire du mobilier, et que le conseil municipal sera appelé à se prononcer dans une future réunion sur l'acceptation précise du legs.

Monsieur le Maire propose également qu'une salle du musée Eugène Boudin porte les noms d'Antoinette BOURDON et de son père, compte tenu de l'importance du legs que Mademoiselle BOURDON fait à la Ville de Honfleur pour le musée Eugène Boudin.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à régler avec Monsieur FINDINIER, directeur des musées de Honfleur et Maître ALEXANDRE, notaire, le legs fait à la Ville de Honfleur pour le musée municipal Eugène Boudin par Antoinette BOURDON,

Dit que le conseil municipal sera appelé à délibérer à nouveau sur ce legs ultérieurement lorsque l'inventaire aura été réalisé.

Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-del201770b-DE
Date de télétransmission : 04/12/2017
Date de réception préfecture : 04/12/2017

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

27.11.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Projet d'extension du port de plaisance de Honfleur – 2ème tranche

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 3 mai 2017, il avait été décidé d'émettre un avis favorable au projet d'extension du port de plaisance, en accord avec le Département du Calvados, ainsi que d'autoriser la garantie d'un emprunt de 80 000 € pour le financement de cette première tranche de travaux. L'objectif était de créer, lors de cette première phase, 35 postes d'amarrage supplémentaires avec tous les services adaptés à l'accueil de ces unités de plaisance, sur une partie de l'espace du bassin Carnot, quai Herbo.

Les responsables du CNH avaient indiqué au Conseil Municipal, lors de la présentation du projet, qu'une seconde phase pourrait intervenir rapidement compte tenu de la liste d'attente des plaisanciers et du succès de l'opération.

Il s'avère que le bilan de la première phase est très positif et que le Conseil Départemental a donné dès à présent son accord de principe pour la réalisation de la seconde tranche d'extension, dans des conditions identiques à la première.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Le rapport établi par le CNH, conformément à la demande qui lui avait été adressée, démontre à travers la note établie par l'expert-comptable que la situation financière permet d'engager cette seconde opération.

Le Président du CNH présente au Conseil Municipal le détail du projet de seconde tranche de travaux.

Après avoir donné la parole aux représentants du CNH, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants à la délégation qui seront proposés par le Conseil Départemental et à signer l'avenant au contrat de délégation de service public ainsi que tous les documents nécessaires ;
- de garantir l'emprunt qui servira au financement de la seconde phase de travaux, à hauteur de 50%, soit un montant de 80 000 € sur 160 000 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Emet un avis favorable sur le projet ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants à la délégation qui seront proposés par le Conseil Départemental et à signer l'avenant au contrat de délégation de service public ainsi que tous les documents nécessaires ;**

➢ **Accepte de garantir l'emprunt qui servira au financement de la seconde phase de travaux, à hauteur de 50%, soit un montant de 80 000 € sur 160 000 €.**

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-201771-DE
Date de télétransmission : 24/11/2017
Date de réception préfecture : 24/11/2017

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :
07.11.2017

Affichée le :
08.11.2017

Date d'affichage des délibérations
22.11.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :
M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

AM/EF

Objet : EFFACEMENT DES RESEAUX « RUE DU MONT JOLI » - ETUDE PRELIMINAIRE

MONSIEUR LE MAIRE présente aux membres du Conseil Municipal le dossier établi par SDEC Energie relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, citée en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à **51 014.61 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 20%, sur le réseau d'éclairage de 20% (avec prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voiries) et de 20% sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **38 049.56 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC Energie.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé et après en avoir délibéré :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,

- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,

- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : *1er ou 4ème* trimestre de l'année *2018* et informe le SDEC Energie des éléments justifiant cette planification : *le secteur étant très touristique, il est nécessaire de privilégier l'exécution des rtavaux sur les deux trimestres de début et de fin d'année.*

- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,

- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,

- Décide d'inscrire le paiement de sa participation, soit (1) :

(1) La commune peut payer, soit en une fois à la réception des travaux, soit en deux fois (à préciser par la commune sur la délibération) et selon les modalités précisées dans la plaquette « aides et contributions ».

✓ <u>en section de fonctionnement</u>

<u>en section d'investissement, **par fonds de concours**</u>
Le montant total du fond de concours ne peut excéder 75% du cout HT de l'opération. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.

- S'engage à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune,

- Prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA, sauf pour les travaux d'éclairage,

- S'engage à verser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans les années de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 1 275.37 €,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

FAIT ET DELIBERE en séance, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-del201772-DE
Date de télétransmission : 21/11/2017
Date de réception préfecture : 21/11/2017

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

27.11.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

SDEC Energie – Redevance pour l'occupation du domaine public 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les modalités de calcul des redevances variant chaque année, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère pour l'application de la redevance 2017, au titre du transport de gaz pour un linéaire de 42 m et pour la distribution pour un linéaire de 40 011 m.

Le montant des redevances dues par GRDF serait de 1 770 € et de 120 € pour 2017.

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SIGAZ auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.

Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz ;**
- **Autorise l'émission de ces titres au profit de la Ville.**

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-201773-DE
Date de télétransmission : 24/11/2017
Date de réception préfecture : 24/11/2017

74a

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

27.11.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

SDEC Energie – retrait de la commune déléguée de Guilberville

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la création, au 1er janvier 2016, de la commune nouvelle de Torigny-les-Villes dans la Manche, constituée des communes de Torigni-sur-Vire, Brectouville, Giéville et Guilberville, entraine la coexistence sur un même territoire de trois autorités concédantes différentes (la ville de Torigny sur vire et les deux syndicats d'énergie du Calvados et de la Manche).

Dans ce contexte, la commune de Torigny-les-Villes, a décidé, par délibération en date du 22 septembre 2016, d'adhérer au Syndicat d'électricité de la Manche, le SDEM et, par voie de conséquence, de demander le retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC ENERGIE.

Lors de son assemblée du 12 décembre 2016, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a ainsi approuvé ce retrait, au 31 décembre 2017.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Après cet exposé et,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- **Approuve le retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC ENERGIE.**

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-201774a-DE
Date de télétransmission : 24/11/2017
Date de réception préfecture : 24/11/2017

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

27.11.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

SDEC Energie – adhésion de la Communauté de communes Cœur de Nacre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la révision de ses statuts, la Communauté de Communes Cœur de Nacre a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transmettre sa compétence « Energie renouvelable sur les équipements communautaires ».

Lors de son assemblée du 19 septembre 2017, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a ainsi approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Nacre.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Après cet exposé et,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- **Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Nacre au SDEC ENERGIE.**

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-201774b-DE
Date de télétransmission : 24/11/2017
Date de réception préfecture : 24/11/2017

75a

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

27.11.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Décision Modificative Budgétaire n°2 – Budget Principal Ville

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, comme chaque année, d'ajuster le budget primitif 2017 par une décision modificative budgétaire pour un montant de 66 000 € en fonctionnement et pour un montant de 951 519,30 € en investissement.

Il s'agit d'un ajustement des opérations d'immobilisations qui s'équilibrent en fonctionnement et en investissement ainsi qu'un virement de crédits d'articles à articles en dépenses d'investissement pour un meilleur suivi comptable (prise en compte notamment du remboursement des travaux de l'avenue du Président Duchesne par le Syndicat Mixte du Parc d'activités Calvados Honfleur).

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Budget Principal		
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Chap 042 Article 6811" amortissements"	66 000,00 €	
Article 022"Dépenses imprévues"	- 66 000,00 €	
TOTAL	- €	- €
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Article 2188"autres immobilisations corporelles"	266 000,00 €	
Article 2313 "constructions"	- 200 000,00 €	
Article 4581"opérations pour le compte de tiers"	252 001,20 €	
Article 4582"opération pour le compte de tiers"		252 001,20 €
Chap 040 Article 280418"autres organismes publics"		66 000,00 €
Chap 041 Art 2112"terrains de voirie"	633 518,10 €	
Chap 041 Art 2158"autres installations"		633 518,10 €
TOTAL	**951 519,30 €**	**951 519,30 €**

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :

- **Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°2 – budget principal Ville, proposée par Monsieur le Maire.**

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-201775a-DE
Date de télétransmission : 24/11/2017
Date de réception préfecture : 24/11/2017

756

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

27.11.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :
M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Décision Modificative Budgétaire n°2 - budget annexe « Quai Ste Catherine »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, comme chaque année, d'ajuster le budget primitif 2017 par une décision modificative budgétaire pour un montant de 198 € pour ajuster les dotations à l'amortissement et un montant de 40 000 € afin de régler au Département la redevance liée à la DSP.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

			Budget Annexe Quai Sainte Catherine			
FONCTIONNEMENT						
				DEPENSES		RECETTES
Chap 042 Article 6811« dotations aux immobilisations"				198,00 €		
Article 61523"entretiens et réparations"				- 198,00 €		
Article 023" virement vers la section d'investissement"				- 40 000,00 €		
Article 6132 "location immobilière"				40 000,00 €		
TOTAL				**- €**		**- €**
			INVESTISSEMENT			
Article 021 "Virement de la section de fonctionnement"						- 40 000,00 €
Article 21538"Autres réseaux"				- 39 802,00 €		
Chap 040 Article 28188"autres immobilisations"						198,00 €
TOTAL				**- 39 802,00 €**		**- 39 802,00 €**

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :

- **Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°2 – budget annexe « Quai Ste Catherine », proposée par Monsieur le Maire.**

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-201775b-DE
Date de télétransmission : 24/11/2017
Date de réception préfecture : 24/11/2017

7.5c

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

27.11.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :
M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Décision Modificative Budgétaire n°2 - budget annexe « Cinéma »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, comme chaque année, d'ajuster le budget primitif 2017 par une décision modificative budgétaire pour un montant de 15 221 € en fonctionnement pour l'ajustement d'amortissement ainsi que des frais de location de films qui s'équilibrent avec l'augmentation des recettes des entrées.

Lors de l'achat du matériel nécessaire à la numérisation du cinéma, une avance remboursable a été consentie à la Ville par le Centre National du Cinéma (CNC). Cette avance suppose un remboursement partiel sur plusieurs années. Au titre de l'année 2017, il est nécessaire de prévoir un montant de 7 555,00 € qui n'avait pas été intégré dans le budget initial.

La section d'investissement est aussi modifiée pour un montant de 1 815,80 € en amortissement suite à la demande de la Trésorerie.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

			Budget Annexe Cinéma			
			FONCTIONNEMENT			
				DEPENSES		RECETTES
Chapitre 042 Article 6811 "amortissements"				1 815,80 €		
Article 6135 "locations"				13 184,20 €		
Article 6411"Personnel Titulaire"				5 000,00 €		
Article 6541"pertes sur créances irrecouvables"				221,00 €		
Article 658"Autres charges"				7 755,00 €		
Article 747"Subventions"						12 755,00 €
Article 706 "Prestations de services"						15 221,00 €
TOTAL				**27 976,00 €**		**27 976,00 €**
			INVESTISSEMENT			
Chapitre 040 Article28135"amortissements"						1 815,80 €
Article 2135"installations générales"				1 815,80 €		
				1 815,80 €		**1 815,80 €**
TOTAL						

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :

- **Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°2 – budget annexe « Cinéma », proposée par Monsieur le Maire.**

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-201775c-DE
Date de télétransmission : 24/11/2017
Date de réception préfecture : 24/11/2017

75d

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

27.11.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésorier Principal propose d'admettre en non-valeur la somme de 33 203,94 € pour le « Budget Principal », 135,67 € pour le « Budget Annexe des Boutiques des Maisons Satie » et 220,80 € pour le « Budget Annexe Cinéma ». Ce montant a déjà été prévu au budget lors de son vote en mars dernier. Il s'agit de titres de recettes irrécouvrables liées à des dossiers de surendettement ou un constat de carence suite à de nombreuses demandes de débits d'office.

Toutes les procédures légales ont été utilisées pour tenter de recouvrer les sommes dues ; sans succès.

De plus, concernant le « Budget Annexe Entrée Est » (bâtiment industriel), il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme de 25 644,32 € suite à l'irrécouvrabilité d'une société, confirmée par le liquidateur et déjà prévue au budget.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Sur proposition de M. le Trésorier,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés sur le tableau de Monsieur le Trésorier.**
- **Article 2 : DIT que le montant total retenu de ces titres de recettes s'élève à 33 203,94 € pour le « Budget Principal », 135,67 € pour le « Budget Annexe des Boutiques des Maisons Satie », 220,80 € pour le « Budget Annexe Cinéma » et 25 644,32 € pour le « Budget Annexe Entrée Est » (bâtiment industriel)**
- **Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses des budgets concernés de l'exercice en cours de la commune (budget principal et budgets annexes).**

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-201775d-DE
Date de télétransmission : 24/11/2017
Date de réception préfecture : 24/11/2017

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

08.11.2017

Affichée le :

08.11.2017

Date d'affichage des délibérations

27.11.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :
M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Association « Festival du cinéma russe » – demande de subvention complémentaire 2016 et 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le contexte de l'application de l'état d'urgence et du plan Vigipirate, l'organisation du « Festival du Cinéma Russe » a dû faire face à des dépenses supplémentaires de sécurité en 2016. Ces dépenses se sont élevées en 2016 à 3 000 € et devraient être du même montant pour l'édition 2017 du festival.

Compte tenu de la responsabilité de la Ville pour assumer la protection du public qui se réunit dans des salles municipales, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 6 000 € à l'Association (3 000 € pour la sécurité 2016 et 3 000 € pour la sécurité 2017).

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Décide l'attribution d'une participation financière à l'Association « Festival du Cinéma Russe » de 3 000 euros au titre de l'année 2016 et 3 000 € au titre de l'année 2017 pour assurer la sécurité renforcée lors du Festival.**

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171124-201776-DE
Date de télétransmission : 24/11/2017
Date de réception préfecture : 24/11/2017

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :
07 novembre 2017

Affichée le :
08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

27.11.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :
M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Tarif cinéma – ajustement technique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour des raisons techniques de rendu de monnaie, il est proposé, par mesure de simplification, de passer le tarif « 1 entrée plein tarif au cinéma de Honfleur » de 6,60 € à 6,50 € à compter du 1er décembre 2017.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibérer,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve l'actualisation des tarifs du cinéma à compter du 1er décembre 2017.**

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-201777-DE
Date de télétransmission : 24/11/2017
Date de réception préfecture : 24/11/2017

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

78

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

21.11.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Salon Nautique International de Paris – Participation financière 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Salon Nautique de Paris aura lieu du 2 décembre au 10 décembre 2017. Il est demandé une participation financière afin d'être présent à cet important salon. Celui-ci ayant une incidence positive sur la fréquentation touristique de Honfleur.

Comme tous les ans, Il est proposé au Conseil Municipal le versement d'une participation financière de 1 500 euros pour cette manifestation.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Décide l'attribution d'une participation financière au « Salon Nautique International de Paris » de 1 500 € au titre de l'année 2017.**

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR * CALVADOS *

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-201778-DE
Date de télétransmission : 24/11/2017
Date de réception préfecture : 24/11/2017

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

22.11.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :
M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

AM/EF

Objet : SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES FACADES ET LA VALORISATION DES ENSEIGNES COMMERCIALES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune verse une subvention pour la rénovation des façades ainsi que pour la valorisation des enseignes commerciales avec la collaboration de Soliha Normandie.

Il informe qu'il est apparu nécessaire de faire le point sur le règlement suites aux différentes questions survenues lors des dernières commissions de façades.

Les membres de la commission, lors de la réunion du 15 mars 2017, se sont entretenus à ce sujet et proposent d'actualiser cette aide de façon suivante :

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

SUBVENTION RENOVATION DE FACADES

Habitations :

Peuvent bénéficier de la subvention, toutes personnes propriétaires, locataires, colocataires via un syndicat de copropriété, ayant une maison individuelle ou un immeuble d'habitation donnant sur le domaine public.

Cette subvention correspond à 20% du montant TTC des travaux, plafonnée à 1219 euros avec une majoration de 5% pour les façades avec colombages.

Travaux subventionnés :

- Peinture des façades.
- Réfection des enduits.
- Nettoyage des façades en pierre.
- Gommage, ponçage, rejointoiement.
- Peintures des menuiseries, volets, portes, gardes corps (incorporés avec l'un des points cités ci-dessus).

Rez commerciaux / Bâtiments industriels et commerciaux :

Avec l'implantation du Village des Marques, la valorisation de ces façades s'avère nécessaires pour que le centre ville soit toujours attractif. Cette aide sera attribuée pour les dossiers déposés entre 2018 à 2021.

Peuvent bénéficier de la subvention toutes personnes, propriétaires ou locataires, dont le rez commercial ou le bâtiment donne sur le domaine public.

Cette subvention sera octroyée que si la façade revêt un intérêt architectural ou historique.

Travaux subventionnés :

- Reprise des menuiseries
- Rénovation des pierres, briques.

Un changement de vitrine, de porte ou une reprise en enduit béton ne rentrera pas dans le cadre d'un versement de la subvention.

Montant de la subvention :

- Pour les rez commerciaux, la subvention correspond à 20% du montant TTC des travaux, plafonnée à 600 euros.
- Pour les bâtiments industriels et commerciaux, la subvention correspond à 20% du montant TTC des travaux, plafonnée à 1219 euros.

SUBVENTION VALORISATION DES ENSEIGNES COMMERCIALES

Peuvent bénéficier de cette subvention toutes personnes propriétaires ou locataires.

Cette subvention sera versée que si l'enseigne à un intérêt artistique, historique et que celle-ci est en relief.

Le montant de la subvention correspond à 20% du montant TTC du prix de l'enseigne, plafonnée à 300 euros.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Tous les dossiers sont à constituer auprès de Soliha Normandie avant passage devant la commission pour avis.
- Aucune condition de ressource n'est requise.
- Ces ensembles immobiliers doivent être achevés depuis plus de 10 ans.
- Ils ne doivent pas avoir fait l'objet d'une subvention dans les 10 années précédentes, et ce, quel que soit le propriétaire et même en cas de revente du bien.
- Le demandeur devra être détenteur d'une autorisation d'urbanisme en cours de validité.
- La subvention sera versée une fois les travaux exécutés et la facture de ces derniers acquittée. Les travaux réalisés devront correspondre à l'autorisation d'urbanisme ainsi qu'au devis établi préalablement aux travaux.
- Soliha Normandie sera en charge du contrôle de la conformité des travaux et transmettra le dossier à la Ville de Honfleur pour le versement de la subvention.

La commission se réserve le droit de refuser d'octroyer une subvention si celle-ci ne rentre pas dans une des conditions requises, ou bien d'annuler le versement si le demandeur n'a pas respecté le projet ayant fait l'objet d'un accord préalable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le règlement et les modalités d'attribution des différentes subventions pour la rénovation des façades et la valorisation des enseignes commerciales.

FAIT ET DELIBERE en séance, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-del201779-DE
Date de télétransmission : 21/11/2017
Date de réception préfecture : 21/11/2017

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

80

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

~~08 novembre 2017~~

Date d'affichage des délibérations

27.11.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :
M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Communauté de Communes du Pays de Honfleur – Beuzeville – Modification statutaire n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la CCPHB, en séance le 26 septembre dernier a rappelé que par arrêté Préfectoral en date du 23 septembre 2016, les Préfets du Calvados et de l'Eure ont créé, à compter du 01/01/2017, la CCPHB en reprenant de manière intégrale les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives des deux entités avec l'obligation, pour la structure fusionnée, d'harmoniser ses compétences sous les délais suivants :

- 1 an pour les compétences optionnelles,
- 2 ans pour les compétences facultatives.

Pour mémoire :
Statuts de la CCPH

- **Compétences optionnelles**
  - Protection et mise en valeur de l'environnement (dont SPANC)
  - Politique du logement et du cadre de vie
- **Compétences facultatives**
  - Activités diverses (conservation matériel ancien, fêtes et manifestations)
  - Desserte en haut débit

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Pour mémoire :
Statuts de la CCPHB

- **Compétences optionnelles**
  - Environnement
  - Voirie
  - Action sociale et culturelle
  - Amélioration du cadre de vie
- **Compétences facultatives**
  - Transport scolaire
  - Communication
  - Voirie rurale
  - Gymnase communautaire
  - SPANC

Compétences optionnelles :

La Collectivité devra exercer, au 1er janvier 2018, trois des neuf compétences mentionnées dans le CGCT. La proposition de modification statutaire ci-jointe liste des compétences qui pourraient être exercées par la CCPHB. Pour ce qui concerne plus spécifiquement la thématique « voirie », celle-ci n'étant pas exercée de manière pleine et entière conformément à l'article L5214-16 3° du CGCT, il est proposé de requalifier cette compétence en facultative. Etant requalifiée en compétence facultative, l'harmonisation de cette compétence sur l'ensemble du territoire sera étudiée au cours de l'année 2018.

Il est par ailleurs proposé de maintenir la compétence « Enfance et Jeunesse » telle que pratiquée sur le territoire Eurois et de la généraliser aux communes de l'ex-CCPH, à compter du 1er janvier 2018.

Compétences facultatives :

La collectivité dispose, à compter du 1er janvier 2018, d'un délai de un an pour conserver (et donc harmoniser à tout le territoire) ou restituer ces compétences aux communes.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des articles contenus dans la proposition de modification des statuts de la CCPHB et propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification statutaire n°1.

Au vu de l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et les délais impartis à la CCPHB pour harmoniser ses compétences optionnelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts actuels de la CCPHB entérinés par arrêté préfectoral en date du 23 septembre 2016,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2017 approuvant avec 44 voix pour et une abstention la première modification statutaire jointe en annexe,

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE la modification n°1 des statuts de la CCPHB comme présentée en annexe,**
- **CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux services de la CCPHB,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.**

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-201780-DE
Date de télétransmission : 24/11/2017
Date de réception préfecture : 24/11/2017

La commission se réserve le droit de refuser d'octroyer une subvention si celle-ci ne rentre pas dans une des conditions requises, ou bien d'annuler le versement si le demandeur n'a pas respecté le projet ayant fait l'objet d'un accord préalable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le règlement et les modalités d'attribution des différentes subventions pour la rénovation des façades et la valorisation des enseignes commerciales.

FAIT ET DELIBERE en séance, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-del201779-DE
Date de télétransmission : 21/11/2017
Date de réception préfecture : 21/11/2017

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

27.11.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Plan de lutte contre la radicalisation – Annexe du contrat de ville de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur – Beuzeville

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Contrat de ville, un plan de lutte contre la radicalisation a été co-rédigé avec l'ensemble des acteurs concernés.

Ce plan a pour objectif d'anticiper et de prévenir toute radicalisation d'individus, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Davantage accès vers l'éducation plutôt que la pénalisation, différentes actions ont été pensées et seront à mettre en œuvre par les signataires.

Comme toute politique publique, ces actions devront être évaluées par la chargée de mission politique de la ville, dont le rendu devra être présenté lors de comités de pilotages.

L'annexe officielle du plan de lutte contre la radicalisation aura lieu lors du comité de pilotage du contrat de ville, prévu en novembre 2017.

Vu :

- La circulaire du Premier Ministre datée du 13 mai 2016 relative à la prévention de la radicalisation,
- Le plan d'actions contre la radicalisation et le terrorisme du 9 mai 2016,

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

- Les orientations de la politique de la ville 2017 du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports en date du 26 janvier 2017.

Considérant :

- Que le plan de lutte contre la radicalisation a fait l'objet d'un travail commun entre les signataires du contrat de ville et les acteurs locaux du quartier prioritaire.
- Que ce document sera annexé au contrat de ville de la CCPHB suite à sa validation en Conseil Municipal.
- Que ce plan décrit des actions de prévention qui seront à mettre en œuvre et à évaluer au même titre que le contrat de ville.
- Que les propositions de plan d'actions ont été présentées dans le cadre de réunions en groupe thématiques.
- Que le pilotage de ce plan sera assuré dans le cadre de l'instance de décision des autres volets spécifiques aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le plan de lutte contre la radicalisation.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

- **Autorise Monsieur le Maire à valider ledit document.**

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-201781-DE
Date de télétransmission : 24/11/2017
Date de réception préfecture : 24/11/2017

8.83.84

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

06.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Objet : Tableau des effectifs – Régime indemnitaire – Mise à disposition de personnel

Il est proposé au conseil municipal de transformer des postes pour permettre des changements de temps de travail pour un poste à l'Ecole de musique (enseignement du violon) et un poste au cinéma. Il est également proposé de régulariser un poste administratif en transformant un poste d'adjoint d'animation principal de 2° classe en adjoint administratif principal de 2° classe. Il est proposé la création d'un poste d'apprenti en électricité.

Le statut des agents de la filière technique ayant été modifié par arrêté du 16 juin 2017 paru au J.O. le 12 août 2017, notamment en ce qui concerne le régime indemnitaire, il y a lieu de prendre acte de ce nouveau texte qui n'a aucune incidence budgétaire. Le Maire propose donc, en complément des délibérations du 13 décembre 2016 et du 1er mars 2017 concernant la mise en place du RIFSEEP, de fixer les groupes selon les fonctions et postes occupés dans la collectivité et de retenir pour plafond les montants maximums annuels définis par les textes de référence.

Groupes	Fonctions /Postes de la collectivité	
Techniciens		
B2	Adjoint au responsable de service	
B3	Chargé de mission, expertise	
Adjoints techniques/agents de maîtrise/adjoints du patrimoine		
C1	Responsable de service, adjoint au responsable, expertise, encadrement	
C2	Agent d'exécution, accueil	

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Les agents logés par nécessité absolue de service bénéficient de plafonds minorés dans la limite des ceux prévus pour les fonctionnaires des corps de référence de l'Etat.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnel entre la Ville et la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville au titre du transfert de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire – Enfance et jeunesse » à compter du 1er janvier prochain. Le personnel sera mis à disposition pour la quotité de temps correspondant à la compétence transférée « Jeunesse » qui comprend les centres de loisirs des vacances, la garderie périscolaire et l'accueil de loisirs du mercredi.
Il est également proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnel entre la Ville et le CCAS pour le personnel de service dans le cadre de remplacements, et entre la Ville et l'Aquatique Club pour la refacturation du temps effectué par le maître-nageur au club.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**

DECIDE la suppression des postes suivants,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe à 6.5/20°
- 1 poste d'adjoint technique à 16.75/35° au cinéma
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2° classe

Et la création des postes suivants :
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe à 5.5/20°
- 1 poste d'adjoint technique à 17.75/35° au cinéma
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2° classe

DÉCIDE la création d'un poste d'apprenti en électricité.

Les crédits relatifs à ces emplois figurent dans le calcul de la masse salariale inscrite au budget

DECIDE l'application du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP au cadre d'emploi des adjoints techniques, agents de maîtrise et techniciens.

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition du personnel entre la Ville et la CCPHB, le CCAS et l'Aquatique Club.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-DEL2017828384-DE
Date de télétransmission : 06/12/2017
Date de réception préfecture : 06/12/2017

85

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

04.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :
M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

---

ob)

Objet : Don à la Ville de Honfleur pour le musée Eugène Boudin par Monsieur SEYDOUX de quatre œuvres d'Henri de Saint-Delis – Délibération rectificative

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans sa délibération du 27 juin 2017, le conseil municipal a pris acte du don fait par Monsieur SEYDOUX à la Ville de Honfleur pour le musée municipal Eugène Boudin, de quatre peintures exécutées à l'huile sur toile par Henri de Saint-Delis, représentant Honfleur.

Il indique qu'une erreur a été faite au niveau du prénom de Monsieur SEYDOUX. Il a été noté Jérôme **alors qu'il fallait indiquer Nicolas.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reprendre une délibération avec « le bon prénom ».

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Accepte le don de Monsieur Nicolas SEYDOUX des quatre peintures d'Henri de Saint-Delis, exécutées à l'huile sur toile, représentant Honfleur : neige sur le quai Sainte-Catherine ; marché place Sainte-Catherine ; quai Saint-Etienne : chargement des sacs de pommes et la plage et la jetée.

Le conseil municipal adresse ses remerciements au généreux donateur.

Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-del201785-DE
Date de télétransmission : 04/12/2017
Date de réception préfecture : 04/12/2017

86

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

04.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

ob)

Objet : Don à la Ville de Honfleur de Monsieur AURIOL pour le musée Eugène Boudin d'un tableau d'Alexandre LEBOURG

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier de Monsieur Hervé AURIOL est parvenu en Mairie en juin 2017.

Il précise que Monsieur AURIOL souhaite faire don à la Ville de Honfleur pour le musée Eugène Boudin d'un tableau d'Alexandre LEBOURG représentant le « *Soleil couchant sur Honfleur* ».

Monsieur le Maire indique que Monsieur AURIOL, amoureux de Honfleur et de son musée, souhaite faire ce don en mémoire de son épouse Georgette, avec le souhait que ce tableau soit exposé et que soit indiqué sur le cartel « Don de Georgette et d'Hervé AURIOL ».

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de don.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Accepte le don de Monsieur Hervé AURIOL d'un tableau d'Alexandre LEBOURG représentant le « *Soleil couchant sur Honfleur* »,

Et accède au souhait de Monsieur AURIOL que le tableau soit exposé et que soit indiqué sur le cartel « Don de Georgette et d'Hervé AURIOL ».

Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-del201786-DE
Date de télétransmission : 04/12/2017
Date de réception préfecture : 04/12/2017

87

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

27.11.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :
M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Parc d'activités Calvados – Honfleur – dénomination de six voies

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été décidé lors du Conseil Municipal du 30 juin 2015 de dénommer la rue de desserte du Village des marques : Avenue de Normandie (1).

Il est demandé au Conseil Municipal de donner un nom à six autres voies (plan ci-joint) :

- (2) - Avenue des impressionnistes
- (3) – Rue du Calvados
- (4) – Rue de l'Eure
- (5) – Rue de l'Orne
- (6) – Rue de la Seine-Maritime
- (7) – Rue de la Manche

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Accepte la dénomination des rues desservant le Parc d'activités Calvados Honfleur.**

Le Maire,
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR ★ CALVADOS ★

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-201787-DE
Date de télétransmission : 24/11/2017
Date de réception préfecture : 24/11/2017

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)



SHEMA
La Compagnie du Paysage
STÉPHANE PLISSON
Architecte | Urbaniste
viamap

PLAN MASSE DES IMPLANTATIONS

AMENAGEMENT

AFFAIRE

AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES
CALVADOS HONFLEUR

ECHELLE 1/5000 AM

DATE 22/02/2017 PAGE

Stéphane Plisson 2 ter Chemin du Coteau 38700 La Tronche Tel 06 20 61 62 24 stephane.plisson@architecte-urbaniste.fr

1	Avenue de Normandie
2	Avenue des impressionnistes
3	Rue du Calvados
4	Rue de l'Eure
5	Rue de l'Orne
6	Rue de la Seine-Maritime
7	Rue de la Manche

89

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

23.11.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

Objet : Autorisation de signature de 3 conventions de servitude avec ENEDIS

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du renouvellement des câbles CPI HTAS et BTAS la société ENEDIS sollicite la signature de 3 conventions de servitudes sur les parcelles suivantes :

a) Modification de la délibération du 27 juin 2017 .1,rue Saint Nicol- Voie communale le Bouloir.
Portant convention de servitudes au profit de la société ENEDIS sur les parcelles cadastrées BC 757 et 607 pour le passage d'une ligne électrique souterraine, basse tension 230-400v, dans le cadre du renforcement du réseau BT, pour la mise en place d'un ticket jaune à Carrefour Market.
La précédente délibération prévoyait le passage d'une canalisation.
Le projet est modifié et comprend maintenant le passage de 2 canalisations souterraines. La servitude est ainsi modifiée :

- Servitude sur une bande de 1 m de large sur environ 77.5m de long.
- Etablissement si besoin des bornes de repérage.
- Pose de 2 coffrets REMBT et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade avec pose de câble en tranchée et /ou sur façade.
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité qui pourraient gêner la pose des canalisations ou des coffrets.
- Utiliser les ouvrages désignés et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

- Autoriser ENEDIS à faire pénétrer ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages établis.
- Indemnité pour la servitude ainsi consentie : néant

b) Autorisation pour la signature d'une convention de servitudes sur la parcelle cadastrée AD n°451, rue des Capucins et rue de l'Homme de bois pour le renouvellement du réseau électrique et la pose de 3 canalisations souterraines :
   - Servitudes sur une bande de 1 m de large sur environ 5m de long.
   - Etablissement si besoin des bornes de repérage.
   - Pose de 1 coffret REMBT et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade avec pose de câble en tranchée et /ou sur façade.
   - Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité qui pourraient gêner la pose des canalisations ou des coffrets.
   - Utiliser les ouvrages désignés et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.
   - Autoriser ENEDIS à faire pénétrer ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages établis.
   - Indemnité pour la servitude ainsi consentie : néant

c) Autorisation pour la signature d'une convention de servitudes sur la parcelle cadastrée AD n°306, rue Haute, ruelle de la Petite Sirène,, pour l'amélioration de la qualité de desserte, d'alimentation et la distribution du réseau électrique BT.

   - Faire passer les conducteurs aériens d'électricité sur une longueur totale d'environ 6 mètres.
   - Poser sur socle un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires.
   - Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité qui pourraient gêner la pose des canalisations ou des coffrets.
   - Autorisation pour les agents d'ERDF de pénétrer sur la propriété visée par la servitude.
   - Utiliser les ouvrages désignés et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.
   - Indemnité pour la servitude ainsi consentie : néant.

Il propose d'en délibérer

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales.

Vu l'article L2122-4 du code général de la propriété des personnes publiques qui autorise des servitudes conventionnelles sur le domaine public,

Considérant les demandes formulées par la société ENEDIS

Considérant que ces travaux sont nécessaires et que les servitudes ne générerons pas de contraintes particulières

DECIDE

- De modifier la délibération du 27 juin 2017 accordant une servitude sur les parcelles cadastrées BC 757 et 607
- **D'accepter** les servitudes attachées à ces 3 conventions.
- **Que** tous les frais liés à ces servitudes ou à leur signature seront respectivement à la charge d'ENEDIS.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, à signer les 3 conventions de servitudes avec la société ENEDIS SA liées à cette délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-del201788-DE
Date de télétransmission : 23/11/2017
Date de réception préfecture : 23/11/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

89

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

23.11.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :
M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

Objet : Autorisation de signature d'un protocole d'accord de constitution de servitude avec le SDEC

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du renforcement de l'alimentation électrique de la station de traitement des eaux de La Croix Hauron à Gonneville sur Honfleur, le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) nous a sollicité pour la signature d'un protocole d'accord concernant la constitution d'une servitude sur le Domaine Public non voyer.
Cette demande servitude porte sur la parcelle cadastrée C n°84 appartenant à la Ville de Honfleur. Le protocole d'accord stipule les dispositions suivantes pour la pose d'un poste de transformation au sol et de 2 canalisations électriques souterraines :

- Servitude sur une bande d'environ 1 m de large sur environ 16 de long. Soit une emprise de 17.56m²
- La Ville s'engage à :
  - ♦ Maintenir un libre accès à l'ouvrage.
  - ♦ Signaler et reporter cette servitude sur tous les futurs actes ou délégations portant sur cette parcelle.
  - ♦ A ne faire aucune plantation, aucune culture et aucun travail qui soit préjudiciable à l'établissement et le bon fonctionnement de l'ouvrage.
  - ♦ Autoriser le SDEC et la société ENEDIS, son concessionnaire, à faire pénétrer ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages établis.
- Indemnité pour la servitude ainsi consentie : néant

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Il propose d'en délibérer

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales.

Vu l'article L2122-4 du code général de la propriété des personnes publiques qui autorise des servitudes conventionnelles sur le domaine public,

Vu l'article 639 du Code Civil,

Considérant la demande formulée par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE),

Considérant que ces travaux sont nécessaires et que les servitudes ne générerons pas de contraintes particulières

DECIDE

- **D'accepter** la servitude ainsi définies dans le protocole d'accord.
- **Que** tous les frais liés à ces servitudes ou à leur signature seront respectivement à la charge du SDEC.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, à signer protocole d'accord avec le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE), concernant la constitution d'une servitude sur le Domaine Public non voyer liée à cette délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-del201789-DE
Date de télétransmission : 23/11/2017
Date de réception préfecture : 23/11/2017

90

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

23.11.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :
M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL

Objet : Vente d'une parcelle de terrain de 2623 m², lieudit Gambetta à Gonneville sur Honfleur.

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération du 5 juillet faisant état de plusieurs propriétés communales susceptibles d'être vendues.

Il informe qu'un terrain, constituant le lot n°4 de la déclaration préalable de division et constitué des parcelles cadastrées F n°561 ; n°565 et F°568 d'une contenance totale de 2 623 m² a trouvé acquéreur.

Il propose d'autoriser cette vente.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L2241-1 portant sur la gestion des biens de la Commune,

Vu l'article 16 de la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 concernant la fin du régime d'exonération de la TVA immobilière,

Vu l'article 1605 et nonies du Code général des Impôts concernant la taxe sur la vente des terrains rendus constructibles,

Vu l'ordonnance n°2006.460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2011 autorisant la vente de lots à bâtir en provenance du domaine privé de la Commune de Honfleur sur le territoire de Gonneville sur Honfleur,

Vu la délibération du 5 juillet 2016 présentant la liste des biens communaux relevant du domaine privé, susceptibles d'être vendu,

Vu le nouvel avis des Domaines du 24 décembre 2015,

Vu les arrêtés de déclaration préalable du 17 juin 2010 n°DP01430411U000 et n°DP01430416D0016 du 2 septembre 2016,

Considérant la demande formulée par les consorts DAPZOL, notamment leur accord sur le prix et la contenance.

DECIDE

D'Accepter la cession des parcelles F n°561 d'une superficie de 79 ca ; F n°565 d'une superficie de 4a 29ca et F n°568 d'une superficie de 21a 15ca, sises à 14600 Gonneville sur Honfleur,« lieudit Gambetta », à Monsieur et Madame DAPZOL Christophe et Esther , demeurant au 9 rue de Bellefeuilles à 14600 Honfleur.

Que le prix de vente conformément à la nouvelle estimation des services de France Domaines, s'établit comme suit :

- Prix de vente hors frais de notaire : 135 000€.
- Prix de vente hors taxe net vendeur : 112 781€
- TVA sur marge : 22 219€
- Taxe sur les terrains rendus constructibles environ 5 700€

De consentir aux conditions suivantes :

- Obtention d'un prêt bancaire.
- Obtention d'un certificat d'urbanisme ne faisant pas apparaître de contraintes nuisant au projet de construction.
- Obtention d'un permis de construire purgé du recours des tiers.
- Versement d'une indemnité d'immobilisation équivalente à 5% du prix de vente hors frais de notaire, déposée lors de la promesse unilatérale vente.

Que les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjointe, à signer toutes les pièces et actes liés à cette délibération et à cette vente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-del201790-DE
Date de télétransmission : 23/11/2017
Date de réception préfecture : 23/11/2017

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

23.11.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :
M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

Objet : Autorisation de lancer une consultation pour la passation d'une autorisation d'occupation domaniale.

Le 27 juin dernier le Conseil Municipal a autorisé la signature avec l'Etat d'un avenant au transfert de gestion du domaine public maritime portant sur la faculté de déléguer à des tiers la gestion d'activités économiques.
Le terrain cadastré AC n°18 actuellement, occupé pour partie par un mini-golf non exploité, entre dans le champ d'application de cet avenant et peut donc de ce fait être confié à tiers pour la gestion d'activités commerciales. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation pour un appel à candidatures.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L1311-3 portant sur la gestion des biens de la Commune,

Vu le Code General de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1, L2122-2, L2125-1, portant sur l'utilisation du Domaine Public,

Vu l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2017 autorisant la signature avec l'Etat d'un avenant au transfert de gestion du DP portant sur la faculté de déléguer à des tiers la gestion d'activités économiques.,

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Vu L'avenant n°2 au transfert de gestion du 3 mars 1995, signé le 7 septembre 2017

Considérant que la parcelle visée ne fait plus l'objet d'aucune exploitation commerciale.

DECIDE

D'Accepter le lancement d'une procédure de mise en concurrence simplifiée d'appel à candidatures pour la gestion d'activités économiques par des tiers sur une partie sur la parcelle cadastrée AC n°18.

Que cette consultation entrera dans le champ d'application de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques concernant les autorisations d'occupation domaniale.

D'autoriser Monsieur le Maire à rédiger un cahier des charges fixant les règles de cette consultation qui devra retenir au moins les conditions suivantes :

- L'assiette foncière faisant l'objet de l'appel à candidatures est d'une superficie d'environ 4500m² à prélever sur la parcelle AC n°18.
- L'autorisation d'occupation domaniale n'excédera pas 9 ans.
- Les offres seront examinées selon les critères suivants comptant chacun pour 1/3 :
  - La qualité du projet.
  - Montant de la redevance annuelle proposée.
  - Capacité technique et financière et références pour des opérations similaires.

D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Nicolas PUBREUIL, adjoint au Maire à :

- Conduire cette consultation.
- A mener les négociations au mieux des intérêts de la commune et dans le respect des conditions définies au paragraphe précédent.
- Signer toutes les pièces et actes liés à cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-del201791-DE
Date de télétransmission : 23/11/2017
Date de réception préfecture : 23/11/2017

92

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

23.11.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :
M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

Objet : Autorisation de signature d'un avenant n°2 à la DSP transports.

Monsieur le Maire informe que le contenu de la délégation de service public de transport signée 18 décembre 2015 avec la société KEOLIS CALVADOS, a subi quelques modifications mineures qu'il convient d'intégrer dans le contrat par le biais d'un avenant n°2.

Ces modifications portent sur :

- Suppression de la navette Seniors du mercredi.

  Cette navette est désormais assurée un autre prestataire qui a directement contractualisé avec le CCAS. Cette suppression induit économie globale d'environ 2 038 euros par an.

- Création de l'arrêt Village des Marques sur la ligne B à toutes les périodes.

  Dès les négociations de la délégation de service public, en 2014, nous avions proposé cette éventualité de desservir la zone d'activités du village des marques. La meilleure solution a été d'ajouter une extension à la ligne B, après l'arrêt " Leclerc".
  Cette extension prévoit pour 2017 : 3742.6 Kms supplémentaires et 42.8 heures supplémentaires pour un coût global de 4 286 euros (valeur 2015)
  Et pour une année pleine: 11 453.4 Kms supplémentaires et 137.35 heures supplémentaires pour un coût global de 13 366 euros (valeur 2015)
  Une prévision de recettes supplémentaires est prévue sur cette nouvelle desserte.

- Suppression de la desserte du mercredi du RPI Ablon Genneville (passage à 4 jours)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Le RPI de Ablon/Genneville a modifié son contrat d'aménagement des rythmes scolaires. Cette modification provoque les effets suivants sur le contrat de DSP :
Pour 2017 : -655.2 kms et – 29.9 heures pour une économie globale de – 1623 euros
Pour une année pleine : -1764 kms et – 80.5 heures pour une économie globale de – 4369 euros

Il propose de délibérer sur l'autorisation de signature d'un avenant n°2 à la DSP.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports et notamment ses articles L3111-1 et suivants.

Vu le contrat de délégation de service public pour le transport scolaire et le transport urbain sur l'agglomération de Honfleur signé le 18 décembre 2015 et son avenant n°1signé le 12 décembre 2016.

.

Considérant les modifications de prestations du contrat de délégation de Service Public de transport conclu avec la société KEOLIS CALVADOS,

Considérant qu'il convient d'entériner ces modifications.

DECIDE

D'accepter :

- La conclusion d'un avenant n°2 au contrat des DSP signé le 18 décembre 2015 avec la société Kéolis Calvados.

- La modification des annexe 1 du contrat de DSP (horaires-plan-règlement voyageurs) et annexe 5 (tableau unités d'œuvres) du contrat sont modifiées en conséquence.

.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel LAMARRE

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-del201792-DE
Date de télétransmission : 23/11/2017
Date de réception préfecture : 23/11/2017

93

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2017

Date de convocation :

07 novembre 2017

Affichée le :

08 novembre 2017

Date d'affichage des délibérations

04.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 15 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés :
Mme BOISIVON, MM.BOSQUET, PERRAULT conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M.LABBÉ (pouvoir à P.LEPROU), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

---

ob)

Objet : Communications de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire communique à l'assemblée la liste des **prochaines manifestations** :

. **Vendredi 17 novembre** – 20 H 00 – Spectacle de danse au profit d'Enfance et Partage au Grenier à Sel,

. **Samedi 18 novembre** – 15 H 00 – Spectacle « Le Blues de la Grenouille » pour les enfants à la médiathèque,

. Dans le cadre du Festival du Cinéma Russe qui a lieu du 21 au 26 novembre, concert de chants russes par la Chorale Erik Satie le **samedi 25 novembre** à 16 H 30 à l'église Sainte-Catherine,

. Foire Sainte-Catherine **à partir du 25 novembre jusqu'au 17 décembre,** avec inauguration de la foire le samedi 25 novembre à 14 H 30,

. Expo Béjart **du 22 novembre au 20 décembre** au clocher Sainte-Catherine, avec inauguration le mercredi 22 novembre à 18 H 00,

. Opération « Un jouet pour chaque enfant » - Récolte des jouets **du 27 novembre au 18 décembre** dans le hall de la Mairie,

. **Dimanche 3 décembre** – 16 H 30 – Concert de la Chorale Satie – Eglise Sainte-Catherine,

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

. **Samedi 9 décembre** – 20 H 00 – Concert de jazz du Rotary Club au grenier à sel,

. Téléthon les **8 et 9 décembre**.

Puis Monsieur le Maire évoque **la refonte du site internet de la Ville** : « Chacun a pu apprécier le nouveau site internet de la Ville de Honfleur qui est en ligne depuis un mois. Monsieur CHICHERIE a beaucoup travaillé sur ce nouveau site. Toutes les informations municipales sont désormais accessibles de manière attractive. Pour ce qui concerne la diffusion des appels d'offres et l'attribution des marchés publics, cela est obligatoire, et bien évidemment le site internet de la Ville permet d'y accéder. Pour ce qui est des biens à vendre, ils figurent déjà et figureront dans le futur sous forme de délibération accessible. Outre les manifestations, vous pouvez trouver sur le site internet de la Ville : les travaux dans les rues et divers imprimés dont très bientôt ceux pour les abonnements pour le stationnement payant ».

Monsieur le Maire informe ensuite l'assemblée qu'**un tableau du peintre Jean-Baptiste-Camille COROT** (1796-1895), intitulé « ***Souvenir d'Honfleur*** » - vers 1873-1875 – **a été acheté 60 000 € par la Ville de Honfleur pour le musée Eugène Boudin**, avec une aide de la Société des Amis du Musée Eugène Boudin (SAMEB) de 50% du montant, soit 30 000 € et de l'Etat, via le Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) de 24 000 € ; ce qui laisse à la Ville une participation d'uniquement 6 000 € pour une très belle œuvre, sachant que le musée Eugène Boudin ne possédait encore aucune œuvre de ce peintre.

Monsieur le Maire évoque ensuite **l'installation d'une horloge au-dessus de la porte de Caen de la Lieutenance**. Il précise que l'horloge a été dessinée par le Cabinet LEFEVRE, architecte qui a suivi la restauration de la Lieutenance, et que la fabrication s'est faite à Avranches. Puis il rappelle ce qu'était l'horloge d'origine : « En 1618, les échevins au gouvernement de Honfleur passaient un marché de 120 livres pour « *peindre et dorer un cadran en tableau au frontispice de la porte de Caen* ». Installée dans les combles, le cadran était abrité sous un auvent saillant en charpente à deux versants.

Le marché de l'époque donnait les détails de sa mise en peinture :

« *Premièrement, le soleil toult d'or, le champ d'azur, le champ des lettres d'or, les filets d'alentour et les fleurs de lys toult d'or ; les quatre testes des cornes avec les compartiments toult d'or ; le champ de tané ; les six consolles dans la frise toult d'or, le champ d'azur ; la corniche de bas toult d'or et les feuilles de la frise de bas toultes d'or ; les quatre collonnes toultes d'or, le champde noir et le feuillage coulomnes toultes d'or, le champ tané ; les six bases de dessus la corniche toultes d'or ; sur l'admortissement les deux coulomnes d'or ; les deux rouleaux d'acosté toult d'or ; la lune moitié d'or ; la corniche enrichie d'or en dessus comme le reste …* ».

Puis Monsieur le Maire évoque le parcours de reconstitution de l'horloge :

« C'est sur la base de ce texte descriptif en vieux français que l'équipe du Cabinet d'Architecture Lefèvre a redessiné l'horloge et que l'entreprise Aubert – Labansat a pu la fabriquer. Néanmoins, avant la mise en fabrication de l'horloge, la DRAC a validé le dessin, les matériaux et couleurs, mais également l'implantation qui avait été définie précisément grâce aux investigations de l'archéologue du bâtiment qui a suivi tout le chantier. Sur la base de tous ces éléments, l'auvent et surtout l'horloge ont été reconstitués, et désormais l'horloge de la Lieutenance tintera tous les quarts d'heure. »

Monsieur le Maire informe ensuite l'assemblée que le **concours des illuminations de Noël « Féerie lumières » 2017** est lancé et que les commerçants et les habitants de tous les quartiers de Honfleur sont invités à y participer en s'inscrivant jusqu'au samedi 9 décembre 2017 à l'Accueil de la Mairie. Il ajoute que comme l'an passé et afin de créer une unité de couleurs et pour respecter l'architecture honfleuraise, il est recommandé l'utilisation pour les décorations de l'argent et du blanc.

Monsieur le Maire annonce également le futur **marché de Noël** qui aura lieu du 22 décembre au 7 janvier, et où sera présente une patinoire.

Il termine en rappelant que **le Village des Marques** connaît un vif succès, que les prévisions de fréquentation sont dépassées avec 55 000 visiteurs pendant le premier week-end qui a suivi son inauguration, que plusieurs marques ont battu des records de vente lors de l'ouverture et que si d'ici la fin de l'année 130 à 150 000 visiteurs sont venus, la deuxième phase pourrait être lancée avec à la clé quelques 400 emplois. Il ajoute que plusieurs entreprises et un hôtelier réfléchissent, depuis l'ouverture du Village des Marques, à une implantation sur le Parc d'Activités. Il rappelle qu'il faut que le Village reste une adresse et que chaque implantation doit s'intégrer dans le site. »

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171115-del201793-DE
Date de télétransmission : 04/12/2017
Date de réception préfecture : 04/12/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2017

Date de convocation :

04 décembre 2017

Affichée le :

05 décembre 2017

Date d'affichage des délibérations

03.01.2018

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, MM. CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K.DAVID, CHEMIN, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
M. BOSQUET, Mmes GROS, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), M. ARNAUD (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Ob) – Objet : Hommage à la mémoire de Hubert MALLEBRANCHE, ancien conseiller municipal

Monsieur le Maire ouvre la séance en rendant hommage à la mémoire de Monsieur Hubert MALLEBRANCHE.

« C'est avec tristesse que nous venons d'apprendre la récente disparition d'Hubert MALLEBRANCHE, bien connu et estimé tant à Honfleur que dans la région.

Hubert MALLEBRANCHE est né à Martainville (Eure) le 25 août 1936. Après une scolarité et un apprentissage à Beuzeville, il a travaillé en tant que pâtissier chez Gaston Lenôtre à Pont-Audemer. Puis il est monté à Paris où il a travaillé dans la pâtisserie et la restauration dans une dizaine de maisons. Puis, comme de nombreux jeunes de cette époque, il a été appelé sous les drapeaux – de 1956 à 1959 – alors que sévissait la guerre d'Algérie. A ce titre, il a reçu la Croix du Combattant et le diplôme de reconnaissance pour services rendus à la Nation. Il était membre de l'association des Anciens Combattants de Honfleur, AFN et tous conflits, association qui lui a rendu un dernier hommage lors des obsèques.

En rentrant d'Algérie, Hubert MALLEBRANCHE est reparti à Paris. Il s'y est marié et a vécu dans la capitale jusqu'en 1963. Puis il a souhaité se mettre à son compte, et a acheté le restaurant « Les Deux Ponts » cette même année. Il y a développé la restauration et l'activité

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

de traiteur. Chacun se souvient de sa « ficelle honfleuraise » : une crêpe fourrée au poisson et aux fruits de mer.

Son activité de traiteur s'étant développée, il s'est associé à Didier ROMY en 1984 et a fondé « Honfleur Traiteur ». Le 1er avril 2000, 37 ans après son arrivée à Honfleur, il a pris sa retraite et vendu « Les Deux Ponts ».

Hubert MALLEBRANCHE était très attaché aux produits régionaux tant issus de la terre que de la mer, et il se fournissait au maximum chez les producteurs et pêcheurs locaux.

Très attaché à Honfleur qui, comme il le disait si bien, était « la ville de son succès », il s'est investi dans la vie de sa cité d'adoption en devenant conseiller municipal de 1983 à 1989. Il fut également président des Hôteliers-Restaurateurs et membre du conseil d'administration de l'Office de Tourisme.

Hubert MALLEBRANCHE a été inhumé le lundi 27 novembre dernier.

A son épouse, à ses enfants et à ses nombreux amis, j'ai adressé en votre nom à tous nos condoléances et les ai assurés de notre sympathie ».

Après cet hommage, l'assemblée a observé une minute de silence à la mémoire de Monsieur MALLEBRANCHE ;

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

P/Le Maire

Nathalie PAPIN

Maire Adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171212-del201794-DE
Date de télétransmission : 10/01/2018
Date de réception préfecture : 10/01/2018

95

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2017

Date de convocation :

04 décembre 2017

Affichée le :

05 décembre 2017

Date d'affichage des délibérations

18.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, MM. CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K.DAVID, CHEMIN, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
M. BOSQUET, Mmes GROS, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), M. ARNAUD (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/
Objet : ZAC éco-quartier du plateau – Approbation du Compte Rendu d'Activités Comptables (CRAC) pour l'année 2017.

Monsieur le Maire rappelle que d'une part la SEM "SHEMA" a été désignée concessionnaire pour l'aménagement d'un éco-quartier sur le quartier du plateau, et que d'autre part cet aménagement a ensuite été redéfini dans le cadre d'une création de ZAC.

Il informe qu'en application des textes, il est présenté annuellement le compte rendu d'activité comptable (CRAC) qui rend compte de l'avancement de l'opération et permet d'actualiser le bilan prévisionnel. Le bilan de la ZAC pour l'année 2016 est arrêté à 6 873 390€ en dépenses et à 7 229 360€ en recettes. Le bilan prévisionnel subit par conséquent un léger changement dans son équilibre général dû principalement à l'augmentation des frais financiers qui sont la conséquence d'un portage plus long que prévu.

Monsieur le Maire précise que les faits marquants de ce dossier pour l'année 2016 sont :

- L'achèvement des travaux de réalisation démarrés en 2015 pour la 1ere tranche.
- La poursuite de la commercialisation des lots libres.
- Le dépôt des premiers permis de construire des promoteurs et des bailleurs sociaux.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'adoption du CRAC 2016 rédigé par la SHEMA.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles l.300-2, L.300-5, l.311-1 et suivant et R.311-1 et suivants,.

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L.122-1 et suivants et R.112-1 et suivants

Vu la loi du 20 juillet 2015 relative aux concessions d'aménagement,

Vu les précédentes délibérations du Conseil municipal en date du 29 juin, 6 octobre 2010 et 27 juin 2012 concernant la concession d'aménagement de l'éco-quartier du plateau,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2014 approuvant le dossier de création de la Z.A.C éco-quartier du quartier Champlain et créant cette Z.A.C,

Vu le traité de concession signé avec la SHEMA le 21 mars 2011,

Vu l'avenant n°1 signé le 6 septembre 2012 et l'avenant n°2 signé le 19 décembre 2013,

Vu le Compte Rendu d'Activités Comptables (CRAC) pour l'année 2016, remis par le concessionnaire,

Considérant le détail des dépenses prévisionnelles s'établissant comme suit :,

• Acquisitions	1 402 921€
• Etudes	45 000€
• Honoraires	439 445€
• Travaux	3 874 356€
• Frais divers	72 000€
• Commercialisation	40 000€
• Charges de gestion	111 850€
• Rémunération société	599 702€
• Frais Financiers	318 116€

Considérant le détail des recettes prévisionnelles s'établissant comme suit :

• Cessions	7 160 553€
• Produits de gestion	68 146€
•Produits financiers	661€

Considérant que ce C.R.A.C est conforme aux attentes et qu'il ne remet pas en compte les grands équilibres généraux du projet.

DECIDE

D'accepter sans réserve, le compte rendu annuel comptable (C.R.A.C) de la concession pour l'année 2016 qui établit un bilan prévisionnel final à six million huit cent soixante-treize mille trois cent quatre-vingt-dix €uros (6 873 390€) en dépenses et sept million deux cent vingt-neuf mille trois cent soixante €uros (7 229 360€) en recettes.

D'Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les et actes concernant cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel Lamarre

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171212-del201795-DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2017

Date de convocation :

04 décembre 2017

Affichée le :

05 décembre 2017

Date d'affichage des délibérations

20.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, MM. CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K.DAVID, CHEMIN, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
M. BOSQUET, Mmes GROS, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), M. ARNAUD (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Convention d'objectifs Mairie de Honfleur / Centre social Jeunes Séniors Familles 2017-2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 29 mars 2017, il a été décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement à Jeunes Séniors Familles. La participation de la Ville au titre de 2017 est de 40 000 € dans le cadre d'une convention d'objectifs pluriannuelle 2017-2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce montant qui correspond aux engagements pris antérieurement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs pluriannuelle 2017-2019.

Après avoir entendu l'exposé des responsables de l'Association,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide d'attribuer à l'Association « Jeunes Séniors Familles » une participation de 40 000 € au titre de 2017.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et JSF de 2017 à 2019.**

P/ Le Maire
Nathalie PAPIN
Maire adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171212-del201796-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

97

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2017

Date de convocation :

04 décembre 2017

Affichée le :

05 décembre 2017

Date d'affichage des délibérations

18.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, MM. CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K.DAVID, CHEMIN, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
M. BOSQUET, Mmes GROS, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), M. ARNAUD (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

AM/ef

Objet : CONVENTION D'ANIMATION AVEC LE SOLIHA NORMANDIE POUR LE RAVALEMENT DES FACADES, LA VALORISATION DES ENSEIGNES COMMERCIALES ET L'AMELIORATION DE L'HABITAT ANNEE 2018

MONSIEUR LE MAIRE rappelle aux membres du Conseil Municipal les permanences tenues en mairie de Honfleur par SOLIHA Normandie à la demande de la commune depuis plusieurs années afin de fournir une information personnalisée et gratuite aux propriétaires et locataires concernant la rénovation tant intérieure qu'extérieure de leur logement à Honfleur.

MONSIEUR LE MAIRE propose de poursuivre cette dynamique engagée afin de consolider le mouvement de réhabilitation des logements et la mise en valeur du patrimoine de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec SOLIHA Normandie pour une mission de suivi-animation pour l'année 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec SOLIHA Normandie, pour une mission de suivi-animation à raison d'une permanence par mois, pour l'année 2018 d'un montant de 5 295.00 € HT

DIT que les sommes dues sont prévues au budget de la commune.

FAIT ET DELIBERE en séance, les jour, mois et an que dessus.

Michel LAMARRE
Maire de Honfleur



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171212-del201797-DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017

98

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2017

Date de convocation :

04 décembre 2017

Affichée le :

05 décembre 2017

Date d'affichage des délibérations

20.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, MM. CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K.DAVID, CHEMIN, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
M. BOSQUET, Mmes GROS, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), M. ARNAUD (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Convention avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) Normandie pour la lutte contre le frelon asiatique sur le Département du Calvados

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la FREDON de Normandie, dans le cadre de la politique départementale de lutte contre le frelon asiatique, a signé une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Honfleur – Beuzeville, pour des actions d'animation et de destruction des nids de frelons asiatiques, dans le cadre du plan de lutte collective décliné dans le Calvados en 2017.

Il est proposé à chaque commune d'adhérer à cette opération, via une convention au titre de l'année 2017. Les frais d'intervention pour la destruction des nids sont subventionnés à hauteur de 30% par le Conseil Départemental, plafonnés à 110,00 € par destruction.

Durant l'année 2017, 9 interventions sur la commune de Honfleur ont été organisées. Le coût qui reste à la charge de la Ville est de 1 003,00 € pour 2017, et il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la FREDON Normandie et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à renouveler l'opération au titre de l'année 2018.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Valide l'adhésion à la FREDON Normandie de la Commune de Honfleur.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la Ville de Honfleur et la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) Normandie afin de lutter contre le frelon asiatique sur son territoire à compter de l'année 2017 et pour l'année à venir 2018.**

P/ le Maire
Nathalie PAPIN
Maire adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171212-del201798-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

99

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2017

Date de convocation :

04 décembre 2017

Affichée le :

05 décembre 2017

Date d'affichage des délibérations

20.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, MM. CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K.DAVID, CHEMIN, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
M. BOSQUET, Mmes GROS, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), M. ARNAUD (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Aménagement du Bassin des chasses – protection et mise en valeur de la Maison des Eclusiers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département du Calvados a entrepris une démarche de protection et de mise en valeur du Bassin des Chasses, en partenariat avec la Ville de Honfleur. Le seul patrimoine bâti situé sur l'espace de ce site protégé est constitué par la Maison dite « Maison des Eclusiers ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches auprès du Département pour obtenir pour la Ville le transfert de cette maison, afin qu'elle puisse être progressivement restaurée ; ce qui permettra de conserver cet élément de la mémoire honfleuraise.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches auprès du Département pour obtenir le transfert vers la Ville de Honfleur de la Maison des Eclusiers afin d'être restaurée.**
- **Désigne Messieurs Patrick LABBE et Stéfan THUAU élus référents de la Ville de Honfleur pour le suivi de ce dossier.**

P/ le Maire
Nathalie PAPIN
Maire adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171212-del201799-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

100

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2017

Date de convocation :
04 décembre 2017

Affichée le :
05 décembre 2017

Date d'affichage des délibérations

19.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, MM. CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K.DAVID, CHEMIN, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
M. BOSQUET, Mmes GROS, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), M. ARNAUD (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

- Transformation d'un contrat aidé en poste de rédacteur à mi-temps pour l'agent chargé du suivi du logement (et mi-temps pour le suivi du contrat de ville à créer par la CCPHB);
- Transformation d'un poste d'adjoint technique contractuel en Adjoint Technique stagiaire suite à mutation;
- Transformation d'un poste d'adjoint technique à 27.5/35° en adjoint technique à temps complet et d'un poste d'adjoint technique principal de 2° classe en adjoint technique suite à des départs en retraite;
- Transformation d'un poste d'assistant de conservation principal de 2° classe en poste bibliothécaire suite à réussite au concours.

Par ailleurs, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à reconduire le paiement de vacations, comme chaque année, pour des intervenants extérieurs au titre de conférences dans l'auditorium de la médiathèque ou pour des interventions ponctuelles dans les services.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**

DÉCIDE la suppression des postes suivants à compter du 1er janvier 2018 :

- Adjoint technique à 27.5/35°
- Adjoint technique principal de 2° classe
- Assistant de conservation principal de 2° classe
- Un contrat d'accompagnement à l'emploi (au 1er février 2018)

Et la création des postes suivants en remplacement :

- Rédacteur à mi-temps
- trois adjoints techniques
- Bibliothécaire

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au paiement de vacations pour les animations prévues à la Médiathèque (conférenciers, comédiens et musiciens) pour l'année 2018 et pour des interventiosn ponctuelles dans d'autres services.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

P/Le Maire,
Nathalie PAPIN
Maire adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171212-del2017100-DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017

101

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2017

Date de convocation :

04 décembre 2017

Affichée le :

05 décembre 2017

Date d'affichage des délibérations

20.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, MM. CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K.DAVID, CHEMIN, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
M. BOSQUET, Mmes GROS, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), M. ARNAUD (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Remboursement de frais de trajet dans le cadre du fonctionnement du Comité Scientifique mis en place pour le projet de la résidence d'artistes et du Centre d'Interprétation du Patrimoine au sein de la Lieutenance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Comité Scientifique, il a été fait appel à l'expertise de Madame PALLU de la BARRIERE.

Il est proposé au Conseil Municipal de lui rembourser la somme de 251,80 € pour la dédommager de ses frais de déplacement (sur présentation de justificatifs).

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Autorise Monsieur le Maire à rembourser Madame PALLU de la BARRIERE la somme de 251,80 € pour le dédommagement de ses frais de déplacement dans le cadre d'une expertise pour le projet de la résidence d'artistes et du Centre d'Interprétation du Patrimoine au sein de la Lieutenance.**

P/ le Maire
Nathalie PAPIN
Maire adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR ★ CALVADOS ★

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171212-del2017101-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

102

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2017

Date de convocation :

04 décembre 2017

Affichée le :

05 décembre 2017

Date d'affichage des délibérations

20.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, MM. CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K.DAVID, CHEMIN, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
M. BOSQUET, Mmes GROS, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), M. ARNAUD (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 195 000 € par la Région au titre des travaux de restauration de la Lieutenance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ensemble des travaux de réhabilitation de la Lieutenance sont pratiquement finis. Ce programme a été réalisé en 3 phases et pour chacune d'elles, les travaux n'ont pu se faire sans nos partenaires traditionnels à savoir l'Etat, le Département et la Région.

Le financement a été prévu dès le début et sous condition d'aide de ces deux collectivités et de l'Etat. Cependant, l'ancienne Région Basse Normandie n'a pu participer dans les délais impartis.

La Ville de Honfleur a relancé régulièrement les services compétents et sous l'impulsion du nouveau Président de la Région Normandie réunifiée, une nouvelle enveloppe de 195 000 € a pu être débloquée.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de solliciter à nouveau la Région Normandie pour une subvention de 195 000 € afin de compléter définitivement le financement des travaux conformément au plan de financement suivant :

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

LIEUTENANCE

PROJET DE RESTAURATION

COUT ESTIMATIF + FINANCEMENT

coût opération	TTC	calendrier
1ere tranche (2014)	824 813,08 €	de oct 2014 à juin 2015
2e tranche (2015)	741 969,92 €	de oct 2015 à juin 2016
3e tranche (2016)	643 300,00 €	de oct 2016 à ...
total	**2 210 083,00 €**	

financement		
subvention DRAC	751 913,00 €	
subvention Département	259 740,00 €	
Région	195 000,00 €	
Ville	1 003 430,00 €	
total	**2 210 083,00 €**	

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Valide le dossier et autorise Monsieur le Maire à solliciter à nouveau la Région Normandie pour une subvention de 195 000 €.**

P/ le Maire
Nathalie PAPIN
Maire adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171212-del2017102-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

103a

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2017

Date de convocation :

04 décembre 2017

Affichée le :

05 décembre 2017

Date d'affichage des délibérations

20.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville d Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleu sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, MM. CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mm LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M NAVIAUX, Mmes K.DAVID, CHEMIN, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
M. BOSQUET, Mmes GROS, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), M. ARNAUI (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseiller municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Décision Modificative Budgétaire n°3 - budget annexe « Quai Ste Catherine »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, comme chaque année, d'ajuster le budge primitif 2017 par une décision modificative budgétaire pour un montant de 11 200,00 €

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

			Budget Annexe Quai Sainte Catherine			
FONCTIONNEMENT						
				DEPENSES		RECETTES
Article 63512"Taxes Foncières"				7 200,00 €		
Article 611"Prestations de services"				4 000,00 €		
Article 7338 "Autres taxes"						11 200,00 €
TOTAL				**11 200,00 €**		**11 200,00 €**

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :

- **Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°3 – budget annexe « Quai Ste Catherine », proposée par Monsieur le Maire.**

P/ le Maire
Nathalie PAPIN
Maire adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171212-del2017103a-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

1086

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2017

Date de convocation :
04 décembre 2017

Affichée le :
05 décembre 2017

Date d'affichage des délibérations
20.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville d Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleu sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, MM. CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mm LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M NAVIAUX, Mmes K.DAVID, CHEMIN, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
M. BOSQUET, Mmes GROS, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), M. ARNAUI (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseiller municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Décision Modificative Budgétaire n°3 - budget annexe « Cinéma »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, suite à une erreur matériel lors du précéder Conseil Municipal, d'ajuster le budget primitif 2017 par une décision modificative budgétaire pour un montant d 200,00 €.

			Budget Annexe Cinéma			
			FONCTIONNEMENT			
				DEPENSES		RECETTES
Article 6451"Cotisations à l'URSSAF"				200,00 €		
Article 747"Subventions"						200,00 €
Article 706 "Prestations de services"						
TOTAL				**200,00 €**		**200,00 €**

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Après en avoir délibéré;
Le Conseil Municipal :

- **Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°3 – budget annexe « Cinéma », proposée par Monsieur le Maire.**

P/ le Maire
Nathalie PAPIN
Maire adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171212-del2017103b-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

104

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2017

Date de convocation :

04 décembre 2017

Affichée le :

05 décembre 2017

Date d'affichage des délibérations

20.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, MM. CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K.DAVID, CHEMIN, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
M. BOSQUET, Mmes GROS, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), M. ARNAUD (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

BUDGET PRIMITIF 2017 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme chaque année, il convient de reverser une partie de l'excédent du budget annexe « parc de stationnement Bassin du Centre » au budget principal de la Ville, conformément au vote de ces deux budgets. Pour cette année, le montant reversé s'élève à 1 110 000 €.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- **Accepte de reverser une partie de l'excédent du Budget annexe « Parking – Bassin du Centre » au budget principal de la Ville comme proposé ci-dessus.**

P/ le Maire
Nathalie PAPIN
Maire adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR ★ CALVADOS ★

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171212-del2017104-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

105

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2017

Date de convocation :

04 décembre 2017

Affichée le :

05 décembre 2017

Date d'affichage des délibérations

20.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, MM. CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K.DAVID, CHEMIN, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
M. BOSQUET, Mmes GROS, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), M. ARNAUD (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

SUBVENTION EQUILIBRE – BUDGET ANNEXE « CINEMA »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du passage du cinéma au numérique, le Centre National du Cinéma (C.N.C.) a consenti à la Ville une avance de 34 000 € en 2012. Il était convenu que cette avance soit remboursée sur plusieurs années. En 2017, il avait été omis de prévoir cette quote-part de remboursement qui s'élève à 5 200 €.

Il convient donc de prévoir cette somme au budget annexe Cinéma et de la faire financer par le budget Ville, sous forme de subvention complémentaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'en délibérer.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
OUI, l'exposé de Monsieur Le Maire,
Confirme la subvention d'équilibre provenant du budget Primitif 2017 de la Ville vers le budget annexe « Cinéma » comme suit :

	Fonctionnement
Budget principal (article 65738)	5 200,00 €
Budgets annexes : (article 747)	
Cinéma	5 200,00 €

P/ le Maire
Nathalie PAPIN
Maire adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171212-del2017105-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

106

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2017

Date de convocation :

04 décembre 2017

Affichée le :

05 décembre 2017

Date d'affichage des délibérations

20.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, MM. CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K.DAVID, CHEMIN, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
M. BOSQUET, Mmes GROS, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), M. ARNAUD (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Engagement et mandatement des dépenses 2018 avant le vote du Budget Primitif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année, il est nécessaire de l'autoriser à engager et à mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite du budget de l'année précédente, et à hauteur de 25 % en ce qui concerne les dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal est invité, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à se prononcer sur cette autorisation, afin d'assurer la continuité des services en attendant le vote du Budget Primitif 2018.

Budget Principal
Dépenses de fonctionnement :

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2017
011	**4 623 692,60 €**
60221	- €
60223	- €
60224	- €
60226	- €
6041	- €
6042	42 500,00 €
605	- €

60611	110 000,00 €
60612	525 000,00 €
60613	- €
60621	300 000,00 €
60622	95 100,00 €
60623	22 131,68 €
60624	17 050,00 €
60628	65 000,00 €
60631	44 400,00 €
60632	120 998,24 €
60633	85 000,00 €
60636	24 500,00 €
6064	24 580,00 €
60641	1 916,06 €
6065	30 970,00 €
6067	23 069,54 €
6068	10 710,00 €
607	- €
6078	- €
608	- €
611	375 834,20 €
6111	- €
6112	- €
6113	- €
6114	- €
61151	- €
61152	- €
61180	- €
6132	204 000,00 €
6135	36 850,00 €
614	4 000,00 €
61521	15 000,00 €
61522	- €
615221	- €
615228	205 000,00 €
61523	- €
615231	- €
615232	195 000,00 €
61524	60 000,00 €
61551	95 500,00 €
61558	18 585,36 €
6156	273 480,00 €
61561	3 500,00 €
616	- €
6161	136 000,00 €
6162	- €
6163	- €
6168	400,00 €
617	20 000,00 €
6182	13 510,00 €
61821	- €
6184	31 932,00 €
6185	- €
6188	21 450,00 €
6225	2 800,00 €
6226	67 900,00 €
6227	- €
6228	40 000,00 €

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

6488	- €
013	**- €**
6419	- €
014	**475 000,00 €**
7391	- €
739223	- €
73925	240 000,00 €
73928	235 000,00 €
7395	- €
7396	- €
7489	- €
022	**250 000,00 €**
022	250 000,00 €
023	**1 758 819,97 €**
023	1 758 819,97 €
040	**- €**
28033	- €
042	**673 992,80 €**
20441	- €
675	- €
676	- €
678	- €
6811	582 672,00 €
6812	- €
6817	91 320,80 €
61	**- €**
6161	- €
65	**2 020 233,00 €**
651	- €
6531	161 000,00 €
6532	1 000,00 €
6533	7 800,00 €
6534	11 000,00 €
6535	3 500,00 €
65372	- €
654	- €
6541	35 000,00 €
6553	288 273,00 €
6554	40 000,00 €
65541	160,00 €
65548	115 000,00 €
6556	- €
6558	85 000,00 €
6572	- €
65734	- €
65735	- €
65736	- €
657361	- €
657362	744 000,00 €
65737	- €
65738	181 000,00 €
6574	345 000,00 €
65748	- €
65751	- €
65753	- €
65758	- €
658	2 500,00 €
66	**330 160,19 €**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

6231	18 240,00 €
6232	65 570,00 €
62321	- €
6233	- €
6236	43 400,00 €
6237	15 200,00 €
6238	2 800,00 €
6241	1 350,00 €
6247	737 263,44 €
6248	14 000,00 €
6251	900,00 €
6256	6 276,20 €
6257	23 068,00 €
6261	46 000,00 €
6262	53 960,00 €
627	12 270,00 €
6281	18 075,00 €
6282	1 500,00 €
6283	20 200,00 €
6287	- €
62873	- €
62878	52 000,00 €
6288	1 402,88 €
63512	85 000,00 €
63513	22 000,00 €
6353	- €
6354	- €
6355	- €
6358	550,00 €
637	19 000,00 €
012	**9 100 000,00 €**
6218	18 500,00 €
6331	- €
6332	30 000,00 €
6336	90 000,00 €
64111	4 150 000,00 €
64112	130 000,00 €
64118	870 000,00 €
64131	800 000,00 €
641315	6 000,00 €
641318	110 500,00 €
64161	- €
64162	80 000,00 €
64168	120 000,00 €
6417	20 000,00 €
6451	1 050 000,00 €
64531	1 254 500,00 €
64532	56 000,00 €
6454	66 000,00 €
64551	200 000,00 €
64552	- €
6458	16 500,00 €
6459	- €
64731	- €
64732	- €
6475	32 000,00 €
6478	- €
64831	- €

6611	- €
66111	343 503,61 €
66112	- 13 343,42 €
6615	- €
666	- €
668	- €
67	**75 000,00 €**
6711	- €
6712	- €
6713	- €
6714	5 000,00 €
6718	- €
673	70 000,00 €
676	- €
678	- €
70	**- €**
7067	- €
70878	- €
74	**- €**
74121	- €
7478	- €
75	**- €**
752	- €
758	- €
77	**- €**
773	- €
778	- €
Total général	**19 306 898,56 €**

Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2017	Somme de 25% du budget
001	**- €**	**- €**
001	- €	- €
020	**- €**	**- €**
020	- €	- €
2051	- €	- €
040	**250 000,00 €**	**62 500,00 €**
1391	- €	- €
13911	- €	- €
13913	- €	- €
13932	- €	- €
13933	- €	- €
13935	- €	- €
13936	- €	- €
1572	- €	- €
15722	- €	- €
1688	- €	- €
192	- €	- €
2111	- €	- €
2128	250 000,00 €	62 500,00 €
2135	- €	- €
2182	- €	- €
2188	- €	- €
2281	- €	- €
2313	- €	- €
280413	- €	- €

28041482	- €	- €
280422	- €	- €
2805	- €	- €
28051	- €	- €
2808	- €	- €
28132	- €	- €
28135	- €	- €
28138	- €	- €
28151	- €	- €
28152	- €	- €
281531	- €	- €
281532	- €	- €
281534	- €	- €
281538	- €	- €
281568	- €	- €
28158	- €	- €
28181	- €	- €
28182	- €	- €
28183	- €	- €
28184	- €	- €
28188	- €	- €
4814	- €	- €
4818	- €	- €
041	**- €**	**- €**
1311	- €	- €
1323	- €	- €
20441	- €	- €
204412	- €	- €
2112	- €	- €
2138	- €	- €
2151	- €	- €
042	**- €**	**- €**
6761	- €	- €
6811	- €	- €
10	**251 000,00 €**	**62 750,00 €**
10226	- €	- €
103	251 000,00 €	62 750,00 €
1068	- €	- €
13	**- €**	**- €**
1311	- €	- €
1321	- €	- €
1345	- €	- €
1388	- €	- €
16	**1 350 000,00 €**	**337 500,00 €**
1641	1 350 000,00 €	337 500,00 €
16411	- €	- €
164111	- €	- €
164112	- €	- €
1643	- €	- €
16441	- €	- €
165	- €	- €
166	- €	- €
1688	- €	- €
16882	- €	- €
20	**73 000,00 €**	**18 250,00 €**
202	- €	- €
2031	58 000,00 €	14 500,00 €
2033	15 000,00 €	3 750,00 €

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

2183	56 500,00 €	14 125,00 €
21831	- €	- €
21832	- €	- €
21833	- €	- €
21834	- €	- €
21838	- €	- €
2184	19 855,00 €	4 963,75 €
21841	- €	- €
21842	- €	- €
21843	- €	- €
21844	- €	- €
21848	- €	- €
2185	- €	- €
2188	112 845,00 €	28 211,25 €
21881	- €	- €
21882	- €	- €
21883	- €	- €
21884	- €	- €
21885	- €	- €
21888	- €	- €
23	**2 276 000,00 €**	**569 000,00 €**
2312	95 000,00 €	23 750,00 €
2313	1 391 000,00 €	347 750,00 €
23131	- €	- €
23132	- €	- €
23133	- €	- €
23134	- €	- €
23135	- €	- €
23138	- €	- €
2315	790 000,00 €	197 500,00 €
23159	- €	- €
2316	- €	- €
2318	- €	- €
238	- €	- €
27	**- €**	**- €**
275	- €	- €
45	**18 500,00 €**	**4 625,00 €**
4581	18 500,00 €	4 625,00 €
481	**- €**	**- €**
4814	- €	- €
4818	- €	- €
Total général	**6 080 840,00 €**	**1 520 210,00 €**

Budget annexe « Boutique Musées »

Dépenses de fonctionnement

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2017
011	**36 000,00 €**
6063	1 000,00 €
6068	5 000,00 €
607	20 000,00 €
611	1 500,00 €
6135	- €
6156	5 000,00 €
6236	3 000,00 €
627	500,00 €
022	**3 000,00 €**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

204182	- €	- €
205	- €	- €
2051	- €	- €
208	- €	- €
2081	- €	- €
2088	- €	- €
204	**59 000,00 €**	**14 750,00 €**
20413	- €	- €
204132	51 000,00 €	12 750,00 €
20414	- €	- €
2041482	- €	- €
20415	- €	- €
20418	- €	- €
204182	- €	- €
2042	- €	- €
20422	8 000,00 €	2 000,00 €
21	**1 803 340,00 €**	**450 835,00 €**
2111	- €	- €
2112	- €	- €
2113	- €	- €
2115	- €	- €
2116	- €	- €
2117	- €	- €
2118	- €	- €
2121	12 000,00 €	3 000,00 €
2128	35 000,00 €	8 750,00 €
21311	- €	- €
21312	- €	- €
21316	- €	- €
21318	10 000,00 €	2 500,00 €
2132	- €	- €
2135	347 740,00 €	86 935,00 €
2138	15 000,00 €	3 750,00 €
2141	- €	- €
2145	- €	- €
2151	355 000,00 €	88 750,00 €
2152	18 000,00 €	4 500,00 €
21531	42 500,00 €	10 625,00 €
21532	- €	- €
21533	- €	- €
21534	10 000,00 €	2 500,00 €
21538	175 000,00 €	43 750,00 €
21561	- €	- €
21568	15 000,00 €	3 750,00 €
21571	50 000,00 €	12 500,00 €
21578	30 000,00 €	7 500,00 €
2158	229 000,00 €	57 250,00 €
2161	12 500,00 €	3 125,00 €
21613	150 000,00 €	37 500,00 €
2162	2 400,00 €	600,00 €
2168	- €	- €
21721	- €	- €
21728	- €	- €
21738	- €	- €
217534	- €	- €
21757	- €	- €
2181	15 000,00 €	3 750,00 €
2182	90 000,00 €	22 500,00 €

022	3 000,00 €
65	**12 369,61 €**
6541	- €
658	12 369,61 €
Total général	**51 369,61 €**

Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2017	Somme de 25% du budget
	- €	- €
Total général	**0 €**	**0 €**

Budget annexe « Parking »
Dépenses de fonctionnement

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2017
011	**210 000,00 €**
60632	- €
611	200 000,00 €
6135	- €
61558	- €
6226	- €
627	10 000,00 €
023	**119 795,10 €**
023	119 795,10 €
042	**1 150,80 €**
675	- €
6811	1 150,80 €
65	**1 117 005,88 €**
658	1 117 005,88 €
Total général	**1 447 951,78 €**

Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2017	Somme de 25% du budget
21	**166 681,58 €**	**41 670,40 €**
2135	- €	- €
2157	166 681,58 €	41 670,40 €
2184	- €	- €
2188	- €	- €
23	**- €**	**- €**
2313	- €	- €
Total général	**166 681,58 €**	**41 670,40 €**

Budget annexe « Cinéma »
Dépenses de fonctionnement

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2017
011	**60 446,53 €**
60612	8 200,00 €
60631	200,00 €
60632	- €
6064	- €
6068	- €
607	800,00 €

611	1 600,00 €
6135	30 000,00 €
6156	3 746,53 €
618	- €
6182	- €
6225	- €
6231	1 000,00 €
6236	300,00 €
6244	4 500,00 €
6261	- €
6262	500,00 €
627	- €
6281	- €
6287	- €
6353	8 000,00 €
637	1 600,00 €
012	**49 000,00 €**
6332	49 000,00 €
6336	- €
6411	- €
64118	- €
6413	- €
6451	- €
6452	- €
6453	- €
6454	- €
042	**21 478,24 €**
6811	21 478,24 €
65	**4 850,00 €**
6541	- €
658	4 850,00 €
Total général	**135 774,77 €**

Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2017	Somme de 25% du budget
040	**- €**	**- €**
13911	- €	- €
20	**- €**	**- €**
2088	- €	- €
21	**97 868,78 €**	**24 467,20 €**
2135	97 868,78 €	24 467,20 €
2181	- €	- €
2184	- €	- €
2188	- €	- €
23	**11 000,00 €**	**2 750,00 €**
2313	11 000,00 €	2 750,00 €
Total général	**108 868,78 €**	**27 217,20 €**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Budget annexe « Bat. Monts de Gonneville »
Dépenses de fonctionnement

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2017
042	**230 000,00 €**
71355	230 000,00 €
65	**179 554,47 €**
6522	179 554,47 €
658	- €
Total général	**409 554,47 €**

Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2017	Somme de 25% du budget
001	**249 457,87 €**	**62 364,47 €**
001	249 457,87 €	62 364,47 €
040	**- €**	**- €**
1068	- €	- €
10	**- €**	**- €**
1068	- €	- €
Total général	**249 457,87 €**	**62 364,47 €**

Budget annexe « Bat. Industriel Entrée Est »
Dépenses de fonctionnement

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2017
011	**9 500,00 €**
60632	3 000,00 €
611	4 000,00 €
6132	- €
61558	2 500,00 €
6228	- €
022	**7 000,00 €**
022	7 000,00 €
042	**19 250,00 €**
6811	19 250,00 €
65	**74 686,79 €**
6541	- €
658	74 686,79 €
66	**9 623,71 €**
66111	9 623,71 €
66112	- €
67	**- €**
673	- €
Total général	**120 060,50 €**

Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2017	Somme de 25% du budget
16	**18 600,00 €**	**4 650,00 €**
1641	18 600,00 €	4 650,00 €
21	**105 811,79 €**	**26 452,95 €**
2135	54 000,00 €	13 500,00 €
2188	51 811,79 €	12 952,95 €
Total général	**124 411,79 €**	**31 102,95 €**

Budget annexe « Petit Train Touristique »
Dépenses de fonctionnement

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2017
011	**94 000,00 €**
611	86 000,00 €
61551	8 000,00 €
042	**21 320,00 €**
6811	21 320,00 €
Total général	**115 320,00 €**

Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2017	Somme de 25% du budget
001	**- €**	**- €**
001	- €	- €
21	**42 640,00 €**	**10 660,00 €**
2182	42 640,00 €	10 660,00 €
2188	- €	- €
Total général	**42 640,00 €**	**10 660,00 €**

Budget annexe « Bat. Carrefour de l'emploi »
Dépenses de fonctionnement

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2017
011	**320 138,15 €**
60612	4 100,00 €
60631	638,15 €
60632	- €
611	3 200,00 €
6132	307 000,00 €
61522	- €
61558	- €
6156	4 000,00 €
6262	700,00 €
6283	400,00 €
6288	100,00 €
63512	- €
023	**- €**
023	- €
042	**4 409,00 €**
6811	4 409,00 €
67	**200,00 €**
673	200,00 €
Total général	**324 747,15 €**

Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2017	Somme de 25% du budget
001	**- €**	**- €**
001	- €	- €
21	**8 818,00 €**	**2 204,50 €**
2184	8 818,00 €	2 204,50 €
Total général	**8 818,00 €**	**2 204,50 €**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

106

Budget annexe « Quais Vieux Bassin »
Dépenses de fonctionnement

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2017
011	**38 300,00 €**
60632	14 800,00 €
611	- €
6132	- €
61523	18 000,00 €
6226	- €
63512	5 500,00 €
012	**90 000,00 €**
6215	90 000,00 €
014	**- €**
73981	- €
022	**- €**
022	- €
023	**157 388,40 €**
023	157 388,40 €
042	**88 470,20 €**
6811	10 753,00 €
6817	77 717,20 €
67	**6 000,00 €**
673	6 000,00 €
Total général	**380 158,60 €**

Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2017	Somme de 25% du budget
001	**- €**	**- €**
001	- €	- €
204	**36 000,00 €**	**9 000,00 €**
204181	36 000,00 €	9 000,00 €
21	**278 601,83 €**	**69 650,46 €**
21538	235 105,60 €	58 776,40 €
21571	- €	- €
2182	30 000,00 €	7 500,00 €
2188	13 496,23 €	3 374,06 €
Total général	**314 601,83 €**	**78 650,46 €**

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- **Décide d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses 2018 de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts en 2017 et en investissement dans la limite de 25 %.**

P/ le Maire
Nathalie PAPIN
Maire adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171212-del2017106-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

107

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2017

Date de convocation :

04 décembre 2017

Affichée le :

05 décembre 2017

Date d'affichage des délibérations

20.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, MM. CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K.DAVID, CHEMIN, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
M. BOSQUET, Mmes GROS, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), M. ARNAUD (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Association des Démobilisés de Pennedepie - Vasouy / Demande de subvention 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que « l'Association des Démobilisés de Pennedepie – Vasouy » avait omis de présenter une demande officielle au titre de 2017, en raison d'un changement de secrétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de répondre favorablement à sa demande au titre de l'année 2017 et de lui attribuer une subvention de 100 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- **Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à l'Association des Démobilisés de Pennedepie – Vasouy au titre de l'année 2017.**

P/ le Maire
Nathalie PAPIN
Maire adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR ★ CALVADOS ★

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171212-del2017107-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

107

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2017

Date de convocation :

04 décembre 2017

Affichée le :

05 décembre 2017

Date d'affichage des délibérations

20.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, MM. CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K.DAVID, CHEMIN, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
M. BOSQUET, Mmes GROS, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), M. ARNAUD (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

ASSOCIATION CSH FOOTBALL – AVANCE SUR SUBVENTION 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Président du Club de Football de Honfleur sollicite une avance de 8 000 € sur la subvention qu'il demandera au titre de l'année 2018 (environ 23 000 €). Pour mémoire, le montant de la subvention voté en 2017 était de 8 500 € pour l'activité « Séniors » et pour l'activité « Jeunes » 15 000 €.

Cette avance viendra naturellement en déduction de la subvention qui sera votée lors du vote du budget 2018.
Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Autorise Monsieur le maire,

- **A verser une avance de 8 000 € sur la subvention 2018 (5000 € au CSH Section Football « Activité Séniors » et 3000 € à la Section « Activités Jeunes ». Ce montant sera naturellement déduit de la somme à percevoir en 2018.**

P/ le Maire
Nathalie PAPIN
Maire adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171212-del2017108-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

109

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2017

Date de convocation :

04 décembre 2017

Affichée le :

05 décembre 2017

Date d'affichage des délibérations

20.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, MM. CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K.DAVID, CHEMIN, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
M. BOSQUET, Mmes GROS, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), M. ARNAUD (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Appel de cotisation 2017 – Adhésion au CAUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est proposé de renouveler l'adhésion de la Ville auprès du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement). En effet, les conseils du CAUE bénéficient également à la Ville pour certaines opérations. Le montant de l'adhésion est de 460,00 € pour 2017.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- **Décide de verser au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Calvados une cotisation au titre de l'année 2017 pour un montant de 460,00 €.**

P/ le Maire
Nathalie PAPIN
Maire adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171212-del2017109-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

110

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2017

Date de convocation :

04 décembre 2017

Affichée le :

05 décembre 2017

Date d'affichage des délibérations

20.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, MM. CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K.DAVID, CHEMIN, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
M. BOSQUET, Mmes GROS, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), M. ARNAUD (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Association des Vieux Gréements – demande de subvention 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Vieux Gréements participe activement depuis de nombreuses années à l'organisation de la Fête de la Crevette. Outre l'accueil des vieux gréements, elle contribue à la préparation et au service du repas des équipages proposé à l'occasion de cette fête qui a plus de 20 ans.

Pour mémoire, la subvention 2016 a été de 600 € et il est proposé de la porter à 700 € en 2017 compte tenu de la forte implication des membres de l'association lors de l'édition 2017 de la Fête de la Crevette et des actions d'animation de l'association tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- **Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 700 € à l'Association des Vieux Gréements dans le cadre de la « fête de la Crevette et de la pêche 2017 ».**

P/ le Maire
Nathalie PAPIN
Maire adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR ★ CALVADOS ★

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171212-del2017110-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

111

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2017

Date de convocation :

04 décembre 2017

Affichée le :

05 décembre 2017

Date d'affichage des délibérations

20.12.2017

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, MM. CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M NAVIAUX, Mmes K.DAVID, CHEMIN, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
M. BOSQUET, Mmes GROS, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), M. ARNAUD (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Association « un patrimoine pour demain » / Demande de subvention 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les nouveaux responsables de l'association « un patrimoine pour demain » ont exposé les buts de l'association et les missions qu'ils comptent mener à bien dans l'intérêt général : défense du patrimoine en relation avec les institutions DRAC – Département – Ville notamment.

Cette association a présenté une demande d'aide pour financer ses activités.

Il est proposé au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention de 250 € au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- **Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 250 € à l'Association « un patrimoine pour demain » au titre de l'année 2017.**

P/ le Maire
Nathalie PAPIN
Maire adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171212-del2017111-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

112

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Décembre 2017

Date de convocation :
04 décembre 2017

Affichée le :
05 décembre 2017

Date d'affichage des délibérations

03.01.2018

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, MM. CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,
M. MOREL Maire-délégué

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mmes K.DAVID, CHEMIN, M. THUAU, Mme GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :
M. BOSQUET, Mmes GROS, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), M. ARNAUD (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Ob) – Objet : Communications de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la **mise en lumière de la Lieutenance** a été effectuée le 6 décembre dernier.

Puis il félicite Nicolas PUBREUIL, adjoint, d'avoir associé les jeunes aux manifestations organisées pour le **téléthon 2017**. Monsieur PUBREUIL annonce qu'une somme de 17 000 € a été récoltée.

Puis Monsieur le Maire évoque le **concert classique et jazz**, organisé par le Rotary au profit de l'éducation d'un chien pour aveugle, qui a été proposé dans le grenier à sel le 9 décembre, et l'arbre de Noël du personnel communal qui s'est déroulé également le 9 décembre.

Il annonce ensuite les manifestations et animations à venir :

. Le **concert dansant avec Tuxedo** le samedi 16 décembre dans le grenier à sel,

. **Honfleur Magique – Spectacle de Noël** sur le thème de Blanche Neige le mardi 19 et le mercredi 20 décembre dans le grenier à sel,

. **Le marché de Noël** du 22 décembre 2017 au 7 janvier 2018, organisé par Ho en Fête et Honfleur Carnaval, avec une inauguration le 22 décembre à 12 H 00,

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

. **Le prolongement de l'exposition-hommage à Maurice Béjart** jusqu'au 15 janvier dans le clocher Sainte-Catherine,

. La **cérémonie des vœux** le lundi 8 janvier à 16 H 30 dans le petit grenier à sel,

. La **remise du prix «Public » dans le cadre des « Honfleurais peignent leur ville »** le lundi 8 janvier à 19 H 00 salle du conseil municipal.

Puis Monsieur le Maire indique que **le Village des Marques** a battu tous les records : plus de 180 000 visiteurs fin novembre alors que les prévisions étaient de 150 000. Il annonce l'ouverture d'un restaurant en 2018 et ajoute que la notoriété de Honfleur est pour beaucoup dans les premiers succès du Village. Il indique que Madame PAPIN a fait le tour des commerces du centre-ville, lesquels ont « récupéré » des visiteurs du Village. Monsieur le Maire ajoute : « J'ai toujours pensé que le Village serait un plus pour le commerce du centre-ville : bon nombre de visiteurs du Village viennent ensuite dans la ville ». Puis évoquant les navettes, Monsieur le Maire indique qu'il convient de renforcer la signalétique, et il précise « que jusqu'à présent, on parvient à gérer les flux de voitures ».

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

P/Le Maire

Nathalie PAPIN

Maire adjointe

MAIRIE DE HONFLEUR
CALVADOS

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20171212-del2017112-DE
Date de télétransmission : 10/01/2018
Date de réception préfecture : 10/01/2018